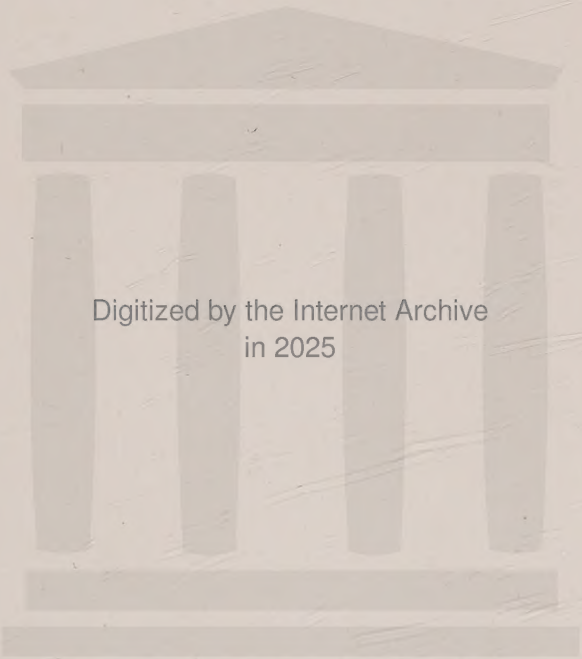

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/levangileetlesbi0000alug

NIHIL OBSTAT
Albiœ die 12 junii 1929
P. DULAU
censor deputatus

IMPRIMATUR
L. H. SÉGONZAC
Vic. Gén.

L'Evangile
et les Biens terrestres

Du même Auteur :

Chez Bloud et Gay, Paris

CATHOLICISME D'ACTION : *Sermons et Conférences pour l'année liturgique.*

LA PENSÉE ET L'ŒUVRE D'UN GRAND SEIGNEUR RUSSE.

L'ACTION FRANÇAISE ET L'IDÉE CHRÉTIENNE (1908) (épuisé).

Editions Spes, Paris

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE JÉSUS DANS L'EVANGILE :

Tome I. — *Les grandes directives sociales de l'Evangile.*
Tome II. — *Les grandes directives sociales.*
Tome III. — *La grande loi sociale de l'amour des hommes.*
Tome IV. — *La grande loi sociale de la justice : justice envers Dieu; justice envers les égaux.*
Tome V. — *La grande loi sociale de la justice : justice envers César; la Tolérance; la Paix des peuples.*
Tome VI. — *La loi sociale du travail.*
Tome VII. — *L'Evangile et les biens terrestres.*

L'ÉGOISME HUMAIN, 3e édition (couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques).

BALMÈS sociologue.

HIER ET DEMAIN : *Anticléricalisme et Tolérance* (Polémique avec la « Dépêche de Toulouse »).

UN PRÉCURSEUR DU BOLCHEVISME : *Francisco Ferrer.*

UNE ŒUVRE BELGE : *Histoire et organisation du Boerenbond.*

Chez Mac-Millan, New-York

THE SOCIAL PRINCIPES OF THE GOSPEL, *translated from the French by Lawrasson Riggs.*

Chez Bossard, Paris

LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX ET LE CONGRÈS DE LA PAIX.

LA PENSEE ET L'ŒUVRE SOCIALE DU CHRISTIANISME

ÉTUDES ET DOCUMENTS

A. LUGAN

« L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE JÉSUS »

L'Évangile et les Biens terrestres

La Propriété
L'Argent
La Pauvreté
L'Aumône
La Rente

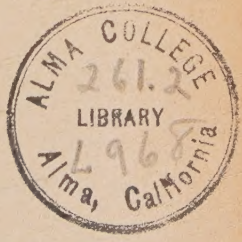

" Editions Spes "
17, rue Soufflot — PARIS (V^e^)

23079

Du même Auteur :

Le Monde Nouveau, Paris

HORIZONS D'AMES : *Francis Jammes. — Les Guérin. — Charles Maurras. — Marc Sangnier. — Luis Coloma. — Balmès et Ozanam. — Parodi. — Mgr Mignot. — Cardinal Gibbons. — Cardinal Amette. — Mgr Laguarda. — Cardinal Mercier. — Le P. Vincente.*

Editions des Meilleurs Livres, Paris

L'OPINION PUBLIQUE AUX ETATS-UNIS APRÈS LA GUERRE.

Chez Téqui, Paris

LA VIE DU CARDINAL GIBBONS, par Allen Sinclair Will, adaptée de l'anglais.

UN GRAND ÉVÊQUE FRANÇAIS RÉALISATEUR : *Mgr Gibier.*

JÉSUS-CHRIST ET LE PEUPLE.

Instituto de Las Espanas, New-York

EL GRAN POETA DEL SIGLIO DE ORO ESPANOL : LUIS DE LEON.

Le Mouvement, 68, rue de Vaugirard, Paris

LA JUSTICE PARMI LES NATIONS. Réponse au Dr Ryan de Washington.

L'ÉMINENTE DIGNITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE comparée à l'anglais, à l'allemand, à l'italien et à l'espagnol.

En préparation :

LE GRAND POÈTE DU SIÈCLE D'OR ESPAGNOL : LUIS DE LEON (Edition française).

Chez Georges Valois, Paris

LA FIN D'UNE MYSTIFICATION : *L'Action Française,* son Histoire, sa Doctrine, sa Politique.

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS.

Introduction

Sommaire. — Le vrai chrétien n'est-il pas celui qui ne possède rien en propre et simple mendiant, méprise l'argent? — Tel est la conception vulgaire et vulgarisée par un certain ascétisme. Deux questions :

1) Jésus condamne-t-il la propriété?

2) Jésus condamne-t-il la richesse?

Réponse de Renan et de Rosadi. Mise au point. Jésus n'est ni un économiste ni un juriste, mais « un Sauveur d'hommes ». Dans cette perspective, il a du admettre une certaine propriété et une certaine richesse. Cet enseignement paraît ressortir de la parabole du gérant peu scrupuleux. Nous sommes gérants des biens de ce monde, nous n'en sommes pas seigneurs pouvant en disposer à notre gré.

Réponse à une objection contre cette parabole.

Au terme de mes études sur l'enseignement social de l'Evangile, je dois aborder une question qui n'est ni la moins délicate, ni la moins controversée. Ici surtout nos modernes, fiers de leurs triomphes industriels et scientifiques, croient trouver Jésus en défaut. Les brasseurs d'affaires et les philosophes d'une civilisation où règne la vapeur, l'électricité, le Stock Exchange, la Bourse ou la Wall Street, finiraient par convenir qu'il n'est pas un ennemi de la Famille, du Droit ou du Travail, mais lui signifieraient respectueusement son ignorance des exigences matérielles

et économiques des Sociétés humaines. « Enrichissez-vous », aurait dit le ministre bourgeois de Louis-Philippe, porte-parole de l'actuelle civilisation. « Appauvrissez-vous », mendiez, proclamerait Jésus, et vous serez heureux.

Son vrai et authentique disciple n'est-il pas celui n'ayant en propre, ni le haillon qui couvre mal sa nudité, ni le pain qu'il mange, et indigent va de porte en porte tendant la main? N'est-il pas le contempteur de la richesse et de l'argent, des biens grossiers, meubles ou immeubles d'un monde passager et fugitif, ne songeant qu'au royaume intérieur et céleste, aux biens spirituels de l'immuable et permanente Cité?

Telle est, dépouillée de ses artifices et périphrases, la conception courante sur les rapports qu'un chrétien doit avoir avec l'argent et les autres richesses (1). Vulgarisée par l'ascétisme

---

(1) Voici comment Papini traduit ces idées en parlant du Christ : « Jésus est le Pauvre. Le Pauvre infiniment et rigoureusement pauvre. Pauvre d'une absolue Pauvreté. Le Prince de la Pauvreté, le Seigneur de la parfaite misère. Le Pauvre qui est avec les Pauvres, qui est venu pour les Pauvres, qui parle aux Pauvres, qui donne aux Pauvres, qui travaille pour les Pauvres. Pauvre parmi les Pauvres, Misérable parmi les Misérables, Gueux parmi les Gueux. Le Pauvre de la grande et éternelle Pauvreté. Le Pauvre heureux et riche qui accepte la Pauvreté, qui veut la Pauvreté, qui épouse la Pauvreté, qui chante la Pauvreté. Le Mendiant qui fait l'aumône. Le Nu qui en-

je me garderai de dire qu'elle n'a aucune justification dans l'Evangile. Ces paroles du maître prouveraient le contraire : « Ne vous entassez pas des trésors sur la terre où la teigne et les vers gâtent tout, et là où les larrons pénètrent et volent. Mais entassez-vous des trésors dans le

---

voie les nus. L'Affamé qui donne à manger. Le Pauvre miraculeux et surnaturel qui change les faux riches en si nombreux pauvres, et les pauvres en si nombreux et si vrais riches. » — Giovanni Papini. — *Storia di Cristo*, p. 278.

« L'Evangile, dit Loisy, procédait d'un sentiment de pitié pour les misérables; mais il n'offrait guère d'autre remède aux maux du présent que l'espérance du règne de Dieu, les riches étant d'ailleurs instamment sollicités, pour l'avantage de leur propre salut, de distribuer en aumônes leurs biens aux indigents. Ainsi le droit au bien-être en ce monde est un point qu'ignore totalement le livre de la révélation chrétienne. Les socialistes chrétiens peuvent donc avoir l'esprit de l'Evangile, ils en négligent sûrement la lettre, ou, ce qui revient au même, ils l'interprètent fort librement, ils la modernisent. Toujours est-il qu'il y a des socialistes chrétiens et même des socialistes catholiques. Nous avons eu bon nombre de ces derniers en France et l'on peut citer des noms. » — Loisy. — *La Crise de l'Eglise.*

Dans un sens diamétralement opposé, un Américain, M. Bartou, a publié, en octobre 1925, un livre avec ce titre : *L'Homme que personne ne connaît*, où il prétend prouver que Jésus est « le fondateur du système moderne des affaires. » Il appuie sa théorie sur ce texte de l'Evangile : « Ne savez-vous pas que je dois être aux affaires de mon Père. » « Quiconque s'occupe de publicité, écrit M. Barton, doit étudier les paraboles de Jésus et apprendre les quatre principaux éléments de leur influence. D'abord elles sont merveilleusement serrées, comme doivent l'être les bonnes annonces... etc. ».

ciel, là où la teigne et les vers ne gâtent rien et où les larrons ne pénètrent ni ne volent : car là où est ton cœur, là aussi sera ton trésor (1) ».

Ce texte cependant ne suffirait pas à décider que le chrétien ne doit rien posséder. Sans entasser des trésors en beaux habits que les mites rongent, ou en bijoux et monnaies d'or que les voleurs ravissent, on peut disposer des choses indispensables fruits du travail, pour vivre sans mendier.

Deux questions semblent donc attendre réponse sur l'usage des biens terrestres.

Jésus condamne-t-il la propriété au moins la propriété individuelle?

Condamne-t-il la richesse c'est-à-dire tout ce qui n'est pas strictement nécessaire pour vivre ou se vêtir?

A la première question, les croyants des débuts du Christianisme dont beaucoup avaient sans doute entendu le Maître, semblent avoir répondu affirmativement « en mettant tout en commun », au moins quelque temps. Les plus anciens Pères de l'Eglise fulminèrent contre la richesse et même contre la propriété. Cette tradition persévéra dans le christianisme et s'exacerba souvent,

---

(1) MATH. VI, 19.

« La pauvreté, écrit Renan, resta un idéal dont la vraie lignée de Jésus ne se détacha plus. *Ne rien posséder fut le véritable état évangélique, la mendicité devient une vertu, un état saint.* Le grand mouvement ombrien du treizième siècle, qui est entre tous les essais de fondation religieuse, celui qui ressemble le plus au mouvement galiléen, se passa tout entier au nom de la pauvreté. François d'Assise, l'homme du monde qui, par son exquise bonté, sa communion délicate, fine et tendre avec la vie universelle, a le plus ressemblé à Jésus, fut un pauvre. Les ordres mendiants, les innombrables sectes communistes du Moyen-Age (pauvres de Lyon, bégards bonshommes, fratricelles humiliés, pauvres évangéliques, etc.), groupés sous la bannière de « l'Evangile éternel » prétendirent être et furent en effet les vrais disciples de Jésus. Mais cette fois encore, les plus impossibles rêves de la religion nouvelle furent féconds. La mendicité pieuse qui cause à nos sociétés industrielles et administratives de si fortes impatiences, fut à son jour et sous le ciel qui lui convenait, pleine de charme. Elle offrit à une foule d'âmes contemplatives et douces, le seul état qui leur plaise. Avoir fait de la pauvreté un objet d'amour et de désir, avoir élevé le mendiant sur l'autel et sanctifié l'habit de l'homme du peuple, est un coup de maître, dont l'économie politique peut n'être pas fort touchées, mais devant lequel le vrai moraliste ne peut rester indifférent » (1).

(1) *Vie de Jésus*, p. 110-111.

D'après Rosadi, Jésus condamnerait la propriété mais admettrait les richesses. Cet écrivain expose ainsi son paradoxe :

« On peut dire que dans le programme économique de Jésus, on veut détruire non la richesse mais la propriété et celle-ci non dans sa raison juridique de *dominium*, mais dans le fait réel de sa jouissance illimitée.

« La propriété individuelle dans la conception chrétienne ne peut pas et ne doit pas être le *Jus utendi et abutendi* de la conception païenne ; mais elle ne doit pas être davantage soustraite à la possession légitime et occasionnelle de ses détenteurs. Ils doivent reconnaître en principe et en fait que les biens qu'ils possèdent sont le patrimoine indivisible du Père qui ne peut avoir fait de distinctions ni de préférences parmi les frères de la famille humaine universelle ; que les biens n'appartiennent pas moins aux autres qu'à eux ; qu'ils doivent les posséder avec l'unique et imprescindible fin de les administrer non à leur avantage mais à celui du prochain » (1).

Rosadi veut dire sans doute que pour Jésus, et la richesse et la propriété sont légitimes dans la mesure où elles servent les intérêts, non seu-

(1) Rosadi. — *Il Proceso di Gesu.* — Cf. Saint Thomas II-II. Q. L. XV a II. Q. L. XVI a. II. — Saint Grégoire *in Ev. Hom* IX, n. 7.

lement des détenteurs, mais des autres membres de la communauté.

Quoiqu'il en soit, la deuxième question n'est pas tout à fait solidaire de la première. Mais je ne les situerai pas comme Rosadi. Ne peut-on admettre que Jésus ne condamne pas la propriété qui répond aux conditions d'existence et représente le strict nécessaire pour développer le corps, l'esprit et le cœur qui, en rigueur, auraient leur satisfaction dans la possession des biens en commun, mais qu'il la condamne quand elle est un superflu inutile à la vie, comme argent ou terres?

« Vends tout ce que tu as : « viens et suis-moi (1) ». Il n'est pas surprenant, dit Peabody, que ces paroles et d'autres rapportées par l'Evangile, aient été saluées comme témoignage décisif de l'enseignement de Jésus, le plaçant dans l'histoire comme le grand précurseur des protestations modernes contre le système industriel basé sur le capital privé. « Quand Jésus, écrit-on avec assurance, dit : N'amassez pas des trésors sur la terre, il se montre, pour des motifs moraux, radicalement opposé à l'accumulation de toute richesse (2) ».

« La démocratie de la propriété qui est la plus

(1) Luc XVIII, 21. — Peabody, p. 188.
(2) Naumann. — *Was heisst Christlichsocial*, p. 9.

large révélation du Christ... est la condamnation du salariat (1) ».

« Si l'homme, dont les idées sont le mieux d'accord avec celles des premiers chrétiens, entrait aujourd'hui dans une société qui se respecte, n'enverrait-on pas vraisemblablement chercher la police? (2) ».

« La pratique du charpentier prêcheur qui n'avait pas où reposer sa tête, dont on assure qu'il ne possédait pas un seul liard, qui n'eut rien à laisser à sa mère, et dont le tombeau fut emprunté à un ami, ne contredit en rien le message qu'il délivra (3) ».

Ce message condamnerait-il donc le capital et la propriété privée?

Pour répondre à la question en gros, avant de le faire en détail, comprenons la perspective du Maître. Il n'est ni un économiste chargé d'établir les lois de distribution, production et acquisition des richesses, ni un juriste ayant à expliquer, interpréter ou justifier les coutumes ou les règles qui gouvernent l'usage des biens de ce monde en Judée et ailleurs; il n'est pas un juge devant décider si un homme a le droit de

---

(1) Herron. — *The New Redemption.*
(2) Leslie Stephen. — *Social Rights and duties.*
(3) Article de *The Outlook,* 10 octobre 1898.

retenir la possession entière de l'argent ou des terres qu'un mort a laissés par un testament peu précis et peu clair, ou s'il ne doit pas le partager avec son frère (1). Il est avant tout Réparateur, « Sauveur d'hommes » en leur double modalité d'individus et d'être sociaux, visant à les attacher à leur Père et à leurs semblables leurs frères pour que « la volonté de ce Père commun se fasse sur la terre et au ciel ». Mais « sur la terre » cette volonté ne se fait que si l'on a « le pain quotidien » qu'il nous apprend à lui demander. Donc dans la perspective du royaume qu'il prêche, est compris ou sous-entendu le minimum de biens nécessaires à le réaliser ici-bas. De cette perspective ne seront exclues ni une certaine propriété, ni même une certaine richesse qui n'empêchent pas l'instauration du royaume.

Ce point de vue paraît impliqué dans la trame de la célèbre parabole du gérant peu scrupuleux mais adroit. Avant de l'expliquer voyons la pensée de fond du Maître qui la propose.

« L'homme ne vit pas *seulement* de pain » mais il vit aussi de pain. Nous devons demander au Père de famille qu'il l'assure à chaque

(1) Luc XII, 13-15.

jour de notre existence mortelle. Les disciples de Jésus disposent d'un petit trésor pour leurs besoins. Loin de mépriser le travail humain, même le plus humble, seul moyen de sustenter les corps et par eux les âmes, seul moyen d'agencer, d'orner, de rendre plus habitable la planète, en mettant à notre portée les forces variées dont elle dispose, le charpentier-docteur travailla, fit travailler les siens, il exalta, il sanctifia le travail, il l'imposa, sous peine de châtiments dont la sévérité sera mesurée aux énergies naturelles ou surnaturelles qu'on a reçues avec mission de les faire valoir. Cela seul prouverait que les biens de ce monde, talents ou mines à exploiter, donc une certaine richesse, ne sont pas condamnés par le guide divin de nos vies « sur la terre »; par ce « Fils de l'Homme » qui voulut sauver non des anges mais ses frères en chair et en os. Ses apôtres devaient être des « pêcheurs d'*hommes* » et ce dernier terme doit s'entendre dans sa plénitude concrète et vivante.

Mais les biens de la terre ne peuvent être l'unique et exclusive préoccupation. Autour de lui, Jésus apercevait un peuple qui, sauf de nobles exceptions, du sommet de la hiérarchie sacerdotale au dernier des paysans ou des marchands de poisson du lac, n'attendait que des bénédictions temporelles, soupirant après « la rosée du

ciel et la graisse de la terre (1) ». Les Juifs en étaient arrivés à voir dans leur religion un moyen de s'enrichir et de dominer. Iaveh qu'ils avaient accaparé avec une jalousie farouche et un égoïsme intolérant, devait récompenser leurs adorations et leurs hommages, non en purifiant leurs cœurs, en élevant leur esprit, mais en leur donnant les moyens de se bien vêtir et loger, d'avoir lait et miel à satiété, de faire ripailles et de tenir à leur merci, tous les autres peuples. En masse, ils avaient oublié le Dieu dont le règne arrive en un monde où tout meurt et passe, mais qui est le vestibule d'un autre incorruptible et immuable. L'on a pu prétendre qu'ils ne croyaient pas à l'au delà.

L'insistance de Jésus, on ne l'a pas assez remarqué, sur l'usage normal des biens terrestres, est impressionnante. Cette question lui tient aux entrailles. Il sait qu'il n'aura rien obtenu pour son royaume, de ses auditeurs et de ceux qui les remplaceront au cours des siècles, s'il ne leur apprend pas, non à les mépriser ou à les bafouer, mais à les ranger à leur place, celle de serviteurs et non de maîtres. Nous mettrons en pleine lumière cette doctrine. Nous n'en marquons ici que la synthèse. Cette sentence la for-

(1) *Gen.* XXVII, 28.

mule : « L'on ne peut à la fois, servir Dieu et l'argent ». Dieu doit être le maître, non l'autre.

Cet argent, ces biens, que le Père de famille met à notre disposition, en eux-mêmes ne sont pas mauvais. Jésus va nous indiquer comment il convient de les administrer et de les utiliser. Employons-les non à perdre nos âmes ou nos corps, ou à perdre les âmes ou les corps de nos frères, mais à notre avantage et au leur. Une fraude habile d'un gérant de propriété, dans le pays qu'il traversait et dont il a entendu parler, lui fournit l'occasion d'un enseignement plus capital encore pour ses compagnons que pour la foule qui en aurait malaisément saisi la portée et les nuances.

« Il dit à ses disciples : « Un homme riche avait un gérant qu'on accusa devant lui de dissiper ses biens. » Il l'appela et lui dit : « Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? Rends compte de ton administration, car désormais tu ne pourras plus gérer (mes biens) ». Alors l'économe dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître me retire la gestion de ses biens ? Travailler la terre, je n'en ai pas la force, et j'ai honte de mendier. Je sais ce que je ferai afin que, après avoir été chassé de mon emploi, il y ait des gens qui me reçoivent dans leurs maisons. Faisant donc venir l'un après l'autre ses subordonnés, il dit au premier : « Combien dois-tu à ton maître ?

Il répondit : — Cent barils d'huile. L'économe lui dit : — Prends ton billet, assieds-toi vite, et écris cinquante. Ensuite, il dit à un autre : — Et toi, combien dois-tu? Il répondit: — cent mesures de froment. L'économe lui dit : — Prends ton billet et écris quatre-vingts. Et le maître loua le gérant infidèle d'avoir agi habilement, car les enfants du siècle sont plus habiles entre eux que les enfants de lumière. Moi aussi, je vous dis : « Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que, lorsque vous quitterez la vie, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Celui qui est infidèle dans les petites choses est infidèle aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez été fidèles que dans les richesses d'iniquité, qui vous confiera les biens véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèles dans les biens d'étrangers, qui vous donnera votre bien propre ? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres : car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon (1) ».

Voici la leçon qui se dégage de cette parabole. Nous sommes des économes, des intendants, des gérants des biens et des richesses mises par Dieu à notre service sur la planète où nous nous agitons un instant. Nous ne sommes pas des propriétaires avec droit d'user et d'abuser à fantai-

(1) Luc VI, 1-13.

sie de ces biens. Un gérant ne peut détourner la terre, la maison ou l'industrie dont on lui confia la gestion et l'exploitation, vers un but autre que celui poursuivi par le propriétaire. Il ne lui est pas permis, par exemple, d'employer l'argent qu'il retire de cette ferme ou de ce commerce, à satisfaire ses plaisirs et ses caprices. Cet argent peut subvenir à ses nécessités primordiales et à celles de ses serviteurs, il peut l'employer à nourrir, à vêtir, à loger eux et lui, mais « *le gaspiller* » à sa fantaisie en noces, jeux ou luxe, lui est interdit.

Le gérant dont parle Jésus se l'était permis. On comprend l'indignation du maître mis au courant. « *Qu'est-ce que j'entends dire de toi?* Car tout le monde est au courant. Tu n'as même pas eu la prudence élémentaire de cacher tes dilapidations. Tu étales aux yeux de tous un luxe provocateur. On te voit acheter de beaux habits, de beaux meubles, mener train de maison bourgeoise. Ces jours-ci tu as acquis un bel équipage. — Ce « nouveau riche » n'avait pas plus de pudeur que d'autres. — « *Rends compte de ta gestion, lui dit le maître, car tu ne pourras plus gérer mes biens* ». — On essaie bien de demander des comptes aux nouveaux riches, mais ils se dérobent avec prestesse et désinvolture à travers les mailles de la loi, que des

avocats embrigadés à cet effet ou des juges complaisants, leur élargissent à plaisir.

Le gérant de la parabole ne trouva pas des avocats ou des juges de cette espèce. Il sentait que ça tournait mal pour lui : « *Il se dit donc en lui-même : « Que faire puisque mon maître me retire la gestion de ses biens?* » Aujourd'hui, on confie souvent aux requins de la finance ou du commerce, d'autres biens à gérer! « *Travailler la terre? Je ne le peux pas.* » Un monsieur qu'on a vu parfumé, ganté, salué et roulant carosse, ne peut vraiment pas prendre une pioche, remuer la terre et le fumier avec les manants qu'il commandait naguère. « *Mendier? J'en ai honte.* » C'est vrai, je pourrai quitter le pays où l'on m'a vu étaler mon luxe provocateur, fruit d'un vol, et aller loin, loin, avec une besace sur l'épaule mendiant de porte en porte, puisque je vais être dépouillé de tout. Mais, en vérité, cette épreuve est trop forte pour moi. J'ai honte de me mettre parmi ces mendiants aux habits fripés et sales, aux cheveux longs et crasseux, que j'ai si souvent rebutés jadis et laissés mordre par mes chiens... Et si on savait ici que moi qui paradais avec mes bagues, mes habits somptueux, mes chevaux de race et mes chars, mendie là-bas, car tout se sait et se dit surtout en temps de journaux, de reporters et de téléphone, ma honte se-

rait centuplée. J'en mourrais et je suis jeune encore! Mais une idée traverse mon cerveau. « *Je sais ce que je vais faire pour qu'il y ait des gens, quand je ne serai plus gérant, qui me reçoivent dans leurs maisons* », me donnent à manger et à boire sans que j'aie à piocher la terre ou à mendier. J'aurai le gîte et le couvert en attendant le reste.

L'on sait quelle fut cette idée et son stratagème. On le voit, pendant une absence de son maître, assis à sa table et convoquant l'un après l'autre, tous les fermiers ou métayers. Tu dois tant. — Eh bien! je vais te signer un papier où je reconnaîtrai que tu ne dois plus que tant. Et le métayer ébaubi prenait le billet et lui disait : « Je te le rendrai un jour ».

Le maître rentra. Il apprit ce qui venait de se passer. Son premier mouvement fut sans doute l'indignation, mais après réflexion, séduit par l'esprit d'à-propos et l'habileté de son intendant, il le loua, sans toutefois le maintenir à son poste. « *Et moi je vous dis,* déclare Jésus, après avoir exposé la parabole, *faites-vous des amis, avec les richesses d'iniquité pour que, quand elles disparaîtront, ils vous accueillent sous les tentes éternelles* ».

Cette phrase enserre la doctrine du Maître sur les biens de ce monde. Nous en sommes gérants

et non seigneurs pour en disposer à notre caprice. Ils sont dits « richesses d'iniquité » parce que souvent mal acquis par les premiers détenteurs, ils fascinent et contraignent à ne voir et à n'aimer qu'eux. Ils ne sont pas mauvais cependant par nature puisqu'ils doivent servir à faire du bien aux autres et à nous. A nous, en nous donnant le pain de tous les jours, aux autres, en nous permettant de satisfaire aux exigences de la justice et de la charité. Ceux-ci, à leur tour, par reconnaissance, nous aideront de leurs bons offices et de leurs prières à « être accueillis sous les tentes éternelles ». Ayant montré nos aptitudes de bons gérants dans cette administration de biens de qualité inférieure, on pourra nous confier l'administration de biens très supérieurs, qui seuls apaisent la faim et la soif spirituelle.

« Semblable à un père riche qui vient de livrer à son fils le plus précieux de l'héritage qu'il lui réserve, le mettrait à l'épreuve en lui confiant un domaine de moindre valeur, ainsi Dieu ne craint pas d'exposer les biens terrestres à toutes les chances de notre infidélité, afin que l'emploi que nous faisons de ces biens de mince valeur, démontre notre aptitude à la gestion de notre fortune éternelle, ou notre incapacité à l'administrer et par conséquent à la posséder. Il y a là une admirable conception du

but de la vie terrestre et même de l'existence de la matière (1) ».

Fort bien, dira-t-on, mais avouez que Jésus approuve une injustice flagrante en recommandant la fraude, au moins pour faire la charité et s'assurer ainsi la reconnaissance des obligés. Les *conquistadores* espagnols suivaient ses indications, quand ayant dépouillé ou massacré les Indiens pour s'enrichir, ils envoyaient à leurs villages, de magnifiques rétables d'or dont les saints qu'on y honorait, devaient les recevoir sous les tentes éternelles...? »

Entendons-nous. Le Maître ne loue pas l'honnêteté de son « infidèle » gérant mais son habileté. Il est coupable et l'administration lui sera enlevée. « Tu ne pourras gérer mes biens ». Cependant si « cet enfant du siècle » a montré son adresse, a fortiori, vous, « enfants de la lumière » qui pouvez agir au grand jour et qui n'avez rien à cacher, devez savoir vous servir des biens terrestres pour « vous faire des amis » au ciel et ici-bas, en les employant, non à contenter vos envies de dominer et de jouir, mais à satisfaire avec vos nécessités vitales, celles des indigents et

(1) Godet. — *Commentaire sur saint Luc*, Lausanne, 1887.

mal lotis. Ainsi vous servirez Dieu et non Mammon (1), c'est-à-dire l'argent. Soumis à l'ordre de vos devoirs et de vos besoins, celui-ci ne doit pas prétendre à gouverner votre cœur et votre esprit comme Dieu peut les gouverner. Vous n'aurez donc qu'un maître de vos volontés et de vos vies. Vous vous servirez de l'argent, vous ne le servirez pas, vous le mettrez à sa place. Elle est celle d'un esclave. Il ne prétendra pas à régenter individus et cités. Son règne signifierait mépris de toutes les noblesses et de toutes les libertés, servitude des cœurs et abêtissement des esprits.

Que de cet argent, de ces biens matériels et passagers, l'homme tire sagement un profit naturel ou surnaturel, quel mal en cela? La prudence, la mesure, l'habileté à atteindre de justes fins seraient-elles exclues du catalogue des vertus du chrétien? La sottise, la maladresse, l'imprévoyance, les défis au bon sens, seraient-ils leur apanage? A entendre certains, on le croirait. Non, non! Etre chrétien, « fils de lumière » n'est pas nécessairement être un sot et se conduire en sot, ni, qu'on excuse la vulgarité, « être une poire », se laisser exploiter et berner, ne pas tenir compte des contingences, mépriser les réalités et inté-

(1) Mot chaldéen signifiant *argent*.

rêts de tout ordre qui ne contrecarrent pas ouvertement nos intérêts éternels. Etre chrétien, c'est sans nuire à d'autres, savoir profiter des occasions, des chances, des biens qui aident à réaliser le royaume de Dieu ici-bas, en nous préparant un bon accueil sous les tentes éternelles. « Prudent comme un serpent, simple comme une colombe » voilà sa règle, aussi éloignée du machiavélisme brutal que de la sottise bigote (1).

Et nous allons montrer comment à l'exemple du gérant habile et prévoyant, il peut se servir de l'argent et des biens que Dieu met à sa disposition, pourvu qu'il refuse de plier les genoux « devant Mammon » et de « le servir ».

---

(1) Je donne en *Appendice* une très suggestive et intéressante explication de la Parabole de l'*Intendant Infidèle*, par le pasteur Chastand. Je l'emprunte à son livre plein d'aperçus nouveaux : *Etudes sociales sur les Paraboles Evangéliques*. Tous les chrétiens préoccupés des doctrines et applications sociales de leur religion, pourront utiliser ce travail. Les catholiques feront, naturellement, les réserves qui, ici et là, s'imposent.

Appendice

La Parabole de l'économe infidèle, *d'après M. G. Chastand, dans son livre* « Etudes sociales sur les Paraboles Evangéliques », p. 68-73.

Les auditeurs durent fort bien comprendre cette parabole, dont l'explication offre de nombreuses difficultés et dont le vrai sens paraît avoir échappé à bien des interprètes peu au courant du fermage en droit romain et dont du reste nos mœurs ou nos lois actuelles ne sauraient nous donner la moindre idée. Nous avons de la peine à concevoir qu'un économe, ou mieux un intendant, en quelque sorte un fermier général, ait le droit de remettre un billet à ordre à un débiteur sans l'autorisation du maître ou même d'en changer le libellé à son insu. Rien de plus simple en Palestine sous la domination romaine. Les propriétaires riches, vivant le plus souvent loin de leurs terres dans le luxe, l'oisiveté la plus complète et l'insouciance absolue, ne prenaient pas la peine d'établir un fermier sur chacun de leurs domaines. Les particuliers faisaient pour leurs terres ce que l'Etat faisait pour l'impôt. Ils donnaient d'ordinaire au plus offrant et dernier enchérisseur la totalité de leurs biens, le laissant libre de choisir des sous-fermiers, à qui il sous-louait les divers domai-

nes, sur lesquels il prélevait de gros bénéfices. Ceux-ci ne connaissaient pas le maître, attendu qu'ils n'avaient jamais à faire qu'au bailleur. Certains propriétaires poussaient la paresse ou l'insouciance jusqu'à ne pas faire rendre compte à leur intendant de sa gestion, comme cela arriva pour l'économie mis en scène dans notre parabole. Si son maître s'y décida, c'est que la rumeur publique l'accusait de dissiper sa fortune et que le maître ne pouvait pas rester impassible en présence d'une dénonciation formelle.

Les fermiers généraux, quand ils réglaient avec leurs tenanciers et que ceux-ci n'avaient pas d'argent ou ne pouvaient pas leur payer les mesures d'huile ou de blé stipulées dans le contrat, leur faisaient souscrire des billets au nom de leur maître, mais en majoraient le montant et s'en appropriaient l'excédent. C'était l'intérêt usuraire de la somme prêtée qui, avec le prix du fermage, constituait le bénéfice de l'intendant. Les péagers agissaient ainsi d'ordinaire en prélevant à leur profit au delà de ce qui leur avait été ordonné (Luc III, 13). Aussi les pharisiens, qui ne trouvaient rien à redire à ce procédé, ricanaient (Luc XVI, 14) en se moquant du puritanisme du Christ.

Dans le récit de Luc nous voyons comment on procédait d'ordinaire. L'intendant tenait ses comptes en partie double. Sur un livre de compte qui pouvait à l'occasion être soumis au maître, il notait le prix réel, tandis que sur le sien il portait le chiffre des

billets sur lesquels il majorait les emprunts. Tous les débiteurs n'étaient pas soumis au même taux d'intérêt. Ainsi l'économe de la parabole exigeait le 50 p. cent pour les prêts d'huile et seulement le 20 0/0 pour les prêts de froment.

Cette différence d'intérêt nous explique la précaution qu'il prend de « convoquer l'un après l'autre chacun des débiteurs de son maître ». Se reportant au livre du propriétaire, il déchire en leur présence les anciens billets souscrits et leur fait écrire de nouveaux billets portant le prix réel. A l'un il fait faire un billet de cinquante mesures au lieu de cent, à l'autre un de quatre-vingts et ainsi pour tous les autres. Ces débiteurs ne soupçonnant pas le mobile de son action et prenant peut-être pour un scrupule de conscience ce qui n'est qu'une ruse nouvelle, obéissent sans hésitation, conciliant ainsi le plaisir qu'ils font à leur créancier avec le service qu'il leur rend. Aussi sans perdre un moment, car le moindre délai peut entraîner son malheur définitif en l'empêchant de gagner l'amitié et la reconnaissance de ses débiteurs, il se hâte de les faire « vite asseoir » pour souscrire de nouveaux billets. En agissant ainsi il espère pouvoir conserver son poste, car le maître n'est pas homme à se priver des services d'un économe dont il loue la prudence. Il pense aussi, en agissant de la sorte, que s'il venait à perdre sa place, il se ferait des amis de ceux qu'il a jusque-là trompés.

Le court délai que lui laisse son maître avant son

renvoi — (tu ne *pourras* et non tu ne *peux* (v. 2) —, l'économe le met prudemment à profit pour songer à l'avenir (v. 3). Cette habileté arrache même au maître trompé un cri d'admiration et il ne peut s'empêcher de l'en féliciter (v. 8).

Cet économe n'avait jusqu'à ce jour jamais pensé à l'avenir. Il ne se servait pas de l'usure pour amasser, puisqu'il se voit réduit à mendier, mais il dissipait l'argent de son maître en vivant dans la paresse et en menant joyeuse vie. Le voilà réduit maintenant à vivre en travaillant ou à mendier son pain. De ces deux maux pour lui il ne sait quel est le moindre. Son corps épuisé par les excès ou amolli par la paresse ne peut lui procurer son pain et le mendier, c'est rendre sa disgrâce publique et passer pour un bon à rien. Jusqu'ici il a mieux aimé voler que travailler ou mendier et comme il ne peut plus avoir recours au vol, et ne saurait ni travailler ni mendier, il espère que ses débiteurs reconnaissants l'accueilleront dans leurs maisons (v. 4).

La prudence de cet économe, son souci de l'avenir : voilà la leçon que Jésus veut tirer de cette parabole, en nous donnant en exemple non son infidélité passée mais son habileté présente. Si cet homme mauvais, paresseux, coupable a songé à l'avenir, à combien plus forte raison devons-nous y songer à notre tour. Et cela d'autant plus que nous n'avons pas à nous assurer une retraite momentanée en ce monde, mais une place permanente dans les tabernacles éternels. Si les débiteurs, à qui il a remis une

partie de leur dette et dont il a ainsi facilité la vie, l'accueillent dans leurs maisons, combien plus les pauvres, les opprimés, à qui les publicains par leur amour de la justice ou leur charité auront facilité l'existence terrestre, les accueilleront avec bonheur au ciel. Pourquoi ne pas songer à notre avenir éternel, nous qui sommes les disciples de Christ, quand les gens sans conscience ne négligent pas le soin de leur avenir terrestre ?

Le Seigneur ne peut nous donner comme exemple les procédés malhonnêtes de cet homme qu'il condamne lui-même en l'appelant un « économe infidèle, injuste ». Mais nous qui aurons bientôt « à rendre compte de notre administration » ne perdons pas un moment, le temps presse. Mettons-nous en règle et, tandis que cela est encore possible, « faisons-nous des amis avec les richesses injustes ».

Inutile d'édulcorer les paroles de Jésus. Elles ont encore le sens que le Maître leur a donné. Pour lui l'épithète « d'injustes, d'iniques » accompagnait toujours le mot de richesses et Celui qui a déclaré qu'il était « difficile à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu », est le même qui a proclamé les richesses injustes. Pour le Christ, elles étaient le fruit de l'injustice ou bien elles étaient injustement détenues, quand leur possesseur ne les faisait pas servir au bien d'autrui ou encore quand il s'en servait pour favoriser l'injustice ou commettre des iniquités. Les richesses sont injustes, en tant qu'elles sont le fruit ou l'occasion de l'injustice et qu'elles ne sont déte-

nues que par quelques-uns au détriment des autres qui auraient droit à en avoir leur part. En outre, l'usage que l'on en fait ne peut pas en légitimer la possession. Ainsi, faire la charité et se montrer même généreux envers les pauvres, ne peut légitimer une fortune acquise par la fraude, l'usure ou l'exploitation des petits et des faibles. La fin ne justifie pas les moyens. Donner aux pauvres, aux bonnes œuvres ou à l'église une fortune acquise par des procédés malhonnêtes et qu'on ne peut pas emporter dans la tombe, ne réussit pas à en légitimer rétrospectivement l'acquisition ou la jouissance antérieures.

LIVRE I

Jésus et la Propriété

CHAPITRE I

Jésus vit dans un milieu ou la propriété est organisée

Sommaire. — On ne peut négliger le facteur économique dans la formation des idées. Jésus vit dans un milieu où la propriété existe et est organisée. — Le maître de maison petit ou grand propriétaire. — La Loi mosaïque protège la propriété : « Tu ne déroberas pas ». — La loi de Rémission des dettes : elle ne s'étend pas à l'étranger; la loi Jubilaire qui impose le retour des biens expropriés à leur premier propriétaire tous les cinquante ans.

On ne pénètre les idées d'un grand homme qu'en connaissant le milieu où sa vie s'est développée. Par milieu, je n'entends pas seulement l'état mental, religieux, philosophique ou artistique d'une société, mais l'état économique qui la conditionne. Il réagit sur les individus qui ou l'acceptent passivement ou travaillent à sa

transformation lente ou précipitée. Ne disons pas après Karl Marx que l'état économique est la raison unique et dernière de l'histoire et de l'idiosyncratie des particuliers ou des peuples, de leur politique, de leur morale, de leurs croyances et même de leur art, mais ne nions pas son influence sur les uns et sur les autres. Avouons même qu'un certain ascétisme et ce qu'on a appelé par mépris *la moraline* (1), inclinent trop à oublier dans la vie des nations et des personnages éminents, ce facteur capital. N'expliquant pas tout, il est indispensable pour expliquer des êtres assujettis aux nécessités du vêtement et de la nourriture.

Ces nécessités Jésus, fils par la chair, d'une noble mais pauvre fille de la Galilée, dont l'adolescence et l'âge mûr se passèrent dans une échoppe d'humble prolétaire, dut les subir. L'on n'approche avec succès sa pensée, sur les problèmes que pose l'usage et la distribution des biens pourvoyeurs des exigences de la vie matérielle, que si l'on a une juste idée du milieu économique où se déroule son existence. Il se laisse d'ailleurs apercevoir en beaucoup de ses paroles et de ses actes (2).

(1) Carlo Reyles. — *Dialogues Olympiques*, p. 67.

(2) « Il emprunte les personnages et les actions symboliques de ses paraboles aux métiers de ses compatriotes.

Longue, ardue à traiter est la question. Je ne puis songer ici à l'embrasser dans sa plénitude. Je me contenterai d'indiquer rapidement que Jésus enfant et homme fait, vécut dans un milieu où la propriété individuelle existait et était organisée. A le montrer à la hâte, le savant travail qu'un dominicain gagné aux patientes méthodes de la Science sociale, a consacré à l'étude de ce sujet, va me servir (1).

« Lorsqu'on cherche, écrit le P. Schwalm, à caractériser la propriété chez les Juifs, à l'époque de Jésus-Christ, un personnage des paraboles évangéliques s'impose de suite à l'attention. A maintes reprises, Jésus le remet en scène, comme un type fami-

---

Il s'empare du banquier, non moins que du maçon, du semeur, du pêcheur ou du berger. Il le saisit au passage, dans les spectacles quotidiens, dans les relations d'apostolat qui alimentent son expérience de la vie sociale. Nous admirons la justesse de son observation pour le banquier comme pour les autres : son coup d'œil se révèle par la fécondité de ses sobres descriptions. Quelques mots de lui, c'en est assez pour nous assurer une connaissance vraiment scientifique du milieu où il se mouvait. Paroles de vie éternelle essentiellement, les paroles de Jésus, nous ressuscitent par surcroît, la vie de son époque et de sa propre humanité. » (P. SCHWALM. — *La Vie privée du Peuple Juif à l'époque de Jésus-Christ*, p. 388.)

(1) *La Vie privée du Peuple Juif à l'époque de Jésus-Christ* (pp. 433-543), par le P. SCHWALM. Gabalda, éditeur, Paris.

lier; c'est l'*oïkodespotes* ou maître de maison. Et chaque fois, c'est pour le montrer en rapport avec un objet de propriété : sa maison, qu'il garde bien contre les voleurs ; sa vigne, pour laquelle il va chercher des journaliers ; son champ de blé où il met une semence de choix ; son trésor où il accumule d'anciennes et de nouvelles épargnes. Voilà un type de propriétaire ».

Il n'administre pas les biens d'une collectivité plus étendue que son propre ménage : pas un seul texte, ne nous signale des institutions communautaires. Dans le ménage, la jouissance est commune entre le mari et la femme, mais le mari administre et commande. Ainsi Zébédée. Les enfants participent à la jouissance du bien *paternel* même étant âgés et capables de gagner leur vie.

« Ils la gagnent en travaillant aux ordres de leur père et dans son atelier. Jacques et Jean fils de Zébédée, pêchent avec lui dans sa barque et raccommodent leurs filets. La parabole du fils qui dit oui et du fils qui dit non, les montre employés par leur père au labourage de sa vigne » (1).

Le fils qui se marie quitte la demeure paternelle. Souvent les frères mariés ont ensemble des relations communautaires. « Simon Pierre par-

(1) MATH. XX, 28. — SCHWALM, p. 440.

tage sa maison de famille et sa barque avec son frère André. C'est la communauté du foyer et de l'atelier, puisque chaque frère hérite également d'une part égale *des biens paternels* (1) ».

Le maître de maison a des terres qu'il cultive lui-même et dont il est « le semeur », il dispose de tout ce qui est nécessaire à une exploitation et « il se croit permis de faire ce qu'il veut de ce qui est à lui » à l'avantage d'un embauché de la onzième heure (2); il ordonne d' « amasser le froment dans sa grange »; il parle de « ses greniers », de « son blé » (3); il veille sur sa maison pour la défendre contre les brigands; dans l'intérieur à un endroit caché il renferme son trésor où est son cœur (4); il a ses ustensiles de fer ou de bronze qui s'oxydent par l'humidité, ses tentures, ses coussins que visitent les mites et que les perceurs de murailles cambriolent (5); il a un vestiaire domestique dont il distribue les approvisionnements soit en salaire, soit en cadeau. Quand le Prodigue repentant s'est prosterné devant son père, celui-ci inter-

(1) SCHWALM, p. 443.
(2) MATH. XXI, 15.
(3) LUC XII, 16. — MATH. XIII, 30.
(4) MATH. XXIV, 43.
(5) MATH. XIII, 52.

pelle ses serviteurs : « Vite! Cherchez la plus belle robe longue, habillez-le, passez l'anneau à son doigt et à ses pieds les chaussures lacées (1) ».

« Et puisque son vestiaire nous amène à parler de ses biens mobiliers, n'oublions pas non plus que ceux-ci comprennent encore les animaux domestiques. Il en dispose comme leur maître.

« Amenez le veau gras et tuez-le, » voilà son ordre. Personne que lui ne peut le donner, pas même son héritier et son aîné. Ce dernier se plaint que pour son cadet, le prodigue, on commande pareil festin; et sa plainte nous donne juste la mesure de sa dépendance : « Voici tant d'années que je te sers, sans transgresser tes ordres, et jamais tu ne me donnes à moi, un chevreau, pour que je fête mes amis! » Ne s'agit-il que d'un cabri, c'est au père qu'il appartient. Le bétail, aussi bien, figurait de sa nature parmi les et produits de l'exploitation familiale.

« C'est d'une manière *absolue,* en outre, que le chef de maison demeurait maître de tous ces biens. Un fils aîné, un héritier et collaborateur se risquait tout au plus à quelque observation sous le coup de la mauvaise humeur : nous venons d'entendre la remarque lancée à propos du festin où figurait le veau gras. Mais le plaignant n'osait même pas s'emparer d'un chevreau, pour fêter ses amis. Aussi,

(1) Luc XV, 22-23.

quand lui venait la réplique : « Toi mon fils » de quoi te plains-tu? « Tout ce que j'ai est à toi », il aurait pu distinguer. Tout ce que possède le père est au fils, comme reçu par ce dernier, sans nul pouvoir de se le donner; tout ce que possède le père lui appartient souverainement qu'il le donne ou qu'il le retienne. Il y a communauté des biens entre le père et le fils, mais à titre inégal : c'est dans le père seul que réside la puissance d'administrer le bien de famille et d'en distribuer les parts de jouissance (1) ».

A côté du petit propriétaire il y a le grand, le landlord. Il a un majordome qui vend l'huile et le blé du domaine, qui tient les comptes et conserve les billets que souscrivent les acheteurs à crédit pendant son absence et à qui il demande raison de son économat (2). Il l'établit sur tout son personnel ouvrier pour qu'il lui distribue au jour de l'échance la quantité de froment qui est le salaire en nature (3). « Heureux le serviteur que le maître à son arrivée trouve tout aux soucis de sa charge (4) ».

Gare au contraire à l'intendant qui, « son maître tardant à venir », mange et boit avec des ivrognes, bat ses conserviteurs et se laisse finale-

(1) Schwalm, p. 444.
(2) Luc XVI, 13, 37.
(3) Math. XXIV, 45.
(4) Luc XII, 43.

ment surprendre par le retour inopiné du Maître! (1) ».

Une autre fois, le propriétaire pendant qu'il voyage, loue directement sa vigne à un groupe de métayers. Au moment de la vendange « il envoie des serviteurs pour recevoir sa quote part de raisins (2) ». Ici l'intendant disparaît.

***

La loi mosaïque en vigueur du temps de Jésus, et que les conquérants romains n'avaient pas modifiée, protégeait la propriété.

Parmi les dix commandements donnés à Moïse sur le Sinaï, certains avaient pour objet direct cette protection : « Tu ne déroberas point... Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain (3) ».

Pour éviter que les dettes ou les hypothèques ruinent les propriétaires, le législateur hébreu édicta la loi de Rémission, la *Schemitta*. Elle disait :

« Tous les sept ans tu feras rémission : tout

(1) MATH. XXIV, 49.
(2) MATH. XXI, 33.
(3) *Exode* XX, 15-17.

créancier qui aura fait un prêt accordera rémission pour ce qu'il a prêté à son prochain et à son frère, quand on aura publié la rémission de Iahvé (1) ». Par sa Loi de libération septennale non seulement il libérait l'esclave, mais il obligeait le maître à leur assurer un commencement de propriété immobilière et de capital. « Tu lui donneras quelque chose de ton menu bétail, de ton âne et de ton pressoir : tu lui donneras une part des biens dont Iaveh ton Dieu, t'aura béni ». Enfin le *Jubilé cinquantenaire* imposait le retour des paysans expropriés dans leurs anciennes terres ou dans celles de leurs parents. Il supprimait le droit d'aliénation à perpétuité.

Notons cependant que *la Loi de Rémission* ne s'étendait pas à l'étranger. Le Législateur dit expressément après les paroles citées plus haut : « Tu pourras presser l'étranger (2) ».

A propos de cette étrange exclusion le Père Schwalm écrit :

« En sanctionnant cette exclusion, elle voulait compenser les étroites obligations qui pesaient sur les prêts entre Israélites. C'est bien ce que le législateur se complaît à montrer : après avoir promis la bénédiction de Iahve aux créanciers observateurs

(1) *Deuter.* XV, 1-4.
(2) *Deuter.* XV, 5.

de la *Schemittà*, il leur ouvre une large perspective de bonnes affaires avec les étrangers : « Iahve, ton Dieu te bénira comme il l'a dit; tu feras les prêts à beaucoup de nations, et toi, tu n'emprunteras pas; tu domineras sur beaucoup de nations et celles-ci ne domineront pas sur toi ».

« Comme il fallait qu'Israël fut déjà commerçant, âpre au gain, pour que son Dieu lui-même, le Dieu moral et justicier lui accordât ces revanches internationales de la *Schemittà*. Ce n'est rien moins que l'empire du monde, l'empire financier, dont la promesse vise à toucher l'âme juive au cœur du cœur! Une maxime nationale disait « l'emprunteur est l'esclave du prêteur ». Interdite par le droit national entre Israélites, la conquête par le prêt se retrouvait autorisée en droit des gens, comme article d'exportation. D'ailleurs on pouvait bien s'y essayer sur le sol même de la Palestine, dans les villes et familles étrangères qui s'y disséminaient en attendant que l'émigration propageât la suprématie de l'or parmi les groupes de la *Dispersion*.

« Une pareille concession accuse bien les prévisions du législateur sur le conflit que la *Schemittà* soulevait dans l'âme et dans la société israélites. Elles paraisssaient assez religieuses pour que la remise des dettes fut commandée au nom de Iahvé, de par son droit suprême comme propriétaire d'Israël et de ses biens; mais le peuple juif et son âme encore sont tellement d'essence commerciale que l'obligation de la *Schemittà* entre compatriotes se tempère néces-

sairement d'une liberté plénière pour les créances à long terme, quand il s'agit d'étrangers » (1).

A certaines heures de dévotion et d'enthousiasme religieux, la loi de Rémission fut observée par l'ensemble des Juifs, en particulier du temps de Néhémie (2). Un mouvement analogue au mouvement de Néhémie, se retrouva dans l'entourage de Jésus sous l'influence de sa parole et de sa vie. Lorsque le Maître enseigna le *Pater* à ses disciples, comme le modèle de la prière, il formula cette demande au Père Céleste : « Remets-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs ».

« Le grec *opheiléma* signifie premièrement une dette à payer et par dérivation il s'entend du péché: les Juifs le concevaient comme grevant le coupable d'une dette d'expiation, que le pardon céleste pouvait remettre. Probablement Jésus dut employer l'araméen *hob* ou *hobâ,* qui signifie lui-même dette et péché, oubliés par la grâce divine à la remise septennale des dettes entre Juifs. Or sa prière invoque le pardon céleste au nom de la miséricorde qu'il suppose, qu'il affirme pratiquée par ses propres et vrais disciples. « Remets-nous nos dettes *comme nous les remettons* à nos débiteurs ».

(1) P. Schwalm, p. 534.
(2) *Néh.* XIII, 15.

« Cette demande retomberait du ciel, sans force et repoussée, si le disciple de Jésus ne pratiquait cette remise septennale qui lui sert de mesure et de motif pour invoquer le pardon du ciel. En attendant que l'Esprit initiât les cœurs à la pleine vie nouvelle du chrétien, Jésus les exerçait à la parfaite vie de l'Israélite irréprochable, sans omettre un *iod* ou une boucle de lettre, au texte de la Loi ».

La loi jubilaire fut au contraire une loi toujours inobservée.

« Son observation n'eût pas manqué d'avoir des répercussions économiques considérables, en particulier la prédomination exclusive de la petite ou moyenne propriété. Les grandes propriétés eussent été supprimées. Les Palestiniens entreprenants eussent été rejetés vers le commerce d'entrepôt et de transit. Or les grandes propriétés existent à l'époque de Jésus et le commerce des produits agricoles forme leur annexe naturelle. Bien plus, il y a des accapareurs de biens et c'est là, à coup sûr, une pratique qui eût été incompatible avec la loi du Cinquantenaire (1) ».

(1) P. SCHWALM, *passim*.

CHAPITRE II

Jésus ne condamne pas la Propriété
Le Communisme et l'Evangile

Sommaire. — Le communisme des Esséniens. — Jésus ne fut pas Essénien. — En demandant de « distribuer les biens aux pauvres », il ne condamnait pas la propriété individuelle. — Ses idées sur la forme de la propriété. — Tous ceux qui se sont réclamés de son enseignement pour condamner le droit de propriété individuelle, se sont trompés, mais il ne suit nullement de là qu'il rejette la forme de propriété communiste. — Erreur du dominicain Grabon qui prétendait que seuls les moines avaient droit à mettre leurs biens en commun.

Le communisme en son essence est aussi vieux que l'âme humaine et les conditions ordinaires de nos sociétés. Il durera comme elles. Tant qu'il y aura des gens possédant terres, maisons, argent plus que d'autres, ceux ou moins favorisés ou indigents complets, rêveront non de voler ces biens, mais de les mettre en commun au profit de tous et donc au leur. Les rêveurs de communisme ne seront pas nécessairement toujours des déshérités. Ils s'en trouvera parmi les gros riches et propriétaires abandonnant d'un geste généreux leur fortune pour réaliser l'égalité. L'esprit ne souffle-t-il pas où il veut?

Il avait soufflé sur quelques financiers et chefs d'entreprise agricole ou industrielle de race israélite. Ayant vendu leurs biens, ils étaient venus en distribuer la plus grande partie à la communauté de quatre mille pauvres volontaires de l'oasis d'Engaddi, en se joignant à elle. Quatre mille Juifs en effet, de toute condition, vivaient sur la rive occidentale de la mer Morte à un endroit où des sources fraîches et abondantes interrompent la monotonie grise du désert de Juda, d'une luxuriante végétation d'arbres, de gazon et de fleurs. Ils circulaient sous la verdure, vêtus d'une simple robe blanche. Pour leurs très fréquentes ablutions dans l'eau courante, ils mettaient dessus, un tablier. Toujours une hache à la main, ils s'en servaient comme de bêche pour creuser leur fosse où ils cachaient les impuretés de leur corps qui ne devaient pas souiller les rayons du soleil. Pas de femmes en ces lieux. Discipline rigoureuse. « Ce que chacun a est à tous, ce qui est à tous est à chacun. » Ni habits, ni nourriture, en propre. Un trésorier administre pour la communauté les biens apportés et les fruits du travail de l'individu. S'il tombe malade, il est soigné aux frais de tous. En voyage il ne doit porter ni argent, ni provision (1). Les

(1) Cf. STAPFER. — *La Palestine aux temps de Jésus-Christ*, p. 436.

quatre mille moines d'Engaddi sont les Esséniens du grand ordre.

Ceux-là Jésus ne les connut pas. Mais il rencontra sûrement les Esséniens du tiers-ordre qui essayaient de réaliser dans le monde, les idées dont vivaient leurs quatre mille cénobites de l'oasis à soixante kilomètres au sud de Jérusalem. Voyez-les avec leur blanche robe, leur attitude d'ascètes, mêlés parmi les foules qui suivent et écoutent le Maître. Comme ils prêtent l'oreille et paraissent contents quand de ses lèvres tombent ces paroles : « Heureux les pauvres, à vous est le royaume de Dieu... Servir Dieu et Mammon n'est pas possible... Soyez sans souci pour votre vie, de votre boire ou de votre manger. » Ils croient entendre un de leurs docteurs et ils espèrent que celui-ci bientôt les rejoindra. Des savants juifs modernes, Gratz, Cohen, ont soutenu qu'il les rejoignit en effet. M. Faguet a même écrit qu'en disant au jeune homme : « Vends ce que tu as et donne-le aux pauvres » il lui disait : « Fais-toi essénien ». Les uns et les autres oublient l'attitude si décidée de Jésus contre la manie des purifications extérieures multipliées, fond de l'essénisme. En proclamant que : « Ce qui entre par la bouche de l'homme, ne peut le rendre impur, mais bien ce qui en sort », il condamnait les pratiques de ces moines et celles

des pharisiens dont beaucoup étaient leurs affiliés.

Mais enfin n'accepta-t-il pas au moins leurs idées sur la propriété individuelle, sur la distribution des biens aux pauvres, sur la vie ensemble? Si ces idées impliquaient la disparition de la propriété individuelle, l'obligation pour chacun de distribuer son avoir et de le mettre en commum, nous ne le croyons pas. Nous touchons ici au cœur du sujet.

L'ordre romain instauré en Judée par la conquête, exigeait le respect de la propriété. Cet ordre de fait, Jésus le reconnut en imposant la soumission à César. Il reconnut de même l'ordre juif qui voulait qu' « on ne dérobe pas », « qu'on ne convoite pas le bien du prochain », en déclarant qu' « il ne venait pas abolir la loi, mais la compléter ». Ses paraboles expriment les rapports légitimes entre le propriétaire, le maître, le créancier et son ouvrier, son intendant et son débiteur; elles énumèrent les divers contrats, vente, achat ou louage qui supposent le respect de la fortune privée et la distinction des patrimoines (1). L'aumône n'eût pas mérité ses bénédictions si elle n'était qu'une restitution. Il pros-

(1) Math. IX, 38; XIII, 44. Luc VII, 41. Jean V, 32. Marc XII, 1.

crit le vol : « non furtum facies »; il condamne l'avarice des pharisiens : « vœ vobis pleni rapina! ».

A personne il ne reproche proprement de posséder des terres, de l'argent ou des maisons, mais de les mal acquérir ou de les mal gérer. Ce n'est donc pas telle ou telle forme de propriété qui le préoccupe, mais l'idée qu'on a des biens dont on dispose.

Voici la sienne. Le Père des Cieux met à la disposition de tous ses enfants la terre et ses richesses pour satisfaire à leurs besoins corporels. Il conserve ces biens qui seront leur nourriture et vêtement, comme il conserve le lys et l'oiseau. Nous lui demandons le pain de chaque jour, pour nous et pour l'humanité entière, car il est « notre Père » à tous. Avec ces biens dont le pain est le plus précieux, nous devons aussi *nourrir, vêtir* et *hospitaliser* notre frère. Ce faisant, nous le nourrissons, le vêtons, et l'hospitalisons lui-même car il s'identifie à toutes les indigences humaines.

Ces biens n'ont pour nous qu'une valeur de service, car « notre âme vaut plus que la nourriture et notre corps plus que l'habit ». Cette valeur de service est passagère. Gardons-nous donc de nous laisser accaparer par eux. « Notre vie ne sera jamais à leur mesure, les posséderait-on en abondance. » A la mort ils nous échappent et

tous les jours la rouille et les mites les rongent, les voleurs les dérobent. Il ne faut jamais « amasser pour soi-même » seulement, si l'on ne veut être « pauvre devant Dieu (1) ». Il est le maître unique des biens terrestres. L'homme est leur administrateur. Pour qu'il y ait de l'ordre, le Père de famille a établi des économes sur les serviteurs dont les groupes forment les familles particulières. Ces économes répondront de la manière de s'acquitter de leur fonction. Leur devoir primordial est de donner à la maisonnée « la nourriture en temps voulu » (2), « la mesure de froment », dit saint Luc. Par ces « économes » sont désignés non seulement le père et la mère, mais ceux ayant à leur service d'autres hommes travaillant pour eux, et ceux qui dans la cité ont charge de leurs semblables et doivent veiller à l'ordre.

Aux obligations de « l'économe » correspondent les droits des administrés, fils, ouvriers, citoyens qui peuvent exiger leur « nourriture » et leur « mesure de froment ». « Heureux » est proclamé « l'intendant fidèle » à la tâche assignée, à la sollicitude pour son personnel. L' « infidèle » sera puni au Jugement en proportion de la connais-

(1) Luc XII, 15-21.
(2) Math. XXIV, 44-51.

sance de la volonté du Suprême propriétaire. Si le riche souffre là-bas, tandis que le mendiant est heureux dans le sein d'Abraham, n'est-ce pas parce qu'il a oublié son devoir d'économe envers l'indigent? Ne pas faire part de ses biens à qui en manque, est les détourner de leur but, comme on le fait en les acquérant par fraude (Luc XVI, 9-12) pour satisfaire son avarice (Luc, XII, 15) sans tenir compte des besoins des autres (Matth. V, 45. Luc VII, 34) ou pour contenter les mauvais instincts, le luxe et la gourmandise (Luc XII, 19).

Les biens de la terre doivent donc être à la disposition de tous. Par eux, on réalise « le règne de Dieu ici-bas et au ciel ».

Tel est, à leur sujet, la pensée de Jésus. Nulle part l'Evangile ne le montre inquiet de leur mode de possession. Les propriétaires particularistes ou communautaires qui l'entendaient, n'en pouvaient tirer argument en faveur de leur système. Son enseignement transcende ces contingences. Il convient aux opulents *oikodespotes* qui possédaient d'immenses étendues de terrain, ou aux pêcheurs du lac qui n'avaient que leur filet, ou aux esséniens d'Engaddi où « ce qui était à un était à tous ».

Cependant, objectera-t-on, il dit bien au jeune homme : « Si tu veux être parfait, vends ce que

tu as et donne-le aux pauvres. » Oui, mais il ne le lui dit pas pour condamner sa propriété particulariste et lui imposer une propriété communautaire. Il entend simplement le détacher de ses biens pour que n'étant pas embarrassé de leur soin et de leurs soucis, il soit plus aisément « parfait » en étant libre au service de Dieu et des hommes. Et il peut « être parfait » sans appartenir à une communauté et en y disposant de ce qui est à tous. Ainsi le furent les stylites, les anachorètes et les saints mariés et propriétaires. La vie communautaire que pratiquaient les moines d'Engaddi et que pratiqueront plus tard les moines chrétiens, ne sort pas directement de l'enseignement du Christ sur l'usage des biens de ce monde. Pas plus d'ailleurs que n'en sort en aucun sens, la condamnation du droit de propriété privée.

***

Tous les négateurs de ce droit ont essayé cependant de se réclamer de lui. Au IVe siècle, répondant au moine Pélage qui soutenait que le christianisme condamnait la richesse, et exigeait la disparition de la propriété privée, saint Augustin disait : « Jésus-Christ ne condamne pas les richesses mais leur amour immodéré; il nous autorise à conserver les biens légitimement ac-

quis (1) ». De lui se sont aussi réclamées diverses sectes adversaires de la propriété et de la famille du moyen âge : les Frérots, les Begghards, les Apostoliques, les Lollards, et à la Réforme, les Anabaptistes dont le prophète Muncer déclarait que « n'avoir rien en propre était l'esprit du christianisme primitif » (2).

Pour le révolutionnaire français Camille Desmoulins, « Jésus-Christ est le bon sans culotte ». Cette thèse est reprise en 1848. « Le christianisme d'abord méprisé devient alors, écrit Thonissen en 1852, le code de tous les démocrates avancés » (3).

« Si, déclarait Cabet, le christianisme avait été interprété et appliqué dans l'esprit de Jésus-Christ, il n'y aurait personne qui pût refuser de se dire chrétien (4). »

« Ce qui, observe Thonissen (t. I, p. 77), dans la bouche de M. Cabet, signifie qu'il n'y aurait personne qui pût refuser de se dire communiste. »

« Le Socialisme, d'après V. Considérant, revendique pour lui l'Evangile et les pures traditions

---

(1) Lettre de saint Augustin au diacre Hilaire de Syracuse. *Lettre CLVII.*

(2) Cf. Thonissen. — *Le Socialisme depuis l'Antiquité,* p. 174.

(3) *Ibidem.*

(4) Cabet. — *Le vrai Christianisme suivant Jésus-Christ* (1848).

de la religion des faibles et des opprimés (1). »

Réfutant le P. Lacordaire, Pierre Leroux dira que « rien n'est si contraire au Christianisme que la propriété telle qu'il la préconise, ne distinguant pas la vraie propriété de la fausse, mais confondant tout le bon et le mauvais grain sous le même nom de propriété (2). »

Dans le même sens parlèrent de Villegardelle (3), Proudhon (4). Cette thèse, bien que le socialisme contemporain, en France surtout, se détache de plus en plus de toute dogmatique chrétienne et même religieuse, a été reprise, par Tolstoï et par Edmond Picard. Celui-ci termine sa plaquette, *Le Sermon sur la Montagne et le Socialisme contemporain* (Bruxelles, 1896), par ces paroles : « Le Sermon sur la Montagne, libéré de tout travestissement, est une grande œuvre que le Socialisme a le droit de revendiquer comme faisant partie de son vaste patrimoine. »

Un théologien allemand écrivait trois ans avant E. Picard : « Sans le moindre doute : les idées

---

(1) Victor Considérant. — *Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts*, p. 212. Edit. de 1849.

(2) *Malthus et les Economistes* (1849).

(3) De Villegardelle. — *Histoire des Idées sociales.*

(4) Proudhon. — *Les Evangiles commentés*, ouvrage publié en 1866 ; *Jésus et les Origines du Christianisme.*

fondamentales du Socialisme doivent être rapportées à Jésus (1) ».

Pareille affirmation aurait besoin d'être précisée. Ce ne sont assurément pas « les idées fondamentales » du socialisme sur la propriété privée qui « doivent être rapportées à Jésus ».

---

(1) O. Holtzmann. — *Jesus Christus und das Gemeinschaftsleben der Menschen*, p. 14. — Dans son livre, « Jésus », M. Barbusse fait de lui un apôtre du communisme intégral.

Cette thèse a été combattue par :

Franck. — *Le Communisme jugé par l'Histoire*, br. Paris, 1878. Lecture à l'Institut.

Thonissen. — *Hist. du Socialisme*, t. I, ch. 3 ; *le Christianisme*, s. s. 1 ; *l'Evangile et le Communisme.*

P. Janet. — *Histoire des doctrines économiques*, t. I, p. 287 à 289.

Bénech. — *Du respect des Romains pour la propriété privée.*

Baudrillart. — *Etudes morales ; la satire chrétienne aux premiers siècles*, ap. Joffic, 30 mars 1878, p. 36-86.

P. Desjacques. — *Les Riches et les richesses, d'après l'Evangile et les Saints Pères*, ap. *Etudes religieuses philos., hist. et littér.*, 1878, p. 183 et s.

Armand Thiéry. — *Le Sermon sur la Montagne et le Socialisme contemporain*, Bruxelles, 1896.

E. Faguet, *Jésus selon Proudhon*, ap. *Revue Bleue*, 1re sem., 1896, p. 811 et s.

Un Bourgeois. — *L'Evangile au Palais-Bourbon*, ap. *Revue Bleue*, 2e série, 1889, p. 609.

Charles Troplong. — *Influence du Christianisme.* Esprit démocratique du Code civil.

Peabody. — *Jesus-Christ and the social question*, p. 17, 24, 287.

Schailer Mathews. — *The social teaching of Jesus*, p. 148.

Rosadi. — *Il Proceso de Gesu*, p. 46.

Mais parce qu'il ne la condamne pas et ne s'est pas affilié à l'essénisme, il ne faudrait pas conclure que la forme communiste de la propriété est opposée à sa doctrine.

Non seulement elle ne lui est pas opposée, mais certains de ses disciples pour mieux la vivre, pour « être parfaits », quelques années après sa mort, mirent leurs biens en commun. Le cénobitisme, dans ses manifestations si variées depuis vingt siècles, a été une réalisation du système communiste de propriété. Il s'est même trouvé un moine pour prétendre que cette manière spéciale de disposer des biens de la terre, était le monopole des moines. A l'entendre, les gens mariés n'avaient pas droit de l'utiliser.

A la fin du XIV^e^ siècle, on vit surgir dans le vaste diocèse d'Utrecht (Hollande), plusieurs communautés de chrétiens laïcs. C'étaient des associations agricoles et industrielles, avec une organisation intérieure modelée sur le régime des monastères de l'époque. Les biens étaient mis en commun, et l'association subsistait du travail de ses membres. En cas de disette, les supérieurs allaient quêter dans les communes voisines.

Un Dominicain de Groningue, Mathieu Grabon, déclara la guerre à ces communautés laïques. Il écrivit plusieurs traités pour prouver que le renoncement à la propriété individuelle, obligatoire

pour les moines, était incompatible avec les devoirs que les laïcs ont à remplir envers la société et envers eux-mêmes. Parmi les vingt-cinq propositions qu'il avait émises et développées à l'appui de sa thèse, il en est deux, la onzième et la dix-huitième, qui doivent surtout fixer l'attention : « *Abdicare omnia etiam propter Christum,* « *nisi vere approbatam religionem ingrediatur,* « *est sibi et suis quorum cura sibi incumbit,* « *vitam substrahere. Quod est homicidium com-* « *mittere tot hominum quot etiam ejus curæ* « *subduntur* ». — « *Peccant, qui propria sua* « *resignant, non intrantes religionem approba-* « *tam. Ratio est, quia religiosorum est carere* « *proprio, sicut secularibus est necessarium reti-* « *nere proprium* ».

La doctrine de Grabon devenant le sujet d'un débat sérieux, elle fut soumise au jugement du pape Martin V, en 1417, pendant la tenue du Concile de Constance. Le pontife chargea de cet examen les cardinaux commissaires du Concile, parmi lesquels figuraient le célèbre Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai, et l'illustre chancelier de l'Université de Paris, Jean Gerson. Or, ici encore, les vrais principes reçurent de l'Eglise une sanction éclatante.

Après une discussion approfondie, les cardinaux rejetèrent à l'unanimité toutes les proposi-

tions de Mathieu Grabon. Ils reconnurent que la mise en commun des propriétés, et par suite de la *société universelle* entre laïcs, n'avaient rien de contraire à la doctrine catholique. Le chrétien, dirent-ils, est libre de conserver les biens légitimement acquis, mais il peut aussi, à l'exemple des chrétiens de Jérusalem, en faire l'abandon partiel ou total au profit de ses frères : « *Pro-* « *positiones sive conclusiones, super quibus fit* « *inquisitio, habent fundamentum erroneum, re-* « *pugnant nedum rationi theologicæ et morali,* « *sed etiam observationi primitivæ ecclesiæ quæ* « *scribitur. Actor.* 4... »

Le pape et le Concile approuvèrent la sentence des cardinaux, et Grabon fut obligé d'abjurer solennellement ses erreurs.

« C'est ainsi que cette Eglise du moyen âge, encore si peu connue, conservait les vérités religieuses. J'espère qu'un économiste distingué sondera bientôt cette mine encore inexploitée. Ce serait pour l'Eglise une œuvre de réhabilitation, pour tous un grand enseignement, pour l'auteur lui-même un titre de gloire durable. »

Ce document et ces dernières réflexions sont empruntés au *Socialisme depuis l'Antiquité,* par J.-J. Thonissen, professeur à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Louvain. Le livre

parut en 1852 à Paris et à Louvain. On trouve le document en *Appendice*, p. 323.

Tout système de propriété satisfaisant aux besoins humains est accepté par l'Evangile. Il doit assurer la possibilité pour chacun, d'avoir « le pain quotidien » sollicité dans la prière au Père; il doit assurer le minimum nécessaire à la pratique de la vertu, car « après avoir jeûné quarante jours, Jésus eut faim et alors la tentation s'approcha ». La tentation, quel que soit son visage, ouvre facilement les portes de la maison où la misère a abattu les forces du corps et de l'âme. Ensemble elles sortent et vont commettre le crime.

La propriété privée devient commune dès qu'un besoin humain urgent et légitime se fait sentir. Ainsi l'entendait la vieille loi. Froisser des épis en traversant le champ d'autrui pour apaiser sa faim, n'est pas un délit contre le droit de Propriété (Deut. XXIII, 26. Saint Matth. XII, 1-8). Bien plus la faim excuse du sacrilège et « David et ses compagnons, ayant faim, mangèrent les pains de proposition » sans pécher (1. Rois XXI, 1°-6). La propriété dont on dispose légitimement doit aider les autres à vivre, en leur prêtant sans espoir de retour ce qui leur est nécessaire et qu'ils n'ont pas (Luc, VI, 29-36), en compensant la perte de forces mises à notre service « car au

travailleur est dû le salaire » (Matth. X, 10), en faisant l'aumône aux nécessiteux (Luc VI, 30, X, 25-37), en nourrissant les affamés comme fit Jésus (Marc VIII, 1-10). Au dernier jour, il tiendra ces actes de bonne administration des biens terrestres au profit de ceux qui en étaient privés, comme faits à lui-même (Matth. XXV, 31-46).

CHAPITRE III

« Ne vous préoccupez ni de la nourriture ni du vêtement. » (Saint Matth. VI, 25)

Sommaire. — Le Christianisme est représenté comme ne se préoccupant que de sauver des âmes ou des corps. — Jésus sans donner un programme économique, nous indique quel esprit doit nous conduire dans l'usage des Biens de ce monde. Il nous montre le Père de famille plein de sollicitude pour eux parce qu'ils soutiennent nos vies. Donc pas d'inquiétude. Nous avons les biens nécessaires en les exploitant par le travail mais pas à notre seul profit. Nous demandons le pain quotidien pour tous.

Le christianisme n'est pas une religion si exclusivement préoccupée de l'âme et de l'au-delà qu'elle néglige ou maudisse le corps et la terre. Jésus fut un Réparateur et un Maître de la vie dans sa plénitude. Il voulut racheter et enseigner des « hommes ». *Antrôpôn sôter,* sauveur d'êtres ayant des besoins physiques et spirituels, réalisant l'idéal de leur nature dans un esprit et une chair enlacés, nous contemplons en Lui un parfait équilibre. Incomparable est sa beauté, ordre et proportion des éléments terrestres et célestes qui l'intègrent. Il se transfigure, il marche sur les eaux. Il parle et agit comme nul ne parla et

agit. Mais « Fils de l'Homme » il vagit, il balbutie, « il mange et boit comme les autres » (1).

N'amputons de sa personne et de son enseignement, ni son âme, ni son corps.

Certains protestants en sont venus à ne voir en Lui qu'un personnage extraordinaire, exclusivement préoccupé de ce monde, de ses nécessités, ne visant ni plus loin, ni plus haut. A leurs yeux, sa doctrine serait un message d'hygiène sociale. D'autres le présentent regardant d'un œil distrait et méprisant ce cosmos qui passe, laissant chacun repu à sa guise, ou privé des biens qu'il offre. Partant de là quelques socialistes déclarent le christianisme une religion antihumaine et antisociale incapable d'influence utile sur les sociétés : « Ils laissent donc volontiers, disait l'un d'eux, le Paradis aux oiseaux et aux Chrétiens. »

Telle n'est pas cependant la conception anglo-saxonne du socialisme. Elle le proclame le meilleur coopérateur de l'Eglise, à sa façon.

« Dans l'ordre de la nature, écrit un socialiste américain, nous voyons deux systèmes d'existence sociale : l'un basé sur la concurrence, l'autre sur la coopération. Tous deux ont des inconvénients et des avantages. Mais l'Homme peut améliorer ses con-

(1) Luc VII, 35.

ditions économiques et sociales en éliminant la première et en s'assurant les avantages des deux ensemble. Voilà le Socialisme.

« Il laisse toute liberté à l'Eglise de suivre les traditions de sa foi; mais lui fournit l'inestimable avantage de créer des conditions économiques qui permettront enfin de pratiquer la religion qu'elle enseigne. Les conditions économiques d'aujourd'hui qui ignorent l'âme et ne font appel qu'aux appétits rendent impossible la pratique du principe chrétien : « Aimez-vous les uns les autres ».

« Les conditions économiques peuvent assez complètement se transformer pour tenir compte de l'âme, sans ignorer les appétits de l'Homme. Peut-être la terre n'est-elle qu'une préparation à une autre vie. Elle n'est pas pour cela nécessairement un séjour de misère et d'injustice. Et en éliminant la misère et l'injustice, le Socialisme rendra notre probation plus facile. Le milieu ainsi créé aidera à l'amélioration non seulement de l'individu, mais du type général. Il est possible aussi que la grâce de Dieu aide l'Homme à être noble et juste. Que l'Eglise ne cesse pas de l'enseigner; mais qu'on entende la science quand elle prouve que l'Homme doit être ce que le fait son milieu. Il ne peut en être autrement si nous continuons à tolérer des conditions économiques qui en appellent à son égoïsme. Il restera égoïste si des conditions économiques plus sages favorisant son altruisme ne le poussent à être plus altruiste.

« Par le Socialisme et le Socialisme seul, nous

verrons donc se réconcilier la Morale de l'Eglise, les besoins de l'Economie politique et les données de la Science.

« La nouvelle Église continuera à enseigner le devoir social, la nouvelle Economie Politique aidera à le pratiquer; et la nouvelle Science lui créera un milieu où évoluera le nouveau type d'humanité justifiant les paroles du Christ : « N'est-il pas écrit dans votre loi : Vous êtes des Dieux » (1).

Ailleurs le même auteur, met en lumière l'opposition signalée entre la conception purement économique et la conception purement théologique des Biens de ce monde, dont de nobles esprits cherchent la synthèse. Elle devrait solliciter l'effort de tous les Chrétiens. Le catholicisme social en France et dans les pays latins, l'a compris.

« Il paraît inconcevable, dit Kelly, que la même civilisation européenne renferme deux classes d'hommes vivant apparemment d'accord, mais ayant en réalité des vues opposées et contradictoires : les économistes d'un côté et les théologiens de l'autre. Pour ces derniers les besoins économiques n'existent pas; ce monde ne compte pas; il n'est qu'un lieu d'épreuves adouci parfois il est vrai par la pompe ecclésiastique et les palais épiscopaux, mais servant avant tout

(1) KELLY. — *Le Socialisme du* XX^e^ *siècle*, Livre III, C. IV.

de préparation à une existence à venir qui satisfera aux aspirations de l'âme — la seule chose qui compte dans ce monde ou dans l'autre. Pour l'économiste l'homme n'est qu'un pourceau, pour le théologien il n'est qu'une âme et entre les deux, le diable conquiert la presque totalité. Un cinquième de la population de Londres est condamnée à mourir dans les pénitenciers, les hospices ou les maisons d'aliénés. L'immense multitude des salariés flottant entre Scylla — la grève — et Charybe — le chômage — n'a en perspective qu'une vieillesse misérable.

« S'il n'y avait point d'églises sur la terre, s'il n'y avait dans l'Homme ni charité, ni pitié, les économistes auraient une excuse. Mais nos églises combles, les sociétés charitables plus nombreuses que nos universités, la pitié de leurs propres cœurs, donne un démenti quotidien aux énormités économiques qu'ils professent et enseignent. Alors que penser de ces hommes?

« De même s'il n'y avait point d'économistes, ni de Bourse, ni d'usines, ni de grèves, ni de chômeurs, si les ventres de nos théologiens n'avaient jamais crié la faim, ni leurs corps demandé d'abris, eux aussi, seraient excusables. Mais en face de nos misérables logis d'ouvriers, de l'horrible misère qui mène au crime, au vice, à la déception; des besoins corporels qui leur sont rappelés mille fois par jour, il est temps que les théologiens se souviennent enfin que les hommes ont des corps aussi bien que des âmes.

« Et voyez, ces doctrinaires dont les uns ensei-

gnent que l'homme n'a qu'un corps sans âme, et les autres qu'il n'est qu'une âme, ils se rencontrent journellement à table, et discutent de l'agonie du travailleur avec complaisance et « calme philosophique ». Connaissant le monde tel qu'il est, plein de misères mais facile à remettre d'aplomb, nous n'irons pas fouiller aux racines des plantes et dire : « La vie n'est que boue » ou bien contempler les rameaux et dire : « La vie n'est que fleurs et fruits ». La vie est faite de racines et de fleurs, l'homme d'un corps et d'une âme. Seules, la science économique et la religion qui comprendront cela, posséderont la vérité. La science économique de l'économiste doit apprendre que l'âme humaine vaut plus que le vêtement et le prêtre doit apprendre que les besoins du corps, dans l'ordre du temps, priment ceux de l'âme. L'économiste étudiera les lois de l'entr'aide fraternelle et le prêtre celles de la production et de la distribution du bien-être. Il naîtra ainsi une nouvelle religion et une nouvelle économie politique. Ils enseigneront que l'homme cherche dans cette vie non pas l'argent seulement mais le bonheur pour mieux se préparer à la vie future qu'il ignore, en recherchant le bonheur et la santé pour lui-même et pour son prochain dans ce monde dont il connaît seulement la misère et pas assez le bien-être » (1).

---

(1) KELLY. — *Le Socialisme du* XX^e^ *siècle,* Livre III, C. IV. Ce livre paru à New-York à la fin du XIX^e^ siècle n'a pas été publié en France. On m'assure que l'auteur était catholique.

***

Le vivant qui n'est pas esprit pur, a besoin de trouver hors de lui, les éléments nécessaires à sa vie. Il se les assimile et incorpore pour se développer et grandir. Le corps de l'homme doit être de plus protégé contre le froid ou le chaud. Il faut le nourrir et il faut le vêtir. La terre lui en fournit les moyens. Des biens qu'elle offre, les uns sont d'un usage commun : l'eau, l'air, la lumière et la chaleur du soleil; les autres sont susceptibles d'appropriation : les champs, les fruits, les animaux. Tous conditionnent nos existences physiques.

Quelle est à leur égard l'attitude de Jésus? Elle est surprenante. Il ne paraît pas troublé d'une question que l'homme, qu'il le veuille ou non, doit se poser. La subsistance matérielle de l'humanité le laisserait-elle insensible? Il prend la situation économique comme il la trouve. Rien n'indique qu'il ait voulu la changer, apporter une forme nouvelle de la propriété, faire disparaître les inégalités permettant à certains d'avoir à leur rassasiement et condamnant les autres à être affamés. Approuverait-il donc tant d'abus que l'usage des biens de la terre entraîne si aisément?

Pourquoi ne proposa-t-il pas une doctrine économique mettant tout en place? Il fit mieux. En

quelques sentences et paraboles, il effleura la question non pour exposer un programme qui serait mort avec lui, mais pour infuser à l'humanité un esprit, qui, quelles que soient les circonstances de race et de climat, la dirigera dans ses rapports inévitables avec les biens terrestres. Les abus qui accompagnent leur usage, disparaîtront si l'on est fidèle à son esprit.

Depuis vingt siècles son influence n'a pas été sans résultats. Elle collabora même au bien-être matériel. Si l'homme la rejette, il devient ou un animal rassasié aux dépens de ceux de son espèce, ou un animal dépourvu du nécessaire pour se couvrir et se nourrir, victime ou jouet d'un plus fort. Essayons donc de connaître l'esprit de Jésus.

Voici le Père de la famille humaine « Notre Père ». Il le montre plein de sollicitude pour les biens indispensables à la vie économique de ses fils. Se vêtir et se nourrir, sont nos besoins fondamentaux. A eux, se ramènent en dernière analyse, les autres que la civilisation développe et multiplie. Or, « regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent et ils n'amassent rien dans les greniers et lui du ciel les nourrit (1) ».

---

(1) MATH. VIII.

Pensez-vous qu'il oubliera de vous nourrir? « Ne valez-vous pas plus qu'eux? ». Et pourquoi vous inquiéter au sujet du vêtement. « Considérez comment croissent les lys dans les champs : ils ne travaillent ni ne filent; cependant je vous dis que Salomon même dans toute sa gloire, n'a pas été vêtu comme l'un d'eux. Si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs qui existe aujourd'hui et qui sera demain jetée au feu, ne nous vêtira-t-il pas à plus forte raison, gens de peu de foi? » (1)

Il fournit à l'oiseau le vent, la graine et le vermisseau; au lys l'humus, la pluie et le soleil.

Vous valez mieux que cet animal et ce végétal. Notre Père veillera donc avec plus de sollicitude sur vous.

« Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous serez vêtus. La vie vaut plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement (2) ». Le Père crée la vie et le corps où elle s'insère. Responsable de l'une et de l'autre, il leur fournit les aliments et les vêtements nécessaires à leur développement. De moindre valeur, ils lui coûtent, pour ainsi dire moins, à distribuer.

---

(1) MATH. VI.
(2) *Ibid.* VI, 25.

Très limitée est la puissance de l'homme dans l'œuvre de la création : « Qui de vous peut ajouter par ses soins une coudée à sa taille? Si donc vous ne pouvez le moindre, pourquoi vous inquiétez-vous du reste? » Comprenez le plan de Dieu sur les biens de la terre, servez-vous-en, comme il l'entend, pour vous vêtir et vous nourrir. Soyez sans tracas, car ils ne vous manqueront pas. « Ne vous inquiétez pas et ne dites pas : Que mangerons-nous? Que boirons-nous? De quoi serons-nous vêtus? Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin (1) ». Elles ne vous manqueront point.

Cette sollicitude paternelle pour les besoins du corps nous est encore enseignée, et dans la prière où nous lui disons, — car « il sait de quoi nous avons besoin avant de le lui demander », — de « nous donner le pain de tous les jours », et dans ces paroles de Jésus : « Ne vend-on pas cinq passereaux pour deux sols? Cependant pas un n'est oublié devant Dieu. Et même les cheveux de votre tête sont tous comptés. Ne craignez donc pas, vous valez plus que beaucoup de passereaux (2) ».

---

(1) Math. VI, 32.
(2) Luc XII, 6.

Voici la leçon de ces paroles du Christ. Dieu qui a créé le monde et le gouverne, l'a arrangé si bien que les créatures vivantes dont il l'a peuplé, y trouvent le nécessaire à leur existence. Parmi ces créatures, l'homme lui aussi doit trouver sur la terre l'indispensable à sa double vie spirituelle et physique. Soyons sans souci. La Providence a pourvu à nos nécessités, mais suivant la loi de notre nature. Le lys et l'oiseau ne tissent ni ne sèment, vêtus et nourris en se laissant faire par la loi de leur être : loi de la vie, loi de l'instinct, leur assurent en cet univers la nourriture et le vêtement. L'homme aussi a sur la planète son vivre et son couvert. Pas d'inquiétude, la terre ne manquera jamais à ses besoins! Mais sa loi n'est pas une loi nécessitante. Il s'y soustrait par la liberté dont ne jouit ni l'oiseau ni la plante. Si on lui demande d'être sans souci, ayant la terre à sa disposition, on évite de lui dire « ne travaillez pas ». Pour se nourrir et se vêtir il doit travailler, produire par un acte libre, sinon il mourra. Il est entre les mains de son conseil; la plante et l'animal sont aux griffes de la nécessité. Il peut donc non seulement prendre des biens communs, le nécessaire à son vêtement et à sa nourriture, comme l'animal, mais par ses ruses ou ses violences empêcher ses semblables d'avoir leur part. Ainsi il

frustre le plan de la paternelle Providence, ne permettant pas à une partie de l'humanité d'avoir les biens dont elle a besoin et provoquant la sollicitude dont cette Providence voulut nous délivrer.

Comme le lis et les oiseaux, la créature raisonnable a droit à l'air, au soleil, au pain, par qui se soutient son corps. Elle a droit à la vie. Si l'on met obstacle à son droit, si on attise son « inquiétude » la rendant plus mal partagée que le lis et les oiseaux, on renverse l'ordre établi par « Notre Père ». Tous ici-bas doivent donc trouver les moyens de vivre et de se vêtir. Une société où le grand nombre privé de ces moyens, est l'esclave des soucis du manger et du vêtement, est contre les desseins de Dieu et contre l'esprit de Jésus son Fils.

LIVRE II

Jésus et la richesse

Sommaire. — Les dangers moraux de la richesse et comment est-elle un obstacle au royaume de Dieu. « Malheur à vous, riches ! ». Elle n'est pas cependant un obstacle insurmontable à l'avènement du royaume de Dieu : Jésus vit avec des pauvres et des riches ; il recommande l'Aumône, il a une bourse ; la richesse lui apparaît une servante du bonheur et de la beauté parmi les hommes. — Condamnation du mauvais riche. — Le service de Mammon, source abondante d'iniquités entre individus, familles et nations. — Jésus n'est pas « un faiseur de partages », mais il chasse du temple vendeurs et acheteurs. — Une société où les idées de Jésus ne règnent pas est serve de l'argent dont le rôle est de servir !

La richesse est une forme de propriété où les biens ramassés dépassent les besoins normaux de la vie individuelle ou sociale. Ses dangers moraux sont réels.

« En accumulant les biens dans la même main, elle les soustrait au service des autres hommes. Elle pousse leur propriétaire à les détourner en tout ou en partie, de leur fin et ainsi à pécher contre l'hu-

manité. La richesse favorise les abus des égoïstes et des jouisseurs. Par le pouvoir de dominer qu'elle facilite, elle permet d'accaparer les propriétés moindres et ainsi de détourner davantage encore ces biens de leur destination entretenant des sentiments terre à terre. En inspirant l'orgueil et l'amour-propre, elle dégoûte du royaume de Dieu qui est esprit et charité. Même quand la bonne volonté ne manque pas à qui abonde, il est extrêmement difficile d'être fidèle aux devoirs assignés à la richesse » (1).

Boulet attaché aux pieds, elle alourdit la marche de ceux disposés à courir, elle les fixe dans la boue d'or ou d'argent « car le cœur est là où est notre trésor ». On a beau inviter au grand festin de l'esprit, l'envie de s'y rendre s'évanouira chez qui « aura acheté une maison de campagne. Il voudra aller la voir », ou chez « qui aura acheté cinq paires de bœufs : Il voudra les essayer » (2). Le riche se convainc facilement que « toute sa vie est dans les biens qu'il possède en abondance » (3); qu'il peut vivre seulement du pain qu'a pétri et cuit le boulanger. Il oublie que le gain du monde entier ne compense pas la perte de sa vie spirituelle et intellectuelle trop

(1) WINTERSTEIN. — *Die Christliche Lehre von Erdengut*, p. 66.
(2) LUC XIV, 15-24.
(3) LUC XII, 15-16.

souvent causée par le gain matériel (1); il oublie qu' « à celui qui dit à son âme : Mon âme tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années : repose-toi, mange, bois, et te réjouis, Dieu déclare : insensé, cette nuit même ton âme te sera redemandée et ce qui tu as préparé pour qui sera-t-il? Ainsi en arrive-t-il à qui accumule des trésors pour lui-même et qui n'est pas riche pour Dieu » (2).

Ce repos et cette bonne chère, ces commodités et ces jouissances que les biens accumulés facilitent, empêchent d' « être riches pour Dieu », pour les noblesses et générosités, pour les Justices et Progrès que ce nom symbolise.

Un riche n'a pas le stimulant et la sauvegarde du travail sanctificateur. Le désœuvré devient facilement vicieux comme le prodigue avec l'argent de son héritage. Il est l'égoïste abandonnant Lazare affamé et couvert de plaies à sa porte. Inutile à lui-même, il n'est aux autres d'aucun profit. La richesse brise souvent les ressorts de l'action (3). Les améliorations des cités humai-

(1) Luc IX, 26.
(2) Luc XII, 19-20.
(3) « Le docte et éloquent saint Jean Chrysostome nous propose une belle idée pour connaître les avantages de la pauvreté sur les richesses : il nous représente deux villes, dont l'une ne soit composée que de riches, l'autre n'ait que des pauvres dans son enceinte, et il examine

nes viennent de ceux qui privés des biens nécessaires à l'harmonieuse expansion de leur vie, s'acharnèrent à les trouver pour la réaliser pour eux et pour les autres, quand ils avaient des sentiments altruistes. Les inventeurs, les saints, les promoteurs de civilisation n'eurent pas leur berceau parmi les splendeurs et les oisivetés. Il l'eut

---

ensuite laquelle des deux est la plus puissante. Si nous consultons la plupart des hommes sur cette proposition, je ne doute pas, chrétiens, que les riches ne l'emportassent, mais le grand saint Chrysostome conclut pour les pauvres, et il se fonde sur cette raison que cette ville de riches aurait beaucoup d'éclat et de pompe, mais qu'elle serait sans force et sans fondement assuré. L'abondance, ennemie du travail, incapable de se contraindre et, par conséquent, toujours emportée dans la recherche des voluptés, corromprait tous les esprits et amollirait tous les courages par le luxe, par l'orgueil, par l'oisiveté. Ainsi les arts seraient négligés, la terre peu cultivée, les ouvrages laborieux par lesquels le genre humain se conserve, entièrement délaissés ; et cette ville pompeuse, sans avoir besoin d'autres ennemis, tomberait enfin par elle-même, ruinée par son opulence. Au contraire, dans l'autre ville où il n'y aurait que des pauvres, la nécessité industrieuse, féconde en inventions et mère des arts profitables, appliquerait les esprits par le besoin, les aiguiserait par l'étude, leur inspirerait une vigueur mâle par l'exercice de la patience, et n'épargnant pas les sueurs elle achèverait les grands ouvrages qui exigent nécessairement un grand travail. C'est à peu près ce que nous dit saint Jean Chrysostome au sujet de ces deux villes différentes. Il se sert de cette idée pour adjuger la préférence à la pauvreté. » — BOSSUET. — *Eminente dignité des pauvres.*

dans une étable, le charpentier qui fut son plus insigne Bienfaiteur.

La voie de la richesse n'est donc pas la plus directe pour s'insérer au royaume de Dieu ici-bas et au delà. Aussi le héraut de ce royaume s'écrie-t-il : « Malheur à vous, riches, car vous avez votre consolation (1). » Votre chaîne d'or garrotte votre liberté, elle arrête vos initiatives pour ajouter ce qui manque à votre vie et à celle des autres. « Malheur à vous, les rassasiés, vous aurez faim (2) ». Les satisfactions temporelles dont vous surabondez, par elles-mêmes, n'apaisent pas des affamés et « assoiffés de Justice » et d'Amour.

Devant « la tristesse » du jeune homme pressé de quitter ses biens pour « hériter de la vie éternelle », Jésus disait : « Qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume de Dieu. Un chameau passe plus facilement dans le trou d'une aiguille qu'un riche n'entre dans le royaume de Dieu (3) ». Entendant ces paroles austères, les disciples « qui l'écoutaient dirent : Et qui peut être sauvé »? Car qui d'une manière ou de l'autre, ne s'attache

---

(1) Luc VI, 24.
(2) Luc VI, 25.
(3) Luc XVIII, 24.

aux richesses qu'il a ou veut avoir? « Lui, répondit : L'impossible aux hommes est possible à Dieu ». Il met dans les cœurs même des riches, l'idée vraie de la valeur de leurs biens et leur inspire d'en disposer pour établir son « royaume » en eux et chez leurs frères.

« A plus d'un homme entortillé dans les complexités et les complications de la vie moderne, écrit Peabody (1), à plus d'un homme et d'une femme tentés presque au delà de leur force par l'amour-propre, les intérêts étroits et le matérialisme pratique, le message de Jésus se présente avec une force convaincante. Ces gens-là savent qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume; ils savent combien il est malaisé de maintenir l'idéal religieux, la bonne simplicité, la large sympathie parmi l'exotisme et l'artifice encombrant d'une existence prospère. Ils voient comment la possession des richesses devient proprement une malédiction et combien souvent les enfants pour qui leur père a travaillé, sont punis du fait de l'abondance qu'il leur a assuré, comme si lui ayant demandé du pain ils en avaient reçu une pierre. Ils doivent avouer qu'il est plus facile au pauvre qu'au riche d'être pauvre en esprit. Ces personnes cependant, considérant une fois de plus le monde de la vie moderne, constatent que la direction donnée par Jésus est parfois suivie. Ici

(1) *Jesus-Christ and the social question*, p. 316-317.

et là, il y a des richesses qu'on détient constamment comme un dépôt confié par Dieu, et leur administration n'est qu'un service large et sincère. Ils proclament la sagesse de Jésus qui après avoir prononcé sous réserve : « Combien il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume de Dieu (1) put cependant dire de l'homme qui avait fait fidèlement fructifier ses nombreux talents « Heureux ce serviteur... En vérité, je vous le déclare il l'établira sur tout ce qu'il avait (2). »

Il reste pourtant vrai qu'il semble plus facile au pauvre qu'au riche de réaliser « la royauté de Dieu ». Jésus dira donc à ceux que tente davantage ce noble dessein : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre où les mites et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent; mais amassez-vous des trésors dans le Ciel, où les mites et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. Car où est ton trésor, là aussi est ton cœur (3) ». Celui dont le luxe, la bonne chère, les beaux meubles, les beaux habits, les commodités de la vie enviées ou possédées, dominent l'esprit, s'en détachera difficilement pour amasser

(1) Luc XVIII, 24.
(2) Luc XII, 43-44.
(3) Math. VI, 19-20.

des trésors moins tangibles et aguichants « dans le ciel » dont cette terre est le vestibule.

Si les riches qui entouraient Jésus eussent compris leur devoir, et employé leurs biens à corriger les inégalités criantes nées de leur distribution, s'ils n'avaient pas eu leur cœur ensorcelé par leur bien-être, couvrant leur égoïsme jouisseur d'un voile de piétisme ritualiste, il les aurait apostrophés moins durement; il eut moins constamment flétri les pharisiens, les scribes et les publicains qui déjà riches, s'ingéniaient à le devenir davantage; il ne leur eut pas crié : « Malheur à vous qui dévorez les maisons des veuves, qui nettoyez le dehors de la coupe et êtes pleins de rapine et d'intempérance (1) ».

Mais il ne condamne pas la richesse pour elle-même. Elle ne lui paraît pas un obstacle insurmontable à « l'arrivée du royaume ». Ne fréquente-t-il pas des riches, n'en fait-il pas ses amis? Ne les loue-t-il pas?

« Parmi ceux qui couraient en foule au maître qui rajeunisssait leur espérance et leur idéal, il y avait beaucoup de sans-le-sou et de vagabonds accablés de misère. Et cependant dans le cercle de ses intimes et de ses confidents, il y avait des personnes diverse-

(1) MATH. XXIII, 14-23; XVIII, 17.

ment avantagées. Les pêcheurs appelés les premiers par lui, n'étaient nullement des sans-le-sou et des sans logis. Ils jouissait d'une modeste aisance. « Ils laissèrent leur père avec les gens à son service et le suivirent (1) ». L'un d'eux « était connu du grand prêtre, et il entra avec Jésus dans la cour de ce même grand-prêtre (2) ». A la mort de leur maître « ils retournèrent à leur besogne et à leur commerce (3) ». Pierre disposait d'un *home* où Jésus vint quand la belle-mère du disciple était malade (4). Dans la maison de Mathieu le collecteur d'impôts, Jésus s'assit à sa table (5) « et beaucoup de publicains et de pécheurs s'assirent avec Jésus et ses disciples (6) ». Zachée était un chef de publicains « et il était riche ». « La moitié de mes biens » dit-il « je la donne aux pauvres » et Jésus le félicite et le loue : « Aujourd'hui le salut est entré en cette maison, (7) » Nicodème « investi d'une autorité chez les Juifs » (8), est traité par Jésus avec une étonnante liberté, mais il ne condamne pas la prospérité de ce pharisien. Le capitaine des gardes, personnage important par sa fonction sociale, n'est pas critiqué par lui mais honoré de louanges singulières. « Jeanne la femme de

(1) Marc I, 20.
(2) Jean XVIII, 15.
(3) Jean XXI.
(4) Math. VIII, 14.
(5) Math. IX, 10.
(6) Marc II, 15 ; Math. XI, 10.
(7) Luc XIX, 2-8-9.
(8) Jean III, 1.

Chuza intendant d'Hérode et Suzanne et beaucoup d'autres » étant, comme on peut l'inférer, femmes de haut rang, « le servaient de leurs biens » (1). La demeure de Béthanie où Jésus plus d'une fois trouva un asile de paix parmi les agitations de sa vie publique, était une demeure confortable sinon luxueuse et on y trouvait « un parfum de nard de grand prix » (2). Enfin Joseph d'Arimathie « un disciple de Jésus » procure un tombeau au maître crucifié, et vient avec Nicodème « apporter un mélange de myrrhe et d'aloès, d'un poids d'environ cent livres » (3).

S'il eut condamné la richesse, pouvait-il recommander l'aumône qu'elle conditionne et dont nous parlerons? Pouvait-il permettre à ses compagnons d'avoir « une bourse avec les deux cents deniers, bien insuffisants, disait Philippe, pour acheter un peu de pain » aux cinq mille enthousiastes « l'ayant suivi dans le lieu dé-

(1) Luc VIII, 3.
(2) Jean XII, 8.
(3) Jean XIX, 38-39. — Peabody. — *Jesus and the social question*, p. 203-204. « Jésus ne voudrait voir dans son Eglise que ceux qui portent sa marque, que des pauvres, que des indigents, que des affligés, que des misérables. Mais s'il n'y a que des malheureux, qui soulagera les malheureux ? Que deviendront les pauvres, dans lesquels il souffre et dont il ressent tous les besoins? Il pourrait leur envoyer ses saints anges, mais il est plus juste qu'ils soient assistés par des hommes qui sont leurs semblables ». — (Bossuet. — *Eminente dignité des pauvres*).

sert (1) »? Et de « cette bourse » Judas avait la garde. Quand au dernier repas « son Maître lui dit : Ce que tu fais, fais-le promptement : aucun de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui disait cela : car quelques-uns pensaient que Jésus voulait lui dire : achète ce dont nous avons besoin pour la fête ou lui commandait de donner quelque chose aux pauvres (2) ». Il disposait donc du nécessaire pour ses besoins et ceux de ses compagnons, et même d'un peu plus pour l'aumône (3) à de plus nécessiteux. Jésus accepta à plusieurs reprises les invitations chez des riches. Les étroits et malveillants ébionites ou esséniens disaient de lui : « Ce mangeur et ce buveur est un ami des publicains et des gens de mauvaise vie (4) ». Sans faire de réserve, il proposa l'exemple du maître qui distribue divers talents à ses serviteurs et leur enjoint de les faire valoir (5).

Les synoptiques nous apprennent que « le soir après la mort de Jésus, arriva Joseph riche habitant d'Arimathie, ville de Judée, homme bon et juste, attendant lui aussi le Royaume de

(1) MATH. XIV, 13-21.
(2) JEAN XIII, 27-29.
(3) LUC XIX, 10.
(4) MATH. XI, 19.
(5) MATH. XXV, 14-30.

Dieu (1) ». Il réclama timidement son corps et secondé d'un autre riche « Nicodème venu avec un mélange de myrrhe et d'aloès d'environ cent livres », ils achetèrent un linceul de très fine toile où ils l'enveloppèrent, l'entourant de bandelettes avec des parfums. « Ils le portèrent ensuite dans un tombeau neuf qui n'avait encore servi à personne ». Joseph se l'était fait creuser sans doute pour lui et sa famile.

A la lumière de ces données évangéliques, ce qu'écrit Papini apparaîtra une évidente et regrettable exagération.

« La richesse est un châtiment comme le Travail, mais un châtiment plus dur et plus honteux. Qui est marqué du signe de la richesse a commis sans doute à son insu, un crime infâme, un de ces mystérieux et inimaginable délits qui n'ont pas de nom dans la langue des hommes... L'argent dans ses mains est le métal qui l'ensevelit encore vivant sous son poids glacé; il est la tumeur qui le consume vivant dans sa pourriture, il est le Feu qui le carbonise et en fait une terrifiante momie noire, une momie noire, sourde, aveugle, paralytique, une charogne de fantôme, qui tend éternellement la main vide dans les cimetière des siècles. Car personne, à ce pauvre méconnaissable ne peut faire l'aumône d'un souvenir » (2).

(1) *Synoptiques.*
(2) Papini. — *Storia de Cristo*, p. 279-281.

« Même la monnaie est le signe visible d'une transubstantation. Elle est l'hostie infâme du Démon. Les pièces d'argent sont les excréments corruptibles du Démon. Qui aime l'argent et le reçoit avec joie, communie visiblement avec le Démon. Qui touche l'argent avec volupté touche sans le savoir, la fiente du Démon (1) ».

Le P. Gratry est beaucoup plus dans la vérité quand il dit :

« Pourquoi vous enfuir dans la honte, la désertion, la trahison quand il s'agit de cette milice universelle et nécessaire qui est la vie? Savez-vous donc ce que vous faites, vous qui tenez en main l'argent, c'est-à-dire l'arme ou l'instrument; vous qui avez, par cela même, entre les mains, la force de cent ou de mille hommes; qui, à vous seul, êtes une légion par l'or dont vous êtes armé? Voici ce que vous faites. Pendant le combat même vous désertez et alors vos frères sont vaincus. Les chefs désertent, ceux qui sont bien armés s'en vont; alors la pauvreté qui était un ressort et une force, la pauvreté se transforme en misère, en faiblesse, en dénûment, en esclavage, et l'homme vaincu meurt par la faim.

« O riches, comprenez-vous bien maintenant ce qu'est la pauvreté? Comprenez-vous enfin qu'elle est l'universel devoir, puisqu'elle est le travail, la lutte

(1) Papini. — *Storia di Cristo*, p. 293.

et l'effort quotidien? En ce sens, tout homme doit vouloir être pauvre et se faire pauvre car c'est en ce sens qu'il est dit : « Malheur aux riches! » Comprenez-vous que la propriété est le salaire de cent ou de mille ouvriers, donné d'avance à un chef de travail? Et ce chef de travail doit compte à Dieu de l'emploi des salaires, comme il doit compte, en outre, ainsi que tous les autres, de l'emploi de sa vie.

« Et de ce point de vue, quand on prêche le mépris des richesses, ne pourrait-on aussi et pour arriver au même but, prêcher l'estime, le respect de l'argent, et d'où vient-il? L'argent, c'est du travail accumulé, c'est du temps, c'est de la vie humaine, c'est du sang, des sueurs et des larmes. Voilà ce que vous tenez en vos mains. Qu'en ferez-vous?

« Ne voyez-vous pas en ce point tout l'Evangile et tout le jugement de Dieu?

« L'Evangile appelle riche, riche maudit, celui qui, tenant en sa main ce sang, ces larmes qui d'ordinaire ne sont pas les siennes, les prostitue, les répand pour jouir. L'Evangile appelle pauvre, *pauvre d'esprit*, celui qui, sachant ce qu'il tient en sa main, respecte ces biens sacrés, et ne le donne qu'au salut des hommes et du progès du monde. Et je comprends alors que la morale, comme l'Evangile, se résume en une seule question : Que ferez-vous du sang de l'homme et de ses larmes? Consécration? Profanation? » (1)

---

(1) GRATRY. — *Les Sources*, p. 250-252.

⁂

Servante des nécessités humaines, des délicatesses et attentions de l'amitié et de la reconnaissance, la richesse l'est aussi au regard de Jésus, du bonheur et de la beauté parmi nous. M. Peabody a écrit sur ce sujet une page intéressante et suggestive :

« Ici et là seulement, dit-il, dans l'Evangile, le beau trouve une expression parmi les événements de l'austère et dure vie de Jésus, comme un rayon oblique perce un ciel couvert de nuages noirs et menaçants. Mais quand ces rares éclairs de plaisir esthétique traversent son enseignement, ils illuminent un côté de son caractère dont semble avoir honte plus d'un chrétien dévot. Jésus regarde autour de lui; il voit les oiseaux du ciel et les lis des champs : la richesse prodigieuse et le charme de leur vie en font l'illustration vivante des méthodes de Dieu. Jésus s'assied parmi les heureux invités à une noce et il s'associe joyeusement à l'esprit de cette fête. On l'appelle un « buveur et un publicain » parce qu'il ne refuse pas dédaigneux, une bienveillante hospitalité et une aimable camaraderie. Plus significative est son attitude à l'égard des dépenses inutiles, comme elle ressort de l'histoire de la femme avec sa boîte d'onguents. Elle impressionna si fortement ceux qui l'entendirent qu'elle est rapportée en termes différents par les quatre évangiles. Il s'agissait de décider entre l'usage de l'argent servant à des rites symbo-

liques ou à l'aumône. Les disciples « étaient indignés et disaient à quoi bon cette dépense? Car ce parfum aurait pu être vendu à haut prix et donné aux pauvres (1) ». Jésus cependant sait qu'il est d'autres nécessités à envisager dans la vie d'un homme que sa conservation matérielle. « L'homme ne vit pas de pain seul (2) ». En répandant sa généreuse offrande, la femme satisfait les exigences profondes de notre nature pour tout ce qui est beauté, inspiration et sacrifice. Jésus salue son don comme il saluait la beauté du lis, symbole des divines plénitudes qu'il voulait révéler. « En vérité, je vous le déclare, partout où cet évangile sera prêché dans le monde entier, l'acte de cette femme sera célébré en souvenir d'elle (3) ». Voici la charte de toutes les initiatives qui au nom du Christ visent à donner un aliment à l'esprit, à exciter l'imagination, à éveiller les émotions,à rendre la vie moins vulgaire, moins animale, moins triste. « La limite du luxe », a remarqué un apôtre moderne des pauvres, « est le pouvoir de partager (4) ». Consacrer sa richesse à l'art, à l'éducation, à la musique, à mettre les ressources de la nature au service de la fatigante vie des cités, à émanciper le genre humain des standards commerciaux, en contribuant à l'humaniser et à rendre plus accessibles les symboles sources de jouissance, est

(1) MATH. XXII, 7.
(2) LUC IV, 4.
(3) MATH. XXVI, 13.
(4) BARNETT.

non seulement justifié par leur influence éducatrice et élevante, mais par l'autorité explicite de l'enseignement de Jésus. Il n'est pas toujours mieux de dépenser pour ces fins que de donner aux pauvres, mais c'est tout aussi légitime. La vie chrétienne serait bien misérable, si elle faisait grise mine aux offrandes irréfléchies et spontanées du cœur (1) ».

Jésus donc ne condamne pas la richesse, mais il condamne ce « riche qui vêtu de pourpre et de fin lin, faisait chaque jour une chère splendide tandis que un pauvre homme nommé Lazare, était couché à sa porte couvert d'ulcères (2) ». Sa richesse le claquemurait dans son égoïsme jouisseur. Au lieu de l'administrer pour que son prochain en eut la part qui lui revenait dans le plan du maître Propriétaire, il ne s'informait même pas du miséreux « qui eut bien voulu se nourrir des miettes de sa table, mais personne ne lui donnait rien; les chiens même venaient lécher ses ulcères ». L'heure arriva de la revanche. Le pauvre mourut et sa patience lui valut d'être transporté dans un palais où à son tour il était maître. Le riche mourut aussi. Pour le punir de la mauvaise administration des biens a lui confiés pour les distribuer en temps utile, « il fut ense-

(1) Peabody. — *Loc. cit.*, p. 218-223.
(2) Luc XVI, 16-31.

veli dans l'enfer » où il souffrit. De là il cria vers Abraham, le Père de famille dont il avait dilapidé le dépôt, le conjurant d'envoyer Lazare espérant qu'oublieux des affronts reçus, il consentirait à le soulager « en trempant le bout du doigt pour rafraîchir sa langue : car il était horriblement tourmenté dans les flammes. Et Abraham lui répondit : Mon fils souviens-toi que tu as reçu des biens pendant ta vie et que Lazare a eu alors ses maux; maintenant il est ici consolé et toi tu souffres ».

Que les biens mis à la disposition des hommes fussent la proie et la jouissance de quelques-uns, serait injuste, s'ils oubliaient leur devoir d'administrateurs, en ne réalisant pas sur la terre la Justice qui doit y régner et en fermant leurs cœurs, même aux nécessités vitales de leur frère. Une compensation, un contrepoids doit exister dans le royaume qui ne subit pas les fluctuations de l'offre et de la demande. Cette compensation est la privation des jouissances qui troublèrent chez le coupable l'ordre voulu par le Père de famille pendant sa vie terrestre. On évite la punition, en étant les sages économes des biens dont on dispose, dans la justice et la charité.

Ce faisant, on sert Dieu qui est justice et charité, sinon on sert Mammon, l'argent dont la convoitise pousse au mépris de nos semblables. « Car un serviteur ne peut servir deux maîtres : ou il

haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ». Les pharisiens derrière leur geste pieux, dissimulaient un sordide attachement à l'argent. « Ces avares entendant donc les paroles de Jésus se moquaient de lui (1) », assez audacieux pour refuser estime et adorations, au dieu du jour, Mammon.

Viendront d'autres pharisiens qui « se moqueront » de Jésus et de son économie politique avec Renan. Financiers, banquiers et autres gens de bourse, hocheront la tête. Sa sentence demeurera. Le service du Mammon, « la faim sacrilège de l'or », « *auri sacra fames* », demain comme hier, sera source abondante et méprisable d'iniquités. Les brouilles dans les familles, les haines de particulier à particulier, de village à village, de na-

(1) « L'Evangile, dit le P. Desjacques, vous met en garde contre plusieurs abus des richesses. Il est des hommes qui les convoitent pour elles-mêmes ; ce sont les avares. *Cavete ab omni avaritia,* dit J.-C. : « gardez-vous de toute avarice » (Luc XII, 15). D'autres les recherchent à cause des honneurs qu'elles procurent ; ce sont les orgueilleux, *superbia vitæ* (1 p. 11, 16). Un plus grand nombre ne songent qu'à jouir des plaisirs qu'elles offrent en abondance : tel était le mauvais riche qui faisait tous les jours de somptueux repas, tandis qu'à sa porte Lazare périssait de misère ; tel encore cet autre qui, voyant ses greniers trop étroits pour sa récolte, se disait : « Voilà des provisions pour bien des années, allons, donnons-nous du bon temps, mangeons, buvons, faisons bonne chère (Luc XIX, 25, XII, 29) ». (Etudes, 1888).

tion à nation, ne sont-elles pas dues à cette faim? Pourquoi l'assassin tue-t-il, le voleur dérobe-t-il, l'ambitieux se moque-t-il de son passé et de son honneur, le menteur cache-t-il sa pensée, le calomniateur noircit-il son prochain; pourquoi l'ouvrier refuse-t-il son travail et le patron son salaire, pourquoi le traître vend-il sa patrie, son frère, son ami? N'est-ce pas pour l'argent? « Que voulez-vous me donner, disent les uns et les autres avec Judas, et je vous livrerai Jésus (1) ». Je vous livrerai la vie, le bon renom, la tranquillité de mon semblable, je vous vendrai mes parents et mon pays. « Et ils recevront, avec Judas, trente pièces d'argent » pour leur forfait. Ce Jésus si misérablement trahi voyait clair, quand il affirmait qu'on ne fait pas sa part à Mammon. On ne le sert pas à demi. Maître exigeant, il veut son esclave tout à son service. Il ne tolère pas que Dieu soit aussi son maître.

« L'on ne peut servir Dieu et Mammon ». L'esprit et l'or sont deux patrons qui n'admettent pas de partage et de communauté. Ils sont jaloux, ils veulent tout l'homme. Et l'homme même s'il le veut, ne se divise pas en deux. Tout de ce côté ou de celui-là. L'or pour qui sert l'Esprit, est un rien du tout; l'Esprit pour qui sert l'or, est une parole qui n'a pas

(1) MATH. XXVI, 14.

de sens. Qui choisit l'Esprit, met à la porte l'or et toutes les choses qui s'achètent avec l'or... Qui approfondit l'horrible mystère de la richesse, comprend pourquoi les maîtres de l'homme ont vu en elle le royaume spécial du Démon. Une chose qui coûte moins que toutes les autres se paie plus que toutes les autres, s'achète avec toutes les autres. Une chose qui n'est rien, dont la valeur effective n'est rien, s'acquiert avec tout le reste en donnant en échange toute l'âme, toute la vie. On troque la chose la plus précieuse avec la plus vile (1) ».

« Ainsi donc l'idole c'est l'argent. Mais c'est ici que le monde rit de l'Evangile. *Ils se moquaient de lui* (deridebant illum) dit le texte sacré. Et c'est ici que nous-mêmes nous avons besoin de courage pour prêcher l'Evangile et pour répéter la grande loi : « Vous ne pouvez pas servir à la foi *Dieu et l'argent* ». Mais l'Evangile explique la loi et pose le principe de la science par un seul mot : *richesse d'iniquités*, dit-il, *mammona iniquitatis*.

« Donc, ce qui est maudit, ce n'est pas le travail qui accumule des forces représentées par la richesse, mais bien l'iniquité qui les détruit.

« L'argent, cette idole qu'on ne peut pas servir si l'on sert Dieu, c'est le culte des richesses injustes, le culte des richesses pour jouir, culte qui brise en effet les formes du travail et qui ruine les nations.

« En ce sens donc, l'argent est véritablement le

(1) Papini. — *Storia di Cristo*, p. 282-283.

grand et universel sacrement de tous les cultes faux et de toutes les idolâtries. Plus que le Destin, plus que Jupiter, il est maître des dieux et des hommes. Il est évidemment maître de Jupiter, dieu du pouvoir; de Mars, dieu de la guerre; de Vénus, impudique ou pudique; de Mercure, dieu des voleurs, des vendeurs, des joueurs, et aussi dieu de l'éloquence, c'est-à-dire de la grande foule de ceux qui écrivent et qui parlent. L'argent est donc la grande idole et le sacrement de tout mal et le grand ennemi de Dieu.

« Or, tant que les individus et les peuples ne reviendront pas avec foi au culte du vrai Dieu et ne briseront pas l'idole, tout progrès de chaque homme et du monde est absolument impossible. Aucun triomphe du royaume de Dieu n'est concevable. La justice et la vérité ne pourront faire un pas de plus.

« Fouler aux pieds l'idole, c'est donc le commencement de la vie morale, c'est le principe et la condition absolue de tout progrès de l'homme et de la société.

« Ce n'est pas sans admiration qu'en ouvrant l'Evangile je trouve que la première parole du premier discours du Sauveur est celle-ci : « Bienheureux les pauvres, parce que le royaume du ciel est à eux ».

« Ailleurs, je lis cette étonnante condamnation : « Il est impossible qu'un riche entre dans le royaume du ciel ». C'est-à-dire : il est impossible que l'adorateur de l'argent, que l'homme qui n'a pas vaincu cette idole, entre dans le royaume du ciel, dans la justice

et dans la vérité, et vienne jamais à la lumière et au bonheur de l'éternelle justice et de l'éternelle vérité.

« Mais qu'est-ce donc alors que cet esprit évangélique de renoncement, de détachement, de pauvreté? Le voici : On ne peut servir Dieu et l'argent. C'est Dieu qu'il faut servir, non l'argent. Il faut préférer à l'argent, la justice, la vérité, l'honneur, la vertu, la morale, la dignité, la liberté. Est-ce douteux? Il faut encore lui préférer la science, l'art, la sagesse, le travail, et quand il faut choisir, on doit résolument fouler aux pieds l'argent, et choisir la justice. Voilà ce qui est bon. Encore une fois, est-ce douteux? (1) »

Mais il reste vrai qu'à côté du mauvais riche qui laissa mourir de faim Lazare, à côté des pharisiens « avares et déprédateurs des maisons des veuves », du prodigue qui dépense son avoir avec des courtisanes, à côté de l'affreux Judas, l'Evangile nous offre des types de bons riches. D'abord en ces mages qui accourus de loin « ouvrent leur trésor et offrent à l'enfant, or, encens et myrrhe »; en ce Zachée, publicain « fort riche » et « qui donne aux pauvres la moitié de ses biens »; en Simon et Lévi qui invitent Jésus à dîner; en Lazare chez qui il se retire loin des agitations de sa vie publique; en Nicodème et

(1) Gratry. — *Les Sources*, p. 239-245.

Joseph d'Arimathie qui dépensent largement leur avoir pour lui assurer une sépulture honorable.

Une sage administration de l'argent regarde surtout certains hommes. A qui lui demande de mettre en règle un héritage, Jésus déclare qu' « il n'est pas faiseur de partages (1) », métier des juges et des notaires.

Les prêtres et d'autres apprendront ici à ne jamais être chercheurs ou arrangeurs d'héritages, banquiers ou dépositaires de fortunes pour les faire fructifier. Ce n'est pas leur affaire. Le temple n'est pas davantage un lieu de commerce et de tractations monétaires. On sait comment « Jésus y entra, chassant ceux qui vendaient et achetaient, renversant les tables des changeurs et les sièges des marchands de colombes, ne souffrant pas qu'on y transporte les engins de négoce. Et il s'écriait : N'est-il pas dit : ma maison sera une maison de prière, dans toutes les nations! Mais vous en avez fait une caverne de voleurs (2) ». Car l'appât du gain transforme en

(1) MATH. II, 1-12.

(2) LUC XII, 13-14. — « L'acte de Jésus chassant les vendeurs du temple n'était pas seulement la juste purification du sanctuaire mais la manifestation publique de sa répugnance pour Mammon et les esclaves de Mammon.

voleurs même ceux qui vendent des colombes ou des objets pieux « dans le temple » ou à côté des grottes miraculeuses. « Et voyant cela les princes des prêtres et les scribes délibéraient pour le prendre et le tuer. Mais ils n'osaient pas car le peuple au contraire admirant sa doctrine (et

---

L'Affaire, ce Dieu moderne, est pour lui une forme de larcin. Un marché donc, est une caverne de brigands obséquieux, de pillards tolérés. Mais ce que la coutume loue et la loi permet, est insupportable à qui ne se plie pas aux transactions du monde et ne cherche pas un gain non spirituel. Entre tous les modes de vol légal comme le commerce, aucun aussi détestable et blamable que celui de la monnaie. Qui donne une brebis en échange de pièces d'argent, se fait sûrement donner beaucoup plus d'argent que ce que lui a coûté effectivement la brebis. Mais il te donne au moins quelque chose qui n'est pas l'odieux symbole métallique de la richesse, il te donne un être vivant, qui te donnera au printemps la laine, qui te produira un agneau, et que tu pourras, s'il te plaît, manger. Mais l'échange de l'argent avec de l'argent, du métal qui porte une empreinte avec un métal qui porte une empreinte, est chose contre nature, absurde et démoniaque. Ce qui sent la banque, le change, l'escompte, l'usure est une honte mystérieuse et repoussante, éternelle terreur des âmes simples, c'est-à-dire des âmes délicates et profondes. Le paysan qui sème le grain, le tailleur qui coud un habit, le tisserand qui tisse le lin ou la laine ont jusqu'à un certain point, plein droit à l'augmentation de leur gain, car ils ajoutent quelque chose qui n'était pas dans la terre, dans l'étoffe ou dans le drap. Mais qu'un amas de monnaie engendre d'autres monnaies, sans fatigue et labeur, sans que l'homme produise rien de visible, de consomptible, de jouissable, est un scandale surpassant et confondant toute imagination. Dans le marchand de monnaie, le banquier, le collecteur d'argent et d'or, l'on voit plus directement l'esclave des

ses gestes) se tenait comme suspendu à ses lèvres (1) ».

Sur cette scène voici le suggestif commentaire de Girodon (2) :

« Reuss qui d'ailleurs n'admet qu'une seule prification, a bien représenté la physionomie du temple : « On y vendait des bêtes pour les sacrifices, et il y avait des changeurs qui fournissaient aux étrangers la monnaie nationale, la seule que les agents du fisc sacerdotal acceptaient quand on venait payer la capitation. On comprend qu'un pareil marché amenait incessamment du bruit, des cris, des contestations, des fraudes, sans compter que la chose en elle-même ne convenait pas à la sainteté du lieu. Plus l'affluence du monde était grande moins il était possible d'y maintenir l'ordre et la décence, et le culte, qui était déjà assez matériel par sa nature, perdait jusqu'à l'apparence de l'élément religieux.

---

sortilèges du Démon. Et le Démon reconnaissant donne à ces hommes de la banque et de la finance, la domination de la terre. Ce sont eux, même aujourd'hui, qui commandent aux peuples, qui provoquent les guerres, qui affament les nations, qui attirent à eux par un système infernal de va et vient, la vie des pauvres changée en or dégouttant de sueur et de sang ». — PAPINI. — *Storia di Cristo*, p. 367. Le lecteur relèvera les exagérations de Papini, déjà signalées. L'argent n'est pas statique aujourd'hui comme jadis. Il n'est donc guère recevable de nous donner des règles de jadis comme normes d'aujourd'hui.

(1) *Synoptiques.*

(2) *Commentaire de saint Luc*, p. 446.

Et en tous cas, c'était une singulière préparation au recueillement qui convenait au lieu saint, que d'avoir à se frayer un chemin au milieu d'une cohue bruyante de trafiquants occupés de leurs intérêts, se disputant les chalands ou se querellant entre eux et de bêtes encombrant le passage et entourées d'acheteurs et surtout de curieux.

« On me dira qu'excepté les bêtes, ce spectacle se retrouve encore dans bien des pèlerinages. Je n'en disconviens pas; mais au moins il se présente en dehors de l'église. Peut-être nous catholiques, avons-nous besoin de méditer parfois ce trait de la vie du Sauveur. Jésus n'a pas voulu confier son ministère à des anges; il l'a remis à des hommes, qui ont les besoins, les préoccupations, les goûts de la nature humaine. L'Eglise, en leur imposant le célibat, les a affranchis des soucis de famille, les plus poignantes parmi les charges de ce monde. Avons-nous toujours l'abnégation, le désintéressement qui conviendraient à nos fonctions? Un des plus graves reproches que nous adresse le peuple chez nous, en France, c'est d'être des hommes d'argent, de ne donner rien jamais sans le faire payer. On rappelle les chaises, les quêtes, le casuel, les souscriptions et sollicitations de toute nature. Je sais bien que les prêtres, comme toute le monde, ont besoin de ressources pour vivre, « l'ouvrier mérite son salaire (Luc, X. 7) ». Je me doute que cette misère doit être bien pire dans les clergés séparés qui ont femme et enfants. A nous de voir pourtant, chacun en particulier, si nous n'avons pas une leçon à tirer de l'exemple terrible qui nous

est donnée par le Sauveur » (1).

Peut-être M. Girodon n'a-t-il trop vu qu'une face du problème. En tout cas n'oublions pas que Jésus dit expressément ailleurs que « le temple sanctifie l'or ». Le bon usage de la richesse délivre de la servitude de Mammon.

⁂

Une société où ces idées ne sont pas maîtresses des consciences est serve de l'argent. On y abaisse tout à son niveau; on y rampe pour le dérober, on ruse, ou l'on tue pour le défendre.

La plus urgente réforme est de mettre l'argent sous les lois de l'honnête. Si elle ne reste qu'une espérance, les autres, les meilleures et plus désirées, ne pourront être réalité. Il les empêchera. Il est l'obstacle géant à la paix du monde et au rapprochement des individus, des familles et des nations.

La faute suprême de l'idéaliste Wilson fut de ne pas le voir. Il édifia son rêve haut dans les nuages et les forces d'argent solidement appuyées sur le sol, s'acharnèrent à le souffler. Les banquiers restés les maîtres de la planète, achetèrent partout le journal ou le livre pour dominer l'opinion, cultiver les égoïsmes nationaux ou les appétits économiques d'un groupe particulier, au

(1) Girodon. — *Commentaire sur saint Luc*, p. 446-447.

besoin, en exploitant le bolchévisme ou sa peur.

La Grande Guerre fit une cruelle et large échancrure à l'idéal moral de l'humanité. Elle parut la convaincre que seule comptait la force. Il eut été trop maladroit de se servir de celle des canons ou des épées dont les ruines et le sang avaient dégoûté les peuples. Les habiles, les flaireurs d'opportunités se mirent sinon à célébrer, du moins à utiliser la capacité de l'argent. Ils l'accaparèrent. Les idéalistes, à la Wilson, n'ayant pas eu la sagesse d'en rendre l'accès difficile à leurs appétits rusés et féroces en le cadenassant derrière le grillage protecteur d'une loi universelle, ils purent en disposer à leur gré et avec lui se ruer sur le monde en conquérants. Il le gouverne; chacun se prosterne devant ses autels et plie le genou.

L'argent manœuvre l'opinion par le journal et le livre.

Où est l'organe en Amérique, en Allemagne, en Angleterre, en France et ailleurs, qui vive du seul sacrifice de ceux qui croient en l'idée qu'il représente? Où est le livre de valeur qui s'impose à l'attention, si la trébuchante et servile publicité se tait? Où est la médiocrité ou l'absurdité littéraire que cette publicité payée par de sots auteurs ou libraires, ne mette sur le pinacle?

L'argent manœuvre le théâtre et le cinéma et

par eux les passions, les excentricités, les curiosités malsaines et toutes les médiocrités autrement rémunératrices que le bon sens, la science et même le génie. Il plastronne avec le nationalisme, il alimente les égoïsmes patriotards et chauvins dans la presse domestiquée. A l'ombre discrète de ses coffres-forts, il est internationaliste sans vergogne, quand ses mauvais desseins ou ses dividendes exigent la connivence ou le concours de l'argent des étrangers même bolchévistes. Et son internationalisme est de qualité inférieure. L'autre a plus de générosité et d'envergure. L'argent des Lénine achète des marteaux, l'argent des Mussolini soudoie des matraques.

La paix sociale, la paix internationale n'ont pas d'ennemis plus ardent et plus redoutable. Entre l'ouvrier et le patron il s'oppose à l'entente, l'un voulant l'argent sans travailler et l'autre voulant le travail sans payer.

Les nations s'accorderaient mais l'argent que leurs banquiers ont entassé ou celui qu'ils envient, ne le permet pas. Tant que la Wall Street, la Stock Exchange et la Bourse se concurrenceront, la paix sera un mythe.

Les peuples unis soumettront l'argent, son usage, ses profits, sa circulation à une règle liant individus et cités ou ils renonceront à la civilisation. Des lois locales ou nationales, seront

toujours brimées ou handicapées par le laissez-faire et les libertés du voisin. Ici surtout, la loi émanée de la Société des Nations délivrera l'homme, la liberté le rendrait plus esclave. Coûte que coûte l'argent doit être réduit à son rôle de serviteur. Depuis trois siècles particulièrement, on a trop cru que par sa nature même, en raison de ses relations intimes avec de prétendues lois économiques, il était indépendant du contrôle du juste et que tout lui était permis. Le banquier, le boursicotier ou le notaire pieux qui portaient dévotement un cierge derrière le Saint-Sacrement, à leur bureau ou dans leur coffre-fort, ne se faisaient pas scrupule d'escroquer leur client en de hasardeuses spéculations pour s'enrichir. « Les courtisanes précéderont au Ciel » ces gens-là. Le Christ leur fut plus indulgent qu'aux « pharisiens qui dévoraient les maisons des veuves et étaient pleins de rapine ». Ils servaient Mammon, ils ne servaient pas Dieu.

Appendice

Un auteur uruguyen, Carlos Reylès, a essayé de de réhabiliter Mammon, dans un dialogue un peu lent, imprécis et touffu mais où les idées originales et justes ne manquent pas. Il est intitulé *Le Christ et Mammon* et fait partie de son livre *Dialogues Olympiques*. Voici quelques extraits qui donnent l'essentiel de ses raisons.

Il fait dire au Christ accusant Mammon :

« Je l'accuse d'avoir avili l'âme humaine et d'avoir corrompu les sources du vrai bonheur. Je l'accuse d'avoir empoisonné l'existence des hommes et d'avoir converti chaque homme en un ennemi mortel de ses semblables. L'avarice, le péché antichrétien par excellence, a toujours produit ces maux, parce que l'avarice est la discorde, le désir de possession absurde, non de ce qui vous appartient mais du bien d'autrui, non du *mien* mais du *tien*. C'est avec raison que j'ai dit : « On ne peut aimer en même temps Dieu et Mammon ». Le royaume de ce dernier est la négation de l'esprit, le triomphe de la matière, la victoire de Satan. Non seulement Mammon a renversé mes autels mais il a renversé les vôtres, ô dieux! Plus rien ne subsiste des vieux et nobles cultes. Dans le commerce avec la Nature tout n'est qu'exploitation.

Dans les temples, les foules n'adorent plus que les symboles de la fortune et du pouvoir, les prières sont des actes intéressés » (p. 141-142).

Ailleurs Mammon se fait son propre avocat :

« Je maintiens les volontés tendues comme la corde de l'arc au moment de décocher la flèche. Aucun dieu n'a pratiqué, à un plus haut degré que moi, l'art suprême de faire rendre aux éphémères tout ce dont ils étaient capables. Comme stimulant de l'activité humaine, l'or est sans rival, et cela ne tient pas seulement à des raisons psychologiques, mais à des raisons métaphysiques, parce que l'or est, dans les sociétés, le dépositaire de la volonté de domination qui règne dans l'univers entier et, en même temps, l'exécuteur fidèle de la volonté de conscience.

« C'est pourquoi la monnaie est vertu pure et pure illusion vitale. Certain plaisant a dit : « Un homme sans argent est un mort qui marche »; et moi je déclare, ô Jésus, qu'un homme dépourvu du désir de posséder est un mort qui ne peut faire un pas. Je tiens à ce que les mortels marchent et vibrent en même temps. La richesse, seule, rendra les hommes libres et justes. Et lorsque j'aurai converti la richesse en liberté et en justice, je me retirerai dans l'Olympe. Alors la sévère Pallas et la voluptueuse Aphrodite prendront les rênes du monde. » (p. 189)

Enfin Apollon prend la défense de Mammon :

« Maintenant que les freins religieux sont brisés, que les mirages de la vieille conception

de la vie se sont évanouis, que les ambitions des biens réels et les désirs de domination, autrefois maintenus dans les canalisations de l'ordre social pour des raisons et des doctrines qui ont déjà perdu leur force disciplinaire, se trouvent libérés de toute contrainte, il n'y a que Mammon à qui il soit donné de résoudre les conflits que les intérêts heurtés des classes, des sociétés et des nations suscitent sur la terre, parce que même si ces freins, ces mirages et ces doctrines conservaient leur pouvoir spirituel, la base indispensable de toute chose et ce qui est essentiellement vital pour les nations, les sociétés et les classes, résiderait toujours dans les intérêts matériels de chacune d'elles. *Primum vivere, deinde philosophare.* Si quelqu'un en doutait il n'aurait qu'à contempler le monde qui sort peu à peu, avec inquiétude et douleur, du creuset incandescent de la guerre. Les masses veulent posséder et dominer; les peuples veulent étendre leur empire : l'humanité entière veut satisfaire, sans retard et sans taxe, son appétit charnel et sa soif de vin. C'est un chaos agité et bouleversé par des forces économiques antagonistes qui engendrent, par surcroît, des morales opposées et des idéologies ennemies. Comme toujours, l'intelligence continue d'être *la main de la volonté;* comme toujours les idées se mettent aux ordres des appétits, mais les appétits, il est agréable de le reconnaître, semblent respecter chaque jour davantage l'idéal humain et le mieux servir. C'est beaucoup, et c'est presque un grand miracle. Eh bien! ô dieux, aidons

Mammon dans son projet magnifique de convertir la Richesse en Liberté et en Justice. Jamais aucun dieu ne s'est attaqué à une aventure aussi démesurée ni à une entreprise aussi idéaliste. Mammon, nous avons tous été injustes envers toi, en particulier les mortels, dont les furieux anathèmes contre toi raisonnent encore à nos oreilles. En attendant, tu n'as fait que les délivrer d'un vil esclavage et les combler de biens. Oui, puissantes déités, secourons Mammon. Autrefois, je me méfiais de lui, mais après avoir palpé son œuvre et la considérant hautement bienfaisante, j'y applaudis et suis disposé à lui prêter tout mon concours. Or, je suppose qu'actuellement, tous les dieux, sans excepter Jésus, pensent comme moi » (p. 204-207).

Ce que nous avons dit, met au point ces évidentes exagérations. Mammon ne fut jamais un dieu bienfaisant. En l'adorant les hommes apprirent à se haïr et à se détester.

LIVRE III

Jésus et la pauvreté

Sommaire I. — « Heureux les pauvres en esprit : ils possèdent les cieux. » En quel sens la pauvreté de gré est-elle la condition du bonheur et en quel sens donne-t-elle le royaume des cieux ? Le détachement conditionne la solution des problèmes sociaux. « A qui cherche le royaume de Dieu et sa justice, le reste est donné en plus ».

II. — Respect et estime du pauvre dans l'Evangile. Il est plus apte à faire partie de son royaume. Le pauvre plus utile à l'humanité que le riche. Ce qui ne veut pas dire qu'on tienne la pauvreté comme une institution indispensable. En quel sens Jésus dit : « Vous avez toujours des pauvres parmi vous. » L'Etat idéal serait une situation où il n'y aurait ni riches ni pauvres.

I. — « Heureux les Pauvres »

En écoutant les paroles de Jésus sur la montagne et en les vivant, nos frères des temps écoulés, devinrent des saints. Laboureurs, artisans, agents du fisc, soldats, riches et pauvres, enfants et vieillards, jeunes gens et jeunes filles, sujets et rois, prêtres, évêques et papes, lettrés et savants, de la roture et de la noblesse, de l'agi-

tation du forum, des affaires, du commerce ou de la tranquillité, des cloîtres, des forêts et des déserts, ils étaient montés entendre le Docteur.

Descendant ensuite dans leur vie particulière, ils agirent son enseignement pour mourir enrôlés à jamais dans la troupe des purs et des justes, auprès du Pur et du Juste, aux siècles des siècles!

Nous aussi grimpons sur le Kourn-Hattin. La colline surplombe le lac de Génésareth. A mi-côte, sur un plateau assez large où sources et rigoles entretiennent la verdure et la fraîcheur, une foule environne le tertre où Jésus est assis. Nous coudoyons des pêcheurs du lac, bras et jambes nus, des paysans au teint hâlé et aux mains calleuses, des mères avec leurs poupons à la mamelle, des collecteurs d'impôts et des soldats de Rome, quelques pharisiens couverts de citations de la *thora*, le regard mauvais et jaloux. Ils sont là épiant le jeune Rabbi pour le dénoncer à leurs chefs du Sanhédrin. Fendons discrètement la foule, approchons. Ecoutons.

« Alors ouvrant la bouche, Il enseignait en disant : Heureux, oui heureux... »

Parole agréable et douce! Qui ne fuit la douleur et la misère pour courir au plaisir et à l'argent pourvoyeur de bonheur... Aimable Rab-

bi, puisque vous le promettez, nous sommes des vôtres. Parlez! Qui sont les heureux?

« Heureux sont les pauvres en esprit... » « les pauvres de gré » traduit Lacordaire et sa traduction me plaît.

Jésus ne dit pas : « Heureux les mendiants, les nécessiteux, ceux qui n'ont rien pour vivre ». A ce compte, Lui-même à qui l'indispensable ne manqua jamais, n'eût pu se croire et se dire « heureux ». La pauvreté créatrice de bonheur n'est donc pas la privation matérielle du nécessaire.

Etat d'âme détaché et « indigent », elle admet la recherche par le labeur quotidien, de ce dont on a besoin pour réparer les forces qui s'usent ou la possession d'un avoir accumulé qui y supplée. Qu'on ait des biens ou qu'on n'en ait pas, on les frôle sans envie de se jeter sur eux. On est pauvre « en esprit », de gré.

Mais, Maître, comment ces « pauvres » sont-ils « heureux »? Il répond : « Regarde autour de toi, regarde en toi ». Regardons et voyons. Foule à perte de vue, cohue haletante, possédée de la frénésie du gain et de la jouissance, elle court éperdue vers l'argent. Nous courons avec elle.

Ces hypnotisés, ces hallucinés, sont-ils heureux? Entrez dans leur conscience, elle est agitée, triste, enténébrée? Question d'argent! On ne

joint pas les bouts, la vie est toujours plus chère et l'on ne veut se priver de rien; l'envie ronge; tout réussit aux nouveaux riches et la chance méchante nous poursuit. On veut avoir sa part de soleil. On monte donc à l'assaut de la richesse des autres. On joue, on spécule, on trompe, on trahit, on assassine, on vend ses parents, ses amis, sa patrie. Un traître ne voulait pas d'abord trahir, il voulait s'enrichir.

Voici le foyer des affamés d'argent. Bouderies, discussions, brouilles, rixes, meurtres : question d'argent! Parcourez les cités... Plaintes, malaises, attentats répétés, révolution rugissante. Question d'argent! L'ouvrier s'acharne contre le capital par ses sursalaires, ses grèves perlées ou sa paresse; l'industriel entend sans payer décupler ses bénéfices; le commerçant se moque des gains honnêtes et vend cent cinquante francs la marchandise qui lui en coûte cinquante. Question d'argent!

Quand ces faméliques, ces « riches » en esprit et d'intention, réussissent à se rassasier, sont-ils heureux? Leurs richesses ne montent jamais au niveau de leurs désirs. Plus exigeantes sont leurs passions et leurs lubies, leurs ennemis plus nombreux, plus haineux, plus jaloux, leurs craintes plus en éveil, leurs souffrances plus aiguës, leurs amis plus faux et plus intéressés, leurs familles

plus désordonnées, plus désunies et souvent plus scandaleuses. Ils meurent inassouvis par cet argent qui leur a tant coûté à amasser. Ils n'en emportent pas un liard et tombent de l'autre côté, laissant après eux plus de malheureux. Leur réussite accélère la ruée folle vers les autels de Mammon. Les hommes ne se décidant pas à modérer leurs désirs, à simplifier leur vie, à être « pauvres d'esprit », à ne pas servir l'argent en s'en servant, toutes les mesures visant à rendre leur vie et plus commode et plus agréable, deviennent inutiles, sinon nuisibles.

La « pauvreté en esprit » ou de gré, conditionne la moralité publique car la passion du lucre tue l'honnêteté commerciale; elle conditionne la paix des familles, la paix des cités isolées et des cités entre elles : la haine et la guerre naissent du désir d'accaparer la richesse d'un autre. « Heureux donc vraiment les pauvres en esprit ».

Et Jésus peut ajouter : « à eux appartient le royaume des cieux ». Accomplissement des volontés suprêmes sur cette terre et au ciel, *fiat voluntas sicut in cœlo et in terra,* ces volontés, justice, amour, don de soi, dévouement à ce qui est noble et grand, ne sont exécutées ici-bas que par les « pauvres en esprit » dont le cœur ne se soude pas à un vil métal. Rien de

pur, de saint, de chevaleresque, de généreux ne fut l'œuvre de ces valets de l'or.

« Malheureux les riches d'esprit, dit saint François de Sales, car la misère d'enfer est pour eux. Celui-là est riche d'esprit, qui a les richesse dedans son esprit ou son esprit dedans les richesses. Tenez votre cœur exempt de leur affection : qu'il trouve toujours le dessus et qu'emmi des richesses il soit sans richesses en maître des richesses. Ne mettez pas cet esprit céleste dedans les biens terrestres : faites qu'il soit toujours supérieur sur eux, non pas en eux (1) ».

La pauvreté de gré, ce détachement intérieur, dispose l'âme à l'indifférence : si l'on a des biens, on est prêt à les quitter; si l'on en manque, on ne court pas anxieux à leur poursuite. Le dénuement n'effraie pas et l'abondance laisse sans illusion.

« Plus que tous les autres pauvres, Jésus, dit Papini, aimait les Pauvres qui furent Riches et qui par amour du Royaume s'étaient faits pauvres. Leur renoncement était le plus grand acte de foi en sa promesse. Ils avaient donné ce qui en soi n'est rien, mais aux yeux du monde est tout, certains de participer à une vie plus parfaite.

« Ils avaient dû vaincre en eux-mêmes « un des

(1) Saint François de Sales. — *Introd. à la vie dévote*, ch. XIV.

instincts les plus profondément incarnés en l'homme. Jésus né Pauvre, parmi les Pauvres, pour les Pauvres, n'a jamais abandonné ses frères. Il leur a donné l'abondance fructifiante de sa divine Pauvreté. Mais il cherchait, dans son cœur, le pauvre qui ne fut pas toujours pauvre; le Riche empressé de se faire Pauvre pour son amour. Il le cherchait; peut-être ne l'a-t-il jamais trouvé. Mais il se sentait plus tendrement frère de cet inconnu recherché que de tous les dociles quêteurs qui l'entouraient (1) ».

Ce pauvre spirituel ne se trouble pas quand Jésus lui dit comme au scribe qui voulait le suivre partout où il irait : « Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête » (2). Il accompagne le Fils de l'Homme et partage son sort. Et s'il a une maison pour se garantir du froid ou du chaud et un bon oreiller pour poser sa tête, il les quitte sans tristesse, quand les infortunes ou la mort l'y contraignent. Il travaille posément à avoir le nécessaire pour vivre ou jouir avec modération de ses biens. Il ne s'acharne pas à « entasser des trésors que

(1) PAPINI, loc. cit., p. 288.
(2) MATH. VIII, 19-20.

la rouille et les mites rongent, que les voleurs cherchent et dérobent (1) ».

Il se rend à l'invitation du Maître qui lui demande de « donner gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement », de « ne prendre ni or, ni argent, ni monnaie dans sa ceinture, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton, car l'ouvrier mérite sa nourriture (2) ».

On peut observer strictement les grands préceptes de la Loi, « n'être ni homicide, ni adultère, ni voleur, ni menteur, ni oublieux de ses parents, on peut aimer assez son prochain » et cependant être attaché à son argent et incapable de l'abandonner pour se dévouer aux causes divines ou humaines. Le jeune homme dont parle l'Evangile, fidèle à tous les commandements, demandait à Jésus ce qui lui manquait : « Il te manque encore une chose, si tu veux être parfait : vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens et suis-moi ». Dures paroles!... « En entendant cela il devint triste car il était très riche ». Quitter ses biens et leurs commodités le dépassait. « Jésus le voyant affligé, lui dit : il sera difficile à ceux qui ont des richesses d'en-

(1) Luc XII, 33-34.
(2) Math. IX, 9-11; Luc X, 1-12.

trer dans le royaume de Dieu! » L'esclave de l'argent et du bien-être ne s'échappe pas des médiocrités de la vie.

L'Eglise catholique a vu dans les paroles du Christ demandant au jeune homme d'abandonner ses biens, l'origine et la consécration de sa doctrine sur la pratique du conseil évangélique ayant pour objet la pauvreté volontaire que ratifie des vœux. Tel n'est pas l'avis des protestants. Un auteur catholique allemand réfute fort bien leur exégèse (1).

« L'attitude du jeune homme riche ne donne-t-elle pas une mauvaise idée de son caractère? Pourquoi le Seigneur connaissant ses sentiments, l'invite-t-il à vendre ses biens, à les donner aux pauvres et à le suivre?

« L'exégèse protestante s'attache à ces deux questions qui amènent une réponse restreignant la portée des paroles de Jésus à la personne même du riche adolescent. A les entendre, le jeune homme ne se montre pas encore digne du royaume du ciel en raison de son grand et coupable attachement à la richesse. Elle a été « l'idole servie par lui malgré le premier commandement du Décalogue et à son insu (2) ». Le Sauveur, prétend-on ensuite, par ses

(1) WINTERSTEIN. — *Das Evangelium und Erdengut.*
(2) J. MULLER. — *La doctrine chrétienne du péché,* 3e édition, p. 71.

invitations veut l'amener à s'examiner rigoureusement et à se connaître de près. Que cet examen lui révèle nettement ce qui est exigé pour obtenir la vie éternelle par l'exercice de la charité, ou s'il est prêt à faire le nécessaire pour réaliser la perfection morale », dans les deux cas, le Sauveur proportionne l'épreuve « à sa condition particulière qui ainsi tendrait à le rendre conscient de sa faiblesse morale ». Les exégètes protestants interprètent l'invitation de Jésus et comme une volonté sérieuse et comme simple moyen d'examen de conscience. « La parole du Christ ne vise pas du tout à exiger du jeune homme les actes extérieurs de son don de lui-même. Cette demande à qui croit vivre selon la loi et être parfait, a plutôt pour unique but de révéler la blessure secrète de son cœur... (1) ». D'autres vont plus loin et voient dans l'avertissement du Sauveur un vrai appel au devoir ou mieux encore un commandement sans conditions adapté à la disposition personnelle du jeune homme. Ils la justifient en la circonstance ou par « le péril inévitable de la richesse » ou par « les grands embarras du siècle ».

« A ces essais caractérisés d'explication par les protestants, nous opposons ces raisons :

« Jésus connaît bien cette « unique chose » qui dépasse l'observation des commandements même au sens chrétien. Cette « unique chose », il la montre

(1) HARLESS. — *Ethique...*

dans l'abandon complet des biens de la terre pour pouvoir le suivre fidèlement. Il est très faux de distinguer deux points dans son invitation au riche adolescent. Mérite-t-il d'être appelé par Jésus à devenir un de ses plus fidèles disciples? Alors — et cet appel a bien été fait — pourquoi attribuer des jugements pharisaïques sur sa vertu, au riche adolescent? S'il n'a pas été préparé à cet appel, et que, malgré sa bonne volonté de suivre Jésus — qui explique sa profonde tristesse — l'attachement à sa fortune ait été pour le moment encore trop fort chez lui, est-il difficile de trouver là une explication psychologique? Qui peut préjuger de son avenir? Les paroles très sévères qu'ajoute Jésus sur la richesse, obstacle au royaume du ciel, ont ainsi plus de portée devant la bonne disposition du jeune homme qui ne peut vaincre l'emprise de la sienne et accepter un renoncement total, que si nous le voyons se condamnant lui-même incapable de recevoir et de comprendre l'esprit du royaume du ciel.

« Mais pourquoi Jésus l'invite-t-il ensuite à tout vendre et à le donner aux pauvres, s'il le voit insuffisamment préparé?

« Parce qu'il doit répondre à la question du jeune homme : Y a-t-il dans le royaume de Dieu, quelque chose au-dessus des commandements et de leur parfaite observation ou n'y a-t-il rien? La seule question : « Que me reste-t-il encore à faire » rapportée expressément par Mathieu, et conclusion logique des deux autres récits, exige une réponse. Jésus veut la

donner et il ne peut donner que celle qu'il donne. Il voit que le jeune homme n'est pas préparé à la recevoir. Il vient donc à son secours avec la puissance de sa grâce et avec des moyens extérieurs. De ce point de vue, qu'elles sont belles les paroles de Marc : « Il le contempla et il l'aima ». Alors seulement, il donne la réponse attendue : « Une seule chose te reste a faire : va, vends tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres et tu auras un trésor au ciel, viens et suis-moi ». La réplique de Jésus se comprend donc par la question du jeune homme et le sens de la réponse par l'objet de la demande.

« Ainsi seulement, la situation apparaît dans son véritable jour sans faux jugements, ni artifice de langage. A l'enseignement sur le renoncement aux biens de la terre, dans son rapport avec le royaume du ciel, le Sauveur ajoute celui-ci : il est dans ce royaume un état de vie débordant le domaine des commandements, laissé à la liberté sollicitée et soutenue par la grâce. Cet état de vie, dans le renoncement complet à tout bien terrestre, dans la pauvreté volontaire la plus parfaite, est consacré sans réserve et sans trouble au royaume du ciel par l'imitation très fidèle de Jésus. Dans les paroles du maître, renoncement à la terre et imitation, sont intimement unis. Ils constituent cette « seule chose qui reste encore à faire ». Ils forment aussi au témoignage de Jésus, cet état de perfection où l'on tend plus aisément vers elle par un effort immédiat et plus intense. Donc le conseil évangélique de pauvreté

tel que l'enseigne et le pratique l'Eglise, est fondé clairement et incontestablement sur l'Ecriture et l'enseignement même du Christ ».

« Qui, à cause du royaume de Dieu, quitte sa maison ou ses champs reçoit beaucoup plus en ce siècle et dans le siècle à venir » car il éprouve des satisfactions que sa maison ou son champ ne lui donneraient jamais. Elles sont le vrai bonheur.

L'état d'âme du savetier content de son sort est plus enviable que celui du financier. Les inquiétudes sur les dangers que court sa fortune, des voleurs, de la baisse des rentes ou des coups de bourse, l'empêchent de dormir.

***

S'il existe une solution aux problèmes sociaux, elle est dans cette doctrine évangélique du détachement. Ces problèmes se ramènent tous à la division plus équitable entre hommes et peuples, des biens mis à leur disposition par le Père de famille. Peut-on espérer les voir distribués équitablement si les consciences restent aggrippées aux richesses que la chance, la ruse, la force, le travail ou l'économie accumulent chez un par-

ticulier, une famille ou une nation? Si la cupidité, l'avarice, la recherche du plaisir et de l'intérêt gouvernent les âmes mal disposées à « vendre et à distribuer aux pauvres » leur suffisance ou leur surabondance, n'espérons pas la pacification des conflits économiques et sociaux. Aplanis d'un côté, ils surgiront d'un autre. Elle est profondément vraie cette sentence de l'Evangile : « La recherche du royaume de Dieu et de sa justice », détachement intérieur de ce monde, offre le seul moyen efficace « de réaliser, en plus », les autres justices, « tout le reste (1) ».

Certains révolutionnaires ont voulu trouver en ce texte la justification de leurs lubies. Mais il ne faudrait pas nier ses virtualités puissantes et sa portée sociale immense.

A son propos, Cabet disait en 1848 :

« C'est une nouvelle organisation sociale... une nouvelle société... basée sur la volonté de Dieu, sur l'amour fraternel, sur la fraternité, sur l'égalité, sur la souveraineté du peuple, sur la démocratie radicale et pure, sur la suppression des privilèges et de toute espèce de domination (2) ».

« Jésus, dit-il ailleurs, sait bien que les Romains, les Juifs, les prêtres et les riches seront ses adver-

(1) MATH. VI.
(2) *Loc. cit.*, p. 107 et 108.

saires et ses ennemis et s'efforceront de le faire mourir, il sait que les prêtres l'accuseront d'être un révolutionnaire, un séditieux, de pousser le peuple à la révolte, d'aspirer à se faire roi des Juifs et de se déclarer ainsi contre César. Il est donc obligé de déguiser sa pensée sous des allégories et des paraboles et jamais il n'expliquera clairement ce qu'il entend par règne ou royaume des cieux ou de Dieu ».

Commentant les mêmes textes, Edmond Picard écrira en 1900 :

« Proche est votre récompense. Le monde entier est poussé vers la justice sociale! Même ceux qui croient ne pas bouger, y vont par un glissement, un déplacement irrésistible comme les peuplades d'Esquimaux installés sur les banquises que lentement chavirent les eaux souterraines. Et cette récompense vous l'aurez sur la terre vous ou vos enfants qui ne sont que la continuation, que le prolongement de vous-mêmes comme les feuilles du printemps prochain continueront et prolongeront la végétation du dernier automne, ces cieux dont parle Jésus ce n'est point un lieu imaginaire caché au fond des espaces. C'est en une image mystique votre idéal réalisé sur la terre (1) ».

A propos du texte : « Heureux les humbles,

(1) *Le Sermon sur la montagne et le Socialisme contemporain*, p. 60-61.

car ils hériteront de la terre (1) » dont le sens rappelle le précédent, Pierre Leroux disait en 1849 (2) :

« Jésus était tellement le fils de Dieu ou fils de Dieu, pour parler très exactement et comme lui, qu'il a cru et senti en lui que le royaume de Dieu viendrait sur la terre et qu'il l'a dit, et qu'il a été persécuté pour cela, et qu'il est mort pour cela, et que ses apôtres édifiés par lui ont cru cela et ont souffert et sont morts pour cela, et que Paul leur persécuteur, l'a cru comme eux, après avoir été éclairé divinement, et que, changeant son nom de Paul, qui dans la langue des Gentils, voulait dire *faible* ou *seul*, en Paul, qui dans la même langue, voulait dire la *multitude*, il s'est fait l'apôtre de l'humanité et a appelé le genre humain tout entier à ce qu'il nomme après Jésus *l'héritage* (3). Or quel est cet héritage? C'est la terre, vous dis-je. Vous ne me croyez pas; ouvrons l'Evangile, Jésus monte sur sur la montagne et dit :

« Heureux les humbles, car ils hériteront de la terre » (S. Math. chap. V, V. 5).

« Si vous êtes chrétiens, si vous croyez au livre sacré, ce passage seul doit vous éclairer : l'Evangile ne dirait pas que les humbles auront la terre en

---

(1) MATH. VI, 4.
(2) *Malthus et les économistes*, t. I, p. 105, 106.
(3) Le mot est dans l'*Ep. aux Colossiens*, III, 24).

héritage, s'il devait toujours y avoir comme vous osez le soutenir des pauvres et des riches sur la terre.

« Certes, continue Pierre Leroux (p. 106-107), je ne vais pas faire ici un tableau de l'Evangile pour réfuter votre impiété; il me faudrait citer les quatre Evangélistes tout entiers. Je me bornerai seulement à cette remarque que, s'il est vrai que les Juifs se soient trompés parce qu'ils attendirent un Messie temporel et un roi matériel pour ainsi dire, il n'est pas moins coupable de commettre l'erreur inverse et de faire de la royauté de Jésus une abstraction spirituelle. Jésus n'a jamais dit, comme les faux traducteurs le lui ont fait dire que son royaume n'était pas de ce monde. Au contraire, dans toutes ses prophéties, il promet la terre à ses disciples, la terre transformée par la révolution religieuse opérée dans l'intellect, dans le cœur et dans l'activité du genre humain, la terre ainsi sanctifiée, ainsi arrachée à l'ennemi du genre humain ».

Cette phraséologie humanitaire a besoin de mise au point. Elle déborde de préoccupations démagogiques. On y aperçoit l'idée de l'immaculée-conception de l'homme. Mais dans ce « fumier », on peut recueillir la perle de la pauvreté évangélique et entrevoir les avantages que son intelligence et sa pratique apporteraient à nos sociétés.

Le détachement qu'elle implique n'est pas mé-

pris des biens, mais leur usage raisonnable à notre profit et à celui de nos frères.

En elle, il est des degrés. Il y a celle des riches « pauvres en esprit », de saint Louis, et il y a celle des indigents par choix, de François d'Assise.

II. — Aurons-nous toujours des pauvres parmi nous?

L'Evangile déborde de tendresse et de sympathie pour celui qui a faim. Le cantique où la femme portant en son sein l'aîné des fils de l'Homme, « magnifie le Seigneur », célèbre parmi les bienfaits que Dieu octroiera aux générations qui la proclameront bienheureuse, le « rassasiement des affamés et le renvoi des riches les mains vides ». Ces affamés sont les avides de Justice, d'amour, de dignité. Serviteurs de l'idéal, ils mettent la grandeur de l'homme dans son équilibre et ses services. Ils marchent d'un pas assuré vers le Parfait, par le chemin des biens terrestres en les subordonnant aux biens supérieurs. Ils sont rassasiés par les aliments qui seuls nourrissent et réconfortent. Les autres, les riches en argent, en force, en renommée, « animaux humains » dit saint Paul, « animaux de gloire », dit Tertullien, ayant reçu leur récompense, « sont à

jeun ». L'or et le pain ne suffisent pas aux faims du cœur. En les satisfaisant, le Christ a été le grand nourricier spirituel, *esurientes implevit bonis.* Mais la détresse des affamés de pain ne le laisse pas indifférent. Le diable ne l'avait-il pas tenté parce que n'ayant pas mangé depuis quarante jours, il le croyait affaibli et incapable de résister à ses tentations? Manning disait la vertu difficile à pratiquer quand l'estomac était vide.

Dans sa prière Jésus fit donc solliciter cet aliment « quotidien ». Voyant une multitude de quatre mille personnes où « il y avait des muets, des aveugles, des boiteux et d'autres malades » qui le suivaient, il dit à ses disciples : « Je suis ému de compassion pour cette foule, voilà trois jours qu'ils sont près de moi et ils n'ont pas à manger. Si je les renvoie chez eux à jeun, les forces leur manqueront en chemin : quelques-uns d'entre eux sont venus de loin ». Et « il multiplia les pains et ils mangèrent et ils furent rassasiés » (1). Il déclare que les paroles d'Isaïe « l'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a donc oint et il m'a envoyé évangéliser les pauvres » se réalisent en lui (2). Aux disciples de Jean-

(1) Marc VIII, 2, 4.
(2) Luc IV, 8.

Baptiste qui viennent demander « s'il est celui qui doit venir », il donne comme signe de sa mission « l'annonce de la bonne nouvelle aux pauvres » (1).

Il ne croit pas ceux-ci incapables de vie supérieure. Il contredit ainsi les sages du paganisme jugeant les riches seuls dignes de leur sagesse. Les soins donnés à la culture morale et intellectuelle des petits trouvent ici une divine approbation.

« Quiconque, écrit Peabody (2), est familiarisé avec l'enseignement de Jésus sur la sollicitude du pauvre, est dès l'abord frappé par sa tendresse particulière et sa considération pour tous les infortunés et désemparés...

« Par son enseignement, Il donne une force à un principe original de classification morale. Sa pleine compassion pour toutes les vies que les fardeaux oppressent, même quand ces vies sont coupables, est surprenante. Il est par ailleurs singulièrement sévère aux arrogants, aux égoïstes, aux bourses gonflées et aux saintetés qui plastronnent : « Venez à moi, dit son réconfortant message, vous qui peinez et êtes chargés de fardeaux (3). »

« Heureux les doux » (4). « Les pauvres en es-

(1) Luc VII, 18, 35.
(2) *Social teaching of Jesus*, p. 150.
(3) Math. XI, 28.
(4) Math. V, 8.

prit » (1) « les pauvres » (2). « Celui qui vient à moi je n'aurai garde de le chasser » (3). Le soin du pauvre est ainsi une part évidente et primordiale de l'apostolat chrétien. Des paroles comme celles-ci. « Donnez aux pauvres » (4). « Distribuez aux pauvres » (5). « Vous avez toujours des pauvres avec vous » (6) découlent comme de source de l'Evangile. Elles sont un chemin de vie divine, à qui veut trouver le royaume de Dieu. Si ses disciples, son « petit troupeau » obéissent à son enseignement, « ils donneront des aumônes » et se fabriqueront pour eux « des bourses qui ne s'usent pas », car « où est leur trésor là aussi est leur cœur » (7).

Ces sympathies et ces tendresses du Christ pour les pauvres d'où viennent-elles? Serait-ce de leur dénuement matériel? Il ne le semble pas, car il s'applique à le corriger, promet « le centuple en ce monde » et « l'héritage de la terre » à ceux « qui cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice » (8). Il les préfère à d'autres

(1) MATH. V, 3.
(2) LUC VI, 20.
(3) JEAN VI, 37.
(4) MATH. XIX, 21.
(5) LUC VI, 20.
(6) JEAN VI, 37.
(7) LUC XII, 32, 34.
(8) « Il ne faut pas s'imaginer, dit Thonissen, que selon la doctrine du Sauveur, il suffit d'être pauvre pour avoir droit aux récompenses célestes. Jésus n'a pas encou-

parce que plus Fils de Dieu et ses frères, ils sont plus aptes à être sujets de son royaume temporel et éternel, leur cœur étant plus libre des servitudes de l'argent.

« Son activité parmi les petits et les pauvres exprime sa conviction qu'à son enseignement du royaume, à sa doctrine de la conduite morale, le détachement extérieur des biens et des jouissances du monde offre dès l'abord, un terrain favorable. La disposition intérieure qui rend apte à recevoir le royaume de Dieu, est assurément plus facile à obtenir là où les biens terrestres et leur réelle possession n'entortillent pas le cœur, que là où leurs réactions s'exercent en sens contraire sur l'homme intérieur qui doit alors combattre en plus d'un combat moral, pour conquérir ce royaume et y être reçu. On comprend alors ce que dit ailleurs le Sauveur : « L'impossible aux hommes est possible à Dieu », tranquillisant ses apôtres qui, à cause des gros dangers signalés par lui dans la richesse, avaient

---

ragé la fainéantise, il n'a pas béni le paresseux que la débauche a réduit à l'indigence, et que le vice maintient.

« Pour mériter la nourriture, il faut travailler (Mat. X, 10 ; Paul aux Thessaliens, v. 18) et le serviteur inutile sera jeté dans les ténèbres extérieures (Mat. XXV, 30).

« Le pauvre humble et résigné, le pauvre qui cherche le travail et ne convoite pas le bien d'autrui, en un mot le pauvre en esprit peut, seul, revendiquer le bénéfice des promesses divines. » (Thonissen, *loc. cit*)

demandé inquiets : « qui pourrait se sauver? » (1).

Nous ne contredisons donc pas la pensée de Jésus en déclarant le pauvre plus utile à l'humanité que le riche. La diminution des misères fut toujours davantage l'œuvre de celui dont l'indigence même était l'aiguillon vers le mieux être.

Haud ignara mali, miseris succurere disco

Il y aurait des livres intéressants à écrire sur l'aide accordée à la montée vers les cîmes, par certains hommes d'élite nés ou devenus riches. Que ne doivent à ces Mécènes, la science, l'art, la bienfaisance, les réformes morales, politiques et économiques? Sans eux, l'argent n'eut servi qu'à dépraver et à corrompre, ou à maintenir les peuples dans leur animalité et leur bestial esclavage.

Mais étant seuls à travailler au progrès humain, la civilisation dans tous les ordres eut marché à pas pesants, cantonnée dans ces terres privilégiées où la culture peut produire des plantes rares. De lui-même l'or est égoïste. Qui en jouit se persuade vite que rien ne manque aux autres ou qu'ils n'existent que pour lui. La royauté de Dieu, vouloir divin vivant en l'homme et donc réalisation de sa dignité entière de personne sur la terre et au delà, a peu de chances d'étendre

(1) WINTERSTEIN, *Die Christliche Lehre von Erdengut*, p. 75-76.

son action et son empire sur des esprits et des cœurs accaparés par le métal et par les jouissances matérielles qu'il facilite. « Malheur aux riches, disait Jésus. » Il leur est si difficile de passer sous la royauté de l'Idée expression de Dieu, et de la servir. C'est en tombant dans des âmes opulentes de noblesse et pauvres d'or, que cette idée a germé et produit des fruits de civilisation.

Vous voulez donc alors, me dira-t-on, établir la pauvreté à perpétuité et comme institution bienfaisante? Et sans doute invoquerez-vous pour cela la parole de Jésus, citée à temps et à contre-temps, et qui a fait couler des flots d'encre?

La question vaut qu'on s'y arrête un peu.

L'abbé Dupanloup ayant dit dans un sermon : « Il y a des riches, et il y a des pauvres, et l'Evangile commence par vous déclarer qu'il y en aura toujours : *Pauperes semper habebitis vobiscum* », Pierre Leroux écrivait en 1849 : (1)

« Ici je me permets d'interrompre le prédicateur pour lui faire observer qu'il commet un mensonge. Où a-t-il vu que l'Evangile commence par nous déclarer qu'il y aura toujours des pauvres ? Je savais bien que M. Guizot, dont les paroles, certes, ne sont point paroles d'Evangile, impatienté un jour de ce

(1) *Malthus et les Economistes*, p. 75-79.

qu'on lui parlait des millions d'hommes qui meurent de tous les genres de misère dans cette France si bien gouvernée par lui, répondit du haut de la tribune par cet axiome : Il y aura toujours des pauvres. Mais pour trouver cela dans l'Evangile, je réponds à cet abbé, qui se nomme Dupanloup, qu'il falsifie l'Evangile.

« Il suffit, en effet, de se reporter au passage d'où l'on extrait ce texte en l'altérant pour juger de l'imposture. »

Leroux cite ensuite les deux textes de saint Jean et de saint Marc :

« Saint Jean (chap XII, V. 1, 8) a dit : « Six jours avant la Pâque, Jésus vint à Béthanie, où était mort Lazare qu'il avait resuscité. Là on lui prépara à souper, et Marthe servait et Lazare était un de ceux qui étaient à table avec lui. Marie prit une livre de parfum de nard choisi, et en oignit les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux; et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum. Un de ses disciples, Judas Iscariote, qui devait le trahir, dit : « Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum 300 deniers, qu'on aurait donnés aux pauvres ? Il dit cela, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il était voleur, et qu'ayant la bourse, il portait ce qu'on mettait dedans. Jésus lui dit donc : laissez-la, elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture : vous avez toujours des pauvres parmi vous, mais vous ne m'aurez pas toujours. »

« Saint Marc fait le même récit avec quelques différences, mais qui ne portent pas sur les paroles qui nous occupent. (Chap. XIX, v. 3-9).

« Et comme il était à Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux, à table, une femme vint avec un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard précieux, et ayant rompu le vase, elle répandit le parfum sur sa tête.

« Plusieurs s'en indignèrent en eux-mêmes, disant : « A quoi bon perdre ainsi ce parfum ? On aurait pu le vendre plus de 300 deniers et les donner aux pauvres. Et ils se courrouçaient contre elle. Mais Jésus dit : Laissez-la, pourquoi la blâmez-vous? Ce qu'elle m'a fait est bien fait. Car vous avez toujours parmi vous des pauvres, et vous pouvez leur faire du bien quand vous voudrez ; mais moi, vous ne m'aurez pas toujours. »

« Tel est, dit P. Leroux, ce passage, dont le sens assurément n'a aucun rapport avec le méchant axiome, tout gros d'impiété qu'on en déduit avec tant d'effronterie (nous n'avons pas d'autre terme pour exprimer notre juste indignation...) (p. 77). »

« Jésus, continue-t-il (p. 78-79), suivant ce que nous représente l'Evangile, marchait entouré de pauvres ; il lui en venait de tous côtés, et ses disciples étaient habitués à ce cortège. Il dit donc à ceux qui pouvaient penser comme Judas, au sujet de ces 300 deniers dépensés en parfums : « Vous ne manquerez pas de pauvres pour leur faire du bien, vous en avez toujours avec vous : *Pauperes semper habe-*

tis vobiscum, mais bientôt je vous manquerai, et vous ne pourrez plus rien faire qui me soit agréable, car un de vous, celui-là même qui regrette le plus cette dépense, va me trahir. Ne vous effrayez donc pas de ce que je vous coûte aujourd'hui un peu cher, vous ne m'aurez pas toujours. Toi, Judas, qui prends tant d'intérêt aux pauvres, il te restera après ma mort assez d'occasions pour exercer ta charité. Mais sache-le, cette femme a bien fait de garder ce parfum pour le jour de ma sépulture, pour le jour de ta trahison, au lieu de le vendre pour en amasser de l'argent ; et elle fait bien de le répandre sur moi, car je vais mourir. » Voilà ce qu'il y a dans l'Evangile et il n'y a pas autre chose. »

« Mais pourquoi, ajoute Leroux (p. 79-80), pourquoi saint homme que vous êtes, ne vous contentant pas d'interpréter faussement, altérez-vous le texte même ? Ce texte proteste contre vous. Jésus dit à ses disciples : « Manquez-vous d'occasions pour faire du bien aux pauvres ? Vous avez toujours des pauvres avec vous : *pauperes semper habetis vobiscum,* comme porte le Vulgate — ou comme le texte grec. *Tous Ptôchous gar pantote metheautous !* » Pourquoi substituez-vous au présent *habetis* le futur *habebitis?*

« Certes, quand on prend cette phrase dans son véritable sens, et qu'on la met en rapport avec ce qui la suit, il n'y a aucun inconvénient à traduire indifféremment : « Vous aurez ou vous avez toujours des pauvres pour leur faire du bien, mais vous

ne m'aurez pas toujours ». Le présent : Vous avez toujours des pauvres pour leur faire du bien, mais vous ne m'aurez pas toujours ». Le présent : Vous avez toujours des pauvres, et le futur : vous aurez toujours des pauvres, se rapportent à une époque déterminée et temporaire, c'est-à-dire au fait dont il est question (le fait des apôtres au moment où Jésus va être livré à ses persécuteurs). La substitution d'un temps du verbe à un autre, peut se faire sans inconvénient. Mais altérer sérieusement et perfidement le texte pour arriver à faire dire à l'Evangile le contraire de ce qu'annonce l'Evangile, dans sa totalité, c'est une énormité bien étrange. »

De son côté, Godefroid Kurth, l'illustre historien belge disait :

« Lorsque Notre-Seigneur voyait la malheureuse pêcheresse verser le baume sur ses pieds et entendait les disciples parmi lesquels Judas, se plaindre de ce que cette femme faisait une dépense exagérée, déclarant qu'on aurait pu distribuer aux pauvres l'argent qu'elle avait payé pour ses parfums, il leur dit ces paroles empreintes d'une mélancolie divine : « Partout où cet évangile sera prêché, on glorifiera ce qu'elle vient de faire pour moi, car elle a embaumé mon corps pour le tombeau ; vous avez toujours des pauvres parmi vous, mais moi vous ne m'aurez pas toujours parmi vous. »

« Vous l'avez entendu, Jésus s'adresse à ses disciples, il leur fait comprendre la sécheresse de leurs

cœurs qui les empêche de comprendre la beauté de l'acte de Madeleine, il leur rappelle en termes émus, que bientôt ils ne l'auront plus parmi eux. Nous autres chrétiens, nous avons toujours notre Sauveur parmi nous ; il est présent au milieu de son peuple dans l'Eucharistie et dans la personne de son vicaire ; il a promis de rester avec nous jusqu'à la fin des temps. Ce n'est donc pas à nous qu'il s'est adressé lorsqu'il a dit ces paroles aux Juifs de son temps. Qu'on cesse donc de les jeter à la tête de ceux qui travaillent à mettre fin au paupérisme ; elles doivent être biffées de toutes les controverses entre chrétiens sur la question sociale » (1).

Avouerai-je que cette querelle sur le présent ou le futur me laisse froid et me paraît sans importance. Leroux le remarquait déjà. Mais à son encontre, je n'ai aucune difficulté à aller au delà du temps où vivaient Jésus et les siens, sans pour cela admettre que le Maître ait déclaré la misère une nécessité immortelle ici-bas.

« Il y aura toujours des pauvres parmi vous », cela veut dire qu'il y aura toujours des gens qui naîtront inaptes en leur corps ou leur âme au travail qui les enrichirait, ou que les circonstances, une maladie, une grêle, une épidémie, une famine, une inondation ou un tremblement de

(1) Discours sur *l'Idéal de la Démocratie chrétienne*, prononcé à Paris, le 7 octobre 1906.

terre, empêcheront d'avoir les biens nécessaires, même s'ils en étaient capables. Ce mendiant, ce cul-de-jatte, ce déséquilibré, ces épaves d'humanité dont regorgent les hôpitaux et dont la planète sera encombrée tant que le péché et les lois biologiques nous gouverneront, sont ces « pauvres » que « nous avons ou aurons toujours parmi nous ».

Le Christ insinuerait-il que nous devons prendre notre parti de cette pauvreté et l'entretenir en l'honorant? Je ne le pense pas. Il faut travailler, par la culture morale et physique, à corriger ou à modérer les indigences de notre nature. Le rôle des forts, des bien portants, est de suppléer à ces faiblesses. Parmi ces forts est au premier rang l'Etat, le *Custos Justi*, qui empêchera les autres forts d'abuser des impuissances naturelles des mal lotis. Dans la mesure du possible, il s'appliquera à corriger certaines iniquités, par exemple celles des *latifundia* non cultivés ou livrés à l'élevage de quelques chevaux ou taureaux de sports. Il favorisera ainsi une distribution moins arbitraire des champs où pousse le blé, notre nourricier quotidien.

Les particuliers aussi sont tenus à combattre cette pauvreté persistante, en observant les lois de la justice, en faisant à chacun, même aux plus déshérités, ce qu'ils voudraient qu'on leur fît, en

les aimant jusqu'à oublier pour eux les intérêts de leur commerce ou de leur nationalité, comme ce Samaritain vanté par le Christ qui se dévoua à l'homme inconnu, blessé, impuissant à se relever et pour lui sacrifia son temps, son huile et son or. Ces œuvres de Justice et de Charité accomplies pour que chacun ait sa part légitime de la richesse commune, il restera encore des indigents c'est-à-dire des gens incapables de travailler pour avoir autant de biens que les autres. Mais à côté de ces inévitables pauvretés, le Christ place la Justice et la Charité des Samaritains qui les rend moins agressives. Il charge surtout la Justice sociale dont l'Etat et sa Loi sont l'expression, d'enlever les obstacles empêchant l'homme de bonne volonté, le travailleur honnête, de trouver ce dont il a besoin pour vivre. Elle s'oppose, au besoin par la force de ses gendarmes, aux puissants en muscles ou en or, qui accaparent le nécessaire à la subsistance de tous et ne permettent de s'enrichir qu'à ceux qui sont déjà riches. Ainsi, en protégeant efficacement les faibles, en suppléant à leur incapacité native, le Christ desserre les griffes de la Pauvreté agrippée à notre nature et diminue les dangers de son immortelle présence « parmi nous ».

Les grands prédicateurs chrétiens ont eu l'intuition de ces vérités.

Ecoutons Bossuet :

« Communiquez-vous mutuellement vos fardeaux afin que les charges deviennent égales : *ut fiat æqualitas,* dit saint Paul » (1). Car quelle injustice, mes Frères, que les pauvres portent tout le fardeau, et que tout le poids des misères aille fondre sur leurs épaules ! S'ils s'en plaignent et s'ils en murmurent contre la Providence divine, Seigneur, permettez-moi de le dire, c'est avec quelque couleur de justice, car étant tous pétris d'une même masse, et ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la boue ; pourquoi verrons-nous d'un côté la joie, la faveur, l'affluence ; et de l'autre la tristesse et le désespoir, et l'extrême nécessité, et encore le mépris et la servitude ! Pourquoi cet homme si fortuné vivrait-il dans une telle abondance et pourrait-il contenter jusqu'aux désirs les plus inutiles d'une curiosité étudiée, pendant que ce misérable, homme toutefois aussi bien que lui, ne pourra soutenir sa pauvre famille ni soulager la faim qui le presse ? Dans cette étrange inégalité, pourrait-on justifier la Providence de mal ménager les trésors que Dieu met entre des égaux, si par un autre moyen elle n'avait pourvu au besoin des pauvres et remis quelque égalité entre les hommes ! C'est pour cela, chrétiens, qu'il a établi son Eglise où il reçoit les riches, mais à condition de servir les pauvres ; où il ordonne que l'abondance supplée au défaut, et donne des

(1) II Cor. VIII, 12.

assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents. Entrez, mes Frères, dans cette pensée : si vous ne portez le fardeau des pauvres, le vôtre vous accablera; le poids de vos richesses mal dispensées vous fera tomber dans l'abîme ; au lieu que, si vous partagez avec les pauvres le poids de leur pauvreté, en prenant part à leur misère, vous mériterez tout ensemble de participer à leurs privilèges. C'est dans les pauvres, c'est dans ceux qui souffrent que réside la majesté de ce royaume spirituel. Jésus étant lui-même pauvre et indigent, il était de la bienséance qu'il liât société avec ses semblables et qu'il répandît ses faveurs sur ses compagnons de fortune ! Qu'on ne méprise plus la Pauvreté et qu'on ne la traite plus de roturière. Il est vrai qu'elle était de la lie du peuple ; mais le roi de gloire l'ayant épousée, il l'a anoblie par cette alliance, ensuite il accorde aux pauvres tous les privilèges de son empire. Il promet le royaume aux pauvres, la consolation à ceux qui pleurent, la nourriture à ceux qui ont faim, la joie éternelle à ceux qui souffrent » (1).

« Les grands seraient inutiles sur la terre, dit Massillon, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux; ils ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics ; et, loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que pour les peuples. Quelle affreuse providence, si

(1) Bossuet, *Sermon sur l'Eminente Dignité des Pauvres dans l'Eglise.*

toute la multitude des hommes n'était placée sur la terre que pour servir aux plaisirs d'un petit nombre d'heureux qui l'habitent, et qui souvent ne connaissent pas le Dieu qui les comble de bienfaits ! Si Dieu en élève quelques-uns, c'est donc pour être l'appui et la ressource des autres. Il se décharge sur eux du soin des faibles et des petits ; c'est par là qu'ils entrent dans l'ordre des conseils de la sagesse éternelle. Tout ce qu'il y a de réel dans leur grandeur, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent ; c'est le seul trait de distinction que Dieu ait mis en nous ; ils ne sont que les ministres de sa bonté et de sa providence ; et ils perdent le droit et le titre qui les fait grands, dès qu'ils ne veulent l'être que pour eux-mêmes. » (1).

En aidant à la distribution équitable des biens, le Christ aide à établir cet état économique idéal, où n'y ayant ni riches ni pauvres, chacun trouve le suffisant à sa vie et à son vêtement. L'Eglise catholique interprète de ses désirs latents met dans son bréviaire sur la bouche de ses prêtres cette magnifique et suggestive prière : « Seigneur, je vous demande deux choses, ne me les refusez pas avant de mourir : ne me donnez ni la ri-

(1) MASSILLON, *Petit Carême*, 4e Dimanche.

chesse, ni la pauvreté. Donnez-moi seulement ce qui est nécessaire à ma subsistance » (1).

Si les peuples se disant civilisés, refusent par leur éducation, leurs lois, leur littérature, leur journalisme, de travailler à cet idéal, qu'ils se résignent à voir la hideuse Pauvreté grimacer dans leur villes et leurs campagnes où les Forts en argent et en muscles, faciliteront sa tournée. Elle viendra parmi eux non plus immunisée en quelque sorte, mais avec ses tares et ses dégénérescences, plus redoutable à ses victimes toujours plus nombreuses.

(1) Bréviaire Romain, II Dom. Augusti.

LIVRE IV

Jésus et l'aumône

CHAPITRE PREMIER

Le Paupérisme en Judée au temps du Christ (1)

Sommaire. — Les mercenaires forment la classe des miséreux. Pour limiter le paupérisme le législateur juif imposa l'aumône sous forme de prélèvement sur la propriété des particuliers. — La mendicité en Judée : les diverses catégories de mendiants.

La loi de libération septennale des esclaves créa une classe nombreuse de mercenaires qui n'ayant pas eu la sagesse de réserver un petit pécule, en servant leur maître, devaient se louer pour vivre.

« La parabole du propriétaire de la vigne et des journaliers, nous représente de ces derniers qui se

(1) Les idées de ce chapitre sont empruntées pour la plupart au P. Schwalm : *La vie privée du peuple juif*, pp. 542-585.

tiennent oisifs, de longues heures durant, sur la place du village. Que l'embaucheur se présente à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième, à la onzième, c'est-à-dire à neuf heures du matin, midi, trois et cinq heures, toujours il tombe sur un groupe de flâneurs qui somnolent ou bavardent. Ils ne s'inquiètent pas de chercher du travail : « Pourquoi vous tenez-vous ici, toute la journée à ne rien faire ? » interroge le Maître ; et ils répondent : « C'est que personne ne nous a encore loués. »

Ne pouvant compter que sur leur salaire pour assurer leur subsistance, le mercenaire devait être payé après toute la journée de travail. « A la venue du soir, le maître de la vigne dit à son contre-maître : « appelle le journalier et paie-leur leur salaire. » (1)

L'imprévoyance, la paresse, la négligence des patrons à payer les salaires, ce péché national dénoncé par le prophète Malachie, favorisaient le pullulement des mercenaires indigents que seule l'Aumône protégeait contre la mort.

« Il y a dans la Bible une morale qui montre bien le degré de misère où tombaient les ouvriers mal payés ou inemployés. Lorsque le livre de Job symbolise la bienfaisance juive dans la personne de son héros, ce dernier ruiné lui-même rappelle à Dieu quelles infortunes il secourut jadis : « Si j'ai

(1) MATH. III, 5.

vu le malheureux périr sans vêtements, l'indigent manquer de couvertures sans que ses reins m'aient béni, sans que la toison de mes agneaux l'aient réchauffé... que mon épaule se détache du tronc, que mon bras soit arraché de l'humérus ».

« La faim également tourmentait le miséreux et tout abri lui manquait : « Le jeûne qui me plaît — dit Jahvé, dans un oracle d'Isaïe — n'est-ce pas que tu rompes ton pain à celui qui a faim, et que tu recueilles chez toi ceux qui errent sans domicile (1) ». Ezéchiel nous représente les mêmes types de loqueteux, demi-nus, affamés et sans foyer (2).

« Ils nous réapparaissent dans l'Evangile : c'est Lazare, l'ulcéreux, qui envie les miettes de la table à la porte du mauvais riche ; c'est le discours où Jésus se représente lui-même au jugement dernier disant à ses élus : « J'étais affamé et vous m'avez nourri ; assoiffé et vous m'avez donné à boire ; sans domicile et vous m'avez recueilli ; nu et vous m'avez habillé... En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous avez secouru l'un des moindres d'entre mes frères, vous m'avez secouru (3) ».

« Dans cet ensemble de témoignages, le paupérisme s'affirme avec tous les dehors d'un mal héréditaire parmi les Juifs ; et en effet, tandis que les familles laborieuses, commerçantes, fortunées transmettent généralement à leur fils une éducation et des

(1) Is, L. VIII, 6, 7.
(2) Ez. XVIII, 7, 16.
(3) Matth. XXV, 35, 36, 40.

moyens d'existence qui les maintiennent dans la richesse et facilitent leur élévation, les miséreux, les imprévoyants, les découragés, les incapables de toute nature font souche de miséreux : ils ne transmettent que leur nudité, leur faim et leur vagabondage.

« L'aumône est donc là, nécessaire, comme le secours urgent à des malheureux qui ne savent pas s'aider eux-mêmes et qui tombent dans l'extrême besoin. C'est l'honneur de l'âme juive, qu'à côté de son type cupide et rapace — le Juif d'argent, — un type humain, fraternel et religieux — le type du juste — ait compris ce devoir : « Si tu vois un homme nu, dit Isaïe, couvre-le et ne te détourne point de ta propre chair (1) ». Ici le sentiment de fraternité humaine triomphe de l'égoïsme et de la dureté que développent les affaires. La pensée des récompenses divines, sous une forme temporelle, s'y trouve encore étroitement associée : « Si tu donnes la nourriture à l'affamé, continue Isaïe, et si tu rassasies l'âme courbée sous l'indigence..., Jahvé sera ton protecteur continuel, il te rassasiera dans les terrains arides ; il donnera la vigueur à tes os. Tu seras comme un jardin bien arrosé, comme une source intarissable. Tes enfants rebâtiront tes ruines antiques, tu relèveras des fondements jadis posés aux anciens âges (2).

« On dirait là que les motifs spécifiques de la

(1) *Is.*, L. VIII, 7.
(2) *Is.*, L. VIII, 10, 12.

charité juive se proportionnent à la rapacité nationale : les Prophètes, ces moralistes et ces réformateurs, si nationaux eux-mêmes, n'arrachent ce peuple de négoce et d'argent, à son exploitation de l'incapable ou du malheureux, à sa dureté envers le pauvre, que par une perspective de récompenses divines temporelles, avec, on le pense bien, des châtiments appropriés : « J'ai toujours craint la vengeance de Dieu et j'ai senti mon impuissance devant sa majesté », s'écriait Job, après avoir énuméré ses aumônes de jadis (1) ».

Mais ces exhortations et ces promesses ne pouvaient toucher que les Juifs pieux et un peu dé-

---

(1) *Job.* XXXI, 23. P. SCHWALM, p. 553-555.

« La tradition juive dont le Christianisme a hérité, abondait non seulement en nobles expressions du sentiment de compassion mais aussi en remarquables organisations pour l'assistance pratique des pauvres. « Béni celui qui a donné son attention aux pauvres » (*Ps.* X, LI). « Heureux est celui qui a compassion du pauvre » (*Prov.* XIV, 21). « Tu ouvriras sûrement ta main à ton frère, au nécessiteux, au pauvre, dans ta terre » (*Deuter* XV, I). Voici le jeûne auquel je prends plaisir... Partage ton pain avec celui qui a faim et fais entrer dans ta maison celui qui a faim ; si tu vois un homme nu couvre-le et ne te détourne pas de ton semblable » (*Isaie,* LVIII, 7-8). Ces interventions expriment non seulement les principes de la religion de l'Ancien Testament, mais la pratique actuelle de ses fidèles. La race israélite, à travers toute son histoire, a hérité d'un sens très vif de la responsabilité à l'égard de ses frères plus faibles. Dans la vie moderne, elle n'est surpassée par personne en n'importe quelle communauté par la plénitude et la munificence de la charité organisée » (PEABODY, *loc. cit.* p. 228).

sintéressés. Pour limiter le paupérisme et l'empêcher d'être un dissolvant de la société privée, le législateur imposa l'aumône. Il autorisa la cueillette au passage dans les vignes et dans les champs (1); il préleva la part des pauvres sur les récoltes amassées (2); il accorda le droit de glanage et de gaspillage (3); il réserva chaque troisième année le dixième plein des produits de la terre dans chaque famille, au bénéfice des Lévites sans domaine, des étrangers, orphelins et veuves pauvres (4); il suspendit chaque septième année les moissons, les vendanges, les cueillettes habituelles : libre à tout indigent de récolter sa part sur les terres des autres : la jouissance des biens redevenait absolument commune à cet égard (5); il imposa chaque cinquantième année la cessation de la culture et la reprise de la cueillette universelle en commun (6).

« Ainsi un véritable système légal de subventions annuelles, triennales, septennales, cinquantenaires pesait comme des charges de communauté sur la jouissance individuelle des maîtres de maison ; mais

(1) *Deut.* XXIII, 24-25.
(2) *Levit* XIX, 9.
(3) *Levit.* XIX, 10, XXIII, 22, XXXIII, 22.
(4) *Deut.* XIV, 28.
(5) *Exode* XXIII, 19-11.
(6) *Levit.* XXV, II.

en revanche, le Lévite, l'étranger, l'esclave, le mercenaire et quiconque avec eux ne possédait pas de terre en Israël, jouissaient d'une certaine part des revenus agricoles : autant que possible, la loi voulait leur assurer de bonnes saisons chaque année, de bonnes ou passables années tous les trois ans, tous les sept et les cinquante ans.

« Vu le copieux rendement de la culture, ces prélèvements ou ces abandons ne pesaient pas trop lourdement sur les propriétaires laborieux, pourvus d'épargnes et de provisions. Sans cette facilité et cette largeur de vie pour les travailleurs, de telles charges eussent été d'avance odieuses. De plus, le sentiment communautaire de la fraternité israélite, le religieux et temporel espoir de la bénédiction de Jahvé, la crainte parallèle de sa malédiction, stimulaient les consciences au respect de ces lois (1) ».

Le paupérisme rural et urbain développa la mendicité. Le P. Schwalm a condensé toutes les données sur cette question, au temps de Jésus-Christ. Je le laisse parler.

« En dépit de sa large pratique, le système légal des subventions agricoles dut cesser de suffire, lorsque l'industrie et le commerce eurent développé la vie urbaine et occasionné le paupérisme urbain. La législation biblique est antérieure à cette phase de

(1) Schwalm, p. 561-562.

la crise dans le régime de la propriété : elle ne s'occupe que des riches et des pauvres aux champs.

« *Catégories de mendiants.* — Il y avait d'abord les infirmes, comme Bartimée, cet aveugle que saint Marc représente assis sur le bord du chemin pour demander l'aumône à l'une des portes de Jéricho. Jésus le rencontre en sortant de la ville, après y avoir fait quelque séjour. D'après saint Luc, il avait déjà trouvé un aveugle installé de la sorte, à son entrée, et même deux, au témoignage de saint Mathieu. Depuis longtemps les exégètes se donnent une peine considérable pour concilier ces divergences de récit, ou tout au moins pour les expliquer ; mais il demeure assuré malgré tout, que les chemins à l'approche des villes et le voisinage des portes constituaient un séjour de mendiants-aveugles.

« C'était, en quelque sorte, leur atelier de cueillette : les marchands-voyageurs affluaient vers les villes, avec leurs bourses bien garnies ; les paysans arrivaient le lundi et le jeudi pour la tenue du marché, avec des ânes et des chariots, portant des fruits, des céréales, des légumes, du vin, de l'huile. De tous ces passagers, le mendiant profitait, quelle que fût l'infirmité dont il se réclamait.

« Nous parlons cette fois de l'infirme en général, car toutes sortes de disgrâciés pouvaient se rendre aussi bien dans des endroits fréquentés. Un passage de saint Luc nous atteste qu'ils s'y rendaient en effet : il représente estropiés, aveugles et boiteux, pareillement répandus dans les rues et sur les places de la

ville. Tous les infirmes vivaient ainsi de la charité publique, sollicitée au passage.

« C'était leur seule ressource pratique dans la société juive. Leur état même d'infirmité les déclassait d'entre les mercenaires. Excepté dans le cas d'une légère claudication, ils n'étaient même pas capables de participer au glanage et au gaspillage, autorisés par la loi. Ces subventions d'ailleurs ne pouvaient s'escompter qu'à la saison des moissons et des fruits ; mais la tournée du mendiant s'opérait en toute saison et dans toute l'étendue de la ville ou du village. Non seulement on mendiait aux portes de la ville et au long des rues ; mais encore aux portes des riches. Tous ne ressemblaient pas à l'égoïste viveur qui abandonnait Lazare et ses ulcères à la pitié des chiens. L'aumône était en haute estime, si bien que plusieurs y procédaient en rue avec ostentation, et que Jésus prémunissait ses auditeurs contre ce faste vaniteux. Des femmes riches, comme Tabitha, de Joppé, transformaient leur appartement en une sorte d'ouvroir : elles y convoquaient des veuves chargées de famille, pour y confectionner ensemble des tuniques et autres vêtements.

« Jérusalem aussi constituait une ville de prédilection pour les mendiants, comme c'est l'ordinaire aux endroits de pèlerinage : comment y refuser l'aumône aux malheureux, lorsque soi-même, riche ou pauvre, on y accourt en suppliant pour y mendier le pardon ou quelque grâce insigne de Dieu ? Mais ce n'était pas seulement aux abords des portes, dans

les rues de la Ville Sainte, que se plaçaient les mendiants ; ils affluaient surtout dans l'enceinte du Temple. De là, une petite scène que les Actes des Apôtres rendent très bien au vif : « Pierre et Jean montaient au Temple, pour la prière de la neuvième heure ; or, il y avait un homme, boiteux de naissance, qui se faisait transporter. On le déposait chaque jour près de la porte du Temple, appelée la Belle-Porte ; cet homme ayant vu Pierre et Jean qui allaient la franchir, leur demanda l'aumône ».

« Cet homme choisissait bien sa place : il se postait au sortir de la Cour des Femmes, à l'entrée de la Cour des Hommes, sur les marches d'un escalier que franchissaient nécessairement tous ceux, laïcs ou prêtres, qui venaient prier, offrir un sacrifice, donner ou recevoir la bénédiction à l'office du soir. Le boiteux de la Belle-Porte rappelle ce *povero di Pio nono,* boiteux aussi, que les pèlerins du jubilé de Léon XIII, rencontraient à la basilique vaticane, solidement calé sur ses fortes béquilles, aux côtés de saint Pierre dont chacun baise le pied de bronze après avoir prié devant la Confession. Ce brave homme mourut avec de petites rentes où il entrait de l'argent de la catholicité entière. Sans doute aussi, l'argent de l'Hébreu et celui de l'Hellénisant se rencontraient-ils maintes fois dans la sébille du mendiant juif de la Belle-Porte. Aussi, lorsque Pierre avec Jean, le fixant du regard, lui dit : « Regarde-nous, il les regarda attentivement — disent les Actes — dans l'espérance qu'il recevrait quelque chose d'eux.»

« Ainsi, le Temple, la rue, la porte de la ville et la porte du riche, sans oublier la synagogue, représentaient les bons endroits de la cueillette pour les mendiants d'Israël. Sous le climat très doux de la Palestine et dans l'universelle facilité de la vie par abondance et bon marché, ces diverses places d'exploitation nourrissaient leurs titulaires. Aussi ne sera-t-on pas étonné qu'un peuple charitable aux siens comme Israël, n'ait jamais eu l'inspiration de fonder chez soi un hospice quelconque. C'est le spectacle du miséreux abandonné, vagabond, mourant de faim et de maladie, qui inspire la création de ces refuges spéciaux aux hommes qui ont le génie de la charité ou le souci du bien public. Mais l'indigent israélite était généralement secouru soit en nature, soit en argent. La question du logement et de l'abri ne se posait pas durement sur lui, comme sur les pauvres des pays froids ; la médecine du temps lui apprenait à se soigner sans produits coûteux, avec de l'huile, du vin, des cataplasmes de figues, des remèdes populaires.

« L'aumône était encore nécessaire aux malades chroniques de condition ouvrière, comme Lazare, l'ulcéreux, qui se tenait couché à la porte du riche, enviant les miettes qui tombaient de sa table : les mêmes privations de moyens d'existence pesaient sur eux que sur les infirmes ; les mêmes ressources leur venaient de la charité publique.

« N'oublions pas enfin les lépreux, catégorie nombreuse de malades à l'époque de Jésus. Sans doute, ils

n'étaient pas nécessairement réduits à la mendicité, car il y en avait parmi les riches, comme ce Simon dit le lépreux, chez qui Jésus accepta un dîner, probablement lorsque cet homme fut rentré dans la vie sociale, après sa guérison. Mais le lépreux déclaré tel par les apôtres, sur examen de ses plaies, devait porter des vêtements déchirés, des cheveux flottants, un voile sur sa figure, pour être reconnu de loin et facilement évité. A quiconque l'approchait par mégarde, il devait crier : Impur ! Impur ! Il habitait seul hors de l'enceinte des villes. Evidemment, s'il était riche, il pouvait jouir de ses revenus, mais s'il n'était qu'un ouvrier, toute possibilité d'engagement par un maître quelconque lui était retirée ; sa ressource était la charité de ses parents ou de ses anciens voisins, sinon la charité publique. Ou bien ils s'associaient entre eux, comme paraissent l'avoir fait les dix lépreux qui, se tenant en bande et à distance, imploraient Jésus sur la frontière de la Samarie et de la Galilée. Il y avait même un Samaritain parmi eux et neuf Juifs. Dans leur commun état d'excommuniés de la vie sociale, ils faisaient litière des haines héréditaires et s'entr'aidaient ; sans doute formaient-ils une sorte de communauté où se mettaient ensemble les aumônes et les biens (1) ».

(1) P. Schwalm, p. 563-568.

CHAPITRE II

Le devoir de l'aumone

Sommaire. — L'Aumône est une des multiples manifestations de la charité. On ne pourra jamais la supprimer complètement. Elle ne dispense pas des obligations de la justice sociale. — Jésus renouvelle le précepte de l'aumône : en quel sens il est libre ; en quel sens entendre le texte de la Vulgate : *quod superest date elecmosynam;* Jésus veut qu'elle soit faite non pour entretenir la mendicité, mais pour faciliter la vie ; il entend qu'elle ne dispense pas des autres devoirs de justice et de charité.

L'aumône n'est pas charité mais l'un de ses multiples signes extérieurs. On peut tendre la main à son frère indigent et le secourir de ses biens sans l'aimer : on fait le geste par ostentation et vaine gloire. Aussi est-il ordonné de laisser ignorer par la gauche, la générosité de la droite. La valeur du don se mesure à l'intention, non au don. La veuve qui dépose un liard dans le tronc du temple pour le service du temple ou des pauvres, a plus de mérite que le pharisien qui y jette de l'or pour être remarqué et loué. On aura beau mieux agencer les cités humaines en réalisant plus d'égalité, plus de bien-être et de

civilisation, on ne supprimera pas l'aumône. Elle restera le correctif indispensable des déficits matériels ou moraux de la personne. Car quoi que nous fassions « nous aurons toujours des pauvres parmi nous », toujours des vides à combler par la charité immédiate.

L'organisation sociale la mieux comprise, oublieuse des misères de l'instant qui passe, ne pourrait les soulager toutes. Il naîtra encore demain des êtres difformes, rabougris, inaptes à lutter pour vivre. Il faudra les mettre dans des gouttières, les porter sur son dos pour traverser rivières et précipices, les soutenir de son pain ou de son argent, sinon eux et leur famille mourront, à moins qu'à l'instigation de Platon et de Nietzsche, on les tue pour en débarrasser la cité. On a connu des héritiers de riches nés avec des corps et des âmes de mendiants. Ils eussent pris rang parmi eux, si l'or trouvé en leur berceau n'eut été l'aumône providentielle à leur incurable indigence. Cette incapacité native les amena souvent comme le Prodigue, à dissiper l'avoir paternel. Une main secourable dut les retirer de la compagnie des pourceaux à qui leur insouciance et maladresse congénitales les associa.

Il y aura toujours des pauvres dès le sein de leur mère, manchots de corps et d'esprit, incapables de se procurer l'indispensable à leur vie ma-

térielle, ou qui l'ayant, ne seront pas aptes à le conserver. La justice sociale aura beau armer fortement l'Etat, leur protecteur naturel, les bandits de la finance ou du commerce, se précipiteront sur ces faibles, honnêtes et trop confiants, pour les piétiner, les dépouiller. Si un Samaritain ne passe pas qui verse son huile et paie les soins que leur triste état réclame, ils mourront dans le fossé où on les jeta.

Ainsi l'aumône corrige les défauts immortels de notre existence et les inévitables inégalités dans la distribution des biens.

Mais une autre erreur serait d'imaginer qu'elle dispense des obligations de la justice sociale ou de la justice d'individu à individu. Payer ses dettes et les impôts, donner un salaire convenable au travailleur, s'efforcer à plus d'égalité économique, passe avant le devoir de l'aumône. Trop de chrétiens l'ont oublié durant les trois derniers siècles et peut-être est-ce là une des grandes causes de l'éloignement des masses de la religion. Parce qu'ils ouvraient une main généreuse aux œuvres et aux misères, certains croyants se jugeaient dispensés d'observer la justice et de travailler à sa réalisation dans la Cité. Grand fut donc leur effroi quand un pape leur rappela les droits des humbles et les inaliénables prérogatives de la personne dont les contrats,

pour être valables, doivent respecter la dignité.

Ils comprenaient cette élémentaire vérité les glorieux prédicateurs qui demandaient à leurs auditeurs de payer leurs dettes à leurs domestiques et à leurs marchands, avant de faire des œuvres de pure charité.

Ecoutons Bourdaloue (1) :

« *Les actions de justice envers les pauvres passent toujours devant les œuvres de pure charité,* ou si je puis ainsi parler, l'aumône de justice précède toujours l'aumône de charité. Car il y a, mes Frères, une aumône de justice, et j'appelle aumône de justice payer aux pauvres ce qui leur appartient, payer de pauvres domestiques, payer de pauvres artisans, payer de pauvres marchands, ou même de riches marchands, mais qui, de riches qu'ils étaient, tombent dans la pauvreté, parce qu'on les laisse trop longtemps attendre. Or la loi de Dieu veut que cette espèce d'aumône ait le premier rang et c'est par là qu'il faut commencer. »

Bourdaloue ne se lassera pas de rappeler les obligations spéciales qui lient les riches à l'égard de certaines catégories de pauvres :

« Les pauvres domestiques, les pauvres manœuvres, les pauvres marchands à qui l'on doit et que

(1) Extrait du « *Sermon sur l'Aumône* ».

l'on n'a jamais payés qu'en promesses, différant toujours, éludant toujours les promesses qu'on leur fait et se rendant tout à la fois coupables d'un double attentat, l'un contre la charité, et l'autre contre la plus étroite justice. Or, si la naissance, si le rang, si l'autorité les met présentement à couvert de tout, qui pourra les garantir de la formidable menace du Saint-Esprit. *Cor durum male habebit in novissimo* (1) ».

Ecoutons Bossuet, à son tour, condamnant ceux qui paient leurs dettes de jeu mais font misérablement languir des « marchands et des ouvriers ».

« Je ne puis ici m'empêcher de reprendre en passant cet abus commun d'acquitter fidèlement certaine sorte de dettes et d'oublier tout à fait les autres. Au lieu de savoir connaître ce que doit fournir notre source, et ensuite de dispenser sagement ses eaux par tous les canaux qu'il faut remplir, on les foit couler sans ordre toutes d'un côté, et on laisse le reste à sec. Par exemple, les dettes de jeu sont privilégiées et comme si ses lois étaient les plus saintes et les plus inviolables de toutes, on se pique d'honneur d'y être fidèle, non point pour ne pas tromper ; car au contraire on ne rougit pas de prendre tous les jours des avantages frauduleux, mais du moins pour payer exactement, pendant qu'on ne craint pas de faire misérablement languir des marchands et des ouvriers

(1) *Exhortations.*

dont la famille éplorée crie vengeance devant Dieu contre votre luxe. Ou bien, si l'on est soigneux de conserver du crédit en certaines choses de peur de faire tarir les ruisseaux qui entretiennent notre vanité, on néglige les vieilles dettes, on ruine impitoyablement les anciens amis; amis malheureux et infortunés devenus ennemis par leurs bons offices, qu'on ne regarde plus désormais que comme des importuns, qu'on veut réduire en les fatiguant, à des accommodements déraisonnables, ou à qui l'on croit faire assez de justice quand on leur laisse après sa mort, les débris d'une maison ruinée et les restes d'un naufrage que les flots emportent ? O droit ! ô bonne foi ! ô sainte équité ! je vous appelle à témoin contre l'injustice des hommes ; mais je vous appelle en vain ; vous n'êtes presque plus que des noms pompeux et l'intérêt est devenu notre seule règle de justice (1) ».

Les pauvres et les mendiants étaient nombreux au temps de Jésus. Il ne se fut pas montré si sévère aux riches s'ils avaient rempli leurs devoirs. Il renouvela le précepte de l'aumône imposé par la vieille Loi : « Donne à quiconque le demande et ne réclame pas ton bien à qui s'en empare (2) ». « Qui a deux tuniques partagera avec qui n'en a point et qui a de quoi manger

(1) Bossuet, *Sermon sur la Justice.*
(2) Luc VI, 30.

agira de même (1) ». « Donnez plutôt en aumône ce qui est dedans (*ce qui est dans vos plats et vos coupes que vous purifiez à tort et à travers*), et par là toutes choses seront pures pour vous (2), car l'aumône sanctifie l'âme et lave les fautes. Donnez et il vous sera donné, on versera dans votre sein une bonne mesure serrée et débordante. Car on vous mesurera à la mesure dont vous vous serez servis (3) ».

Le devoir de l'aumône est-il de rigueur? La loi naturelle et la loi chrétienne obligent à secourir les indigences de notre prochain, mais hors du cadre de nécessité extrême, nous ne sommes pas tenus à aider tel miséreux plutôt qu'un autre. Devoir de justice à l'égard de Dieu qui, maître des richesses de la terre, ordonne d'en disposer à l'avantage de nos frères moins bien lotis, l'aumône est un devoir de charité envers ceux-ci. Qui la fait *rend* à Dieu, et *donne* aux pauvres.

Le sentiment qui l'inspire est donc *libre* car aucune indigence en particulier n'est autorisée à la réclamer. Mais il n'est pas libre en ce sens que la loi et la volonté divines nous laisseraient à notre gré faire l'aumône ou ne pas la faire. Elles

(1) Luc III, 10-11.
(2) Luc XI, 40-41.
(3) Luc VI, 38.

l'imposent comme un devoir strict. Et alors, quelle partie de nos biens avons-nous à distribuer à ceux dans le besoin?

Le texte du Chapitre XI, v. 41 de saint Luc cité plus haut : « donnez plutôt en aumône ce qui est dedans (le plat) » est ainsi traduit par la vulgate : « *quod superest date eleemosynam* » « faites l'aumône de votre superflu ». « Cette interprétation, dit Rosadi, est arbitraire. Les paroles grecques, *enonta,* furent mal traduites par l'interprète de la vulgate par ces paroles latines *quod superest.* Certainement, elles signifieraient ce qui est de trop, mais le texte original dit simplement les choses qu'on a, et non celles qu'on a en trop. L'erreur qui avait duré longtemps, fut dénoncée à la fin du XVI^e^ siècle par les interprètes catholiques eux-mêmes. Alors on commença à donner plus d'attention au grec des Evangiles, langue originale pour saint Luc. Donc Jésus n'enseigne pas à donner aux pauvres ce que les riches ont de trop, mais tout ce qui manque aux pauvres (1). »

Dans le même sens, un illustre sociologue et économiste catholique espagnol, a écrit une page pénétrante. Je tiens à la citer.

---

(1) ROSADI. — *Il proceso di Gesu,* p. 36 et 37.

« Les nécessités humaines, dit-il, sont limitées et illimitées en quantité et en extension. Elles se suppléent entre elles. Ce qui, pour beaucoup, est regardé comme superflu, constitue la jouissance des meilleures joies humaines. S'il faut donner le superflu, qui pourra le donner, le désir de l'homme n'étant jamais satisfait ? D'un autre côté, donner du superflu et de l'excédent n'est pas donner mais écarter ce qui embarrasse. Qui fait cela, ne réalise pas, selon moi, un acte méritoire ; il abandonne ce qui l'incommode pour être plus libre. Ainsi les serpents abandonnent leur peau parmi les pierres. Ils ne se préoccupent que d'utiliser celle qu'ils gardent et font l'effort nécessaire pour se débarrasser de l'autre, depuis longtemps usée. Qui au contraire tenant compte des nécessités des autres, modère les siennes, les limitant dans leur extension et leurs diversités, pour créer du superflu dans son avoir et pouvoir ainsi secourir les nécessités des pauvres ; qui, en faisant une dépense, songe aux besoins possibles d'un semblable qui ne peut les satisfaire et dans cette pensée la limite et la borne en se préoccupant du moyen de contenter les besoins de qui est à un niveau économique inférieur, celui-là donne de lui-même. Ainsi doit se faire l'aumône pour qu'elle soit une libération et puisse être louée, comme Jésus loua la veuve donnant de sa pauvreté, alors que les autres donnaient de leur superflu (1).

(1) Marc XII, vers. 41-44. — « Je ne vous dis pas que c'est un usage établi dans le monde, qu'on peut mesurer sa dépense sur son bien et sur son rang, et que, pourvu

« Admirable exemple et révélateur de la véritable valeur du don. Il peut nous aider avec d'autres passages de l'Evangile, à résoudre la question si controversée de ce que l'on doit donner. Saint Luc nous l'indique en ces paroles : « Qui a deux vêtements donne à qui n'en a pas ; qui a à manger doit faire de même (1) ».

« ...Ainsi le problème se trouve résolu et de la seule manière acceptable. En supprimant les ressorts moraux de la miséricorde compatissante et égalitaire, même dans le régime communiste le mieux conçu, surgirait par tous ses pores, suivant l'expression de Klein-Werchter, le capitalisme dominateur et anti-égalitaire.

« Que les riches et les heureux de ce monde limitent leurs jouissances, se préoccupant de les accorder à ceux qui ne l'étant pas souffrent des mêmes nécessités : si tous et chacun dépense dans les diverses catégories de leurs capacités économiques, la

---

que ce soit du patrimoine de ses pères, on peut s'en faire honneur, ne mettre point des bornes à son luxe et ne consulter dans ses profusions que son orgueil et ses caprices. Mais la modération chrétienne a ses règles, mais vous n'êtes pas le maître absolu de vos biens et tandis surtout que mille malheureux souffrent, tout ce que vous employez au delà des besoins et des bienséances de votre état est une inhumanité et un vol que vous faites aux pauvres. Ce sont là, dit-on, des raffinements de dévotion, et en matière de dépense et de profusion, rien n'est blâmable et excessif selon le monde, que ce qui peut aboutir à déranger la fortune et altérer les affaires. » Massillon : « *Petit Carême* ». Troisième dimanche de Carême.

(1) Luc III, 10-11.

pyramide sociale au lieu de s'amincir ayant à son sommet un petit nombre de jouisseurs de tous les biens, s'élargira à sa base et diminuera de hauteur en étouffant et écrasant au moins ceux qui la soutiennent.

« Ceci implique cet esprit de sacrifice loué par Notre Seigneur Jésus-Christ dans la veuve, qui mit une petite monnaie dans le tronc des aumônes, tronc toujours ouvert et sous nos yeux dans la société où nous vivons. Le Seigneur lui-même en a la garde pour louer et récompenser nos générosités non proportionnellement à nos rentes, mais à nos sacrifices.

« Le riche ou l'homme de fortune moyenne, bien que différemment, se préoccupe peu des besoins urgents que la vie quotidienne roule avec elle, infirmités, opérations médicales, situations ou instructions des fils. Pour lui, repos d'été, voyages de plaisir, récréations..., tout est sous la main, tout est facile. Et peut-être la satisfaction trouvée en tant de jouissances, n'est même pas gâtée pour quelques-uns par l'amertume d'avoir à rivaliser dans leur totalité avec d'autres encore mieux lotis, ni par celle de se voir empoisonnés par la présence importune de beaucoup de pauvres.

« Si ne perdant pas de vue ces fins, on comprenait que la propre abondance, pour parler avec saint Paul, doit suppléer l'indigence, cette abondance suppléant même la possible indigence des gens accidentellement puissants pour réaliser l'égalité, les problèmes des hôpitaux, de l'instruction populaire, des

colonies de vacances, des distractions publiques et autres, ceux de l'habitation, des vêtements et de la nourriture, seraient automatiquement résolus. On ne dirait plus que l'autorité est insuffisante. L'on ne les résout pas de toute évidence parce que manque la charité, cette émotion intérieure, cette solidarité avec qui souffre, ce désir ardent d'égalité avec l'homme dans la misère. Au grand dommage de l'Evangile qu'on escamote, on ne présente souvent pas ainsi la charité. Théoriquement exaltée et mise en contact avec les réalités de la vie, elle n'est plus qu'un problème d'arithmétique. Ainsi la vertu dynamique par excellence, puisqu'elle est amour, se contracte et devient stérile ou a moins d'efficacité. En la réduisant à un rapport numérique, à l'avoir dont on dispose souvent sans proportion avec les vrais besoins, les biens qu'on a considérés d'un point de vue individualiste, comme soutien exclusif des exigences de son état ou de sa position, deviennent un excédent, créant des nécessités fictives, illégitimes et même vicieuses. Il n'est pas question de fixer les proportions entre les rentes et l'obligation de donner l'aumône; cette obligation est variable et d'autant plus urgente en extension que plus grandes sont les nécessités des pauvres qui nous entourent et les nécessités de l'époque où nous vivons.

« Ne concluons pas de là cependant que l'aumône doit être indiscrète pour en faire un encouragement au vagabondage » (1).

(1) Armando Castroviejo : *Peut-on fixer la quantité*

J'ai remarqué ailleurs (1) que « Jésus guérit pour que les malades rendus à la santé ou à la vie se mettent avec plus d'ardeur et de facilité au travail utile à eux-mêmes ou aux leurs ». De même l'aumône et plus généralement toute charité, dans son dessein, ne doit pas entretenir la mendicité mais faciliter la vie.

« Si ce n'est pas l'aumône que Jésus a d'abord en vue et si néanmoins il désire établir une relation personnelle entre qui donne et qui reçoit, quel est le don spécial qui, d'après son enseignenment, doit aller du fort au faible? C'est le don du pouvoir. La vie de Jésus en contact avec les vies de dégradés, de déficitaires ou de désespérés, leur communique un nouveau courage, l'espérance et le respect d'eux-mêmes. Jésus en présence de personnes qui sollicitent la délivrance de quelque mal temporaire, laisse souvent le mal sans secours, pour approcher une nécessité permanente et cachée. Elles n'eussent jamais osé songer à la satisfaire. Le mendiant aveugle (2) s'était, semble-t-il, assis tous les jours aux carrefours de Jérusalem où les dévots lui avaient remis leurs aumônes. Le mendiant en était arrivé à ne rien espérer qu'un peu plus d'aumônes. Jésus ne lui donne plus d'aumônes, mais se penche sur lui,

---

de ce qu'on doit donner comme aumône. — *Renovacion Social*, 15 mars 1925.

(1) *La loi sociale du Travail*, VI, p. 59.

(2) JEAN IX, I, 12.

oint ses yeux et lui communique la faculté de voir non sollicitée. Cet homme n'est donc plus un mendiant et le peuple dit : « c'était bien le même qui était assis et mendiait ». D'autres aveugles crient à Jésus : « Ayez compassion de nous, Fils de David », et de nouveau il montre sa miséricorde non seulement dans la pitié mais dans la communication du pouvoir : « Croyez-vous, dit-il, que je puis faire cela? ». Et ils lui disent : « Oui, Seigneur ». Et il reprend : « Qu'il vous soit fait selon votre foi » (1). La compassion de ses disciples est de même qualité (2). Le don de Paul à l'impotent n'est pas le secours à qui en manque, mais le secours à qui doit se secourir soi-même. « Lève-toi sur tes pieds (3), dit l'apôtre, et il se leva et marcha ». Les paroles de Dieu au paralytique sont : « Lève-toi et fais ton lit » (4). Soulignant mieux encore l'intention de leur maître, Pierre et Jean rencontrent l'homme à la Belle Entrée. On « l'a déposé tous les jours à la porte du Temple » (5), dans le seul dessein de demander des aumônes à ceux qui entraient. Voyant Pierre et Jean, « il s'adressa à eux, s'attendant à en recevoir quelque chose ». Mais Pierre répondit : « De l'argent et de l'or je n'en ai pas, mais ce que j'ai je te le donne. Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, marche ». En d'autres termes, l'enseignement de Jésus

(1) MATH. IX, 27-29.
(2) Actes, IX, 34.
(3) Actes, XIV, 10.
(4) MARC, II, 11-34.
(5) Actes, III, 2-6.

vise d'abord, non les nécessités apparentes de l'homme, mais l'homme lui-même. Son esprit envisage toujours le royaume qui doit arriver en consacrant la personnalité. Dans chaque cas donc, le problème fondamental consiste à convertir le découragement, le désespoir, la conscience de son incapacité, en vaillance, en pouvoir, en initiative de vie collaborant au royaume. Lève-toi, tiens-toi sur tes pieds, ouvre les yeux, marche, grands mots de la Charité chrétienne. Le don qu'elle offre n'est pas une contribution temporaire de secours, mais une augmentation permanente de capacité et d'opportunité. La Charité chrétienne diffère de la *prodigalité* du monde classique; elle est la *Caritas*, l'amour qui pour l'amour des autres a cru, a espéré, a enduré tout.

« La plus haute ambition de qui fait le bien, dit Spencer, ignorant sans doute qu'il répète l'enseignement de Jésus, sera d'avoir une part, si petite et si inconnue soit-elle, dans la mise sur pied d'un homme » (1).

Faite non du superflu mais de ce qu'on a et pour faciliter le travail et non la paresse, l'aumône doit être sans ostentation et sans calcul d'intérêt. Nous privant parfois momentanément du nécessaire, comme celle de la veuve jetant à la dérobée le denier, « tout son avoir pour vivre », dans le tronc, elle ne peut jamais dispenser des

(1) PEABODY, *Loc. cit.*, p. 258-263.

autres actes de charité et moins encore de justice, même au profit du temple, d'un ordre religieux, d'une œuvre pie ou d'un vœu. Le devoir de l'hospitalité et les dépenses qu'elle implique, passe avant celui de donner aux pauvres des aumônes. Ainsi l'entend Jésus louant Madeleine d'avoir parfumé ses pieds d'un parfum très cher, ne réservant pas l'argent dépensé « pour les pauvres ». Passe à plus forte raison avant l'obligation de l'aumône, même au temple, l'obligation d'assister ses parents. Jésus condamne sévèrement les Pharisiens qui prétendaient qu'un bien une fois déclaré Corban ou dévoué au sanctuaire, le fils n'était plus tenu de s'en servir pour assister les siens dans le besoin. Ils mettaient donc le profit du temple avant le commandement qui, demandant qu'on honore « son père et sa mère », entend qu'on les aide à vivre quand, devenus vieux, ils ne peuvent se suffire.

Leçon pour ceux qui se croiraient dispensés de leur devoirs envers leur famille ou les nécessiteux, parce qu'ils ont donné à de bonnes œuvres ou fait des testaments en faveur de religieux ou de prêtres.

Sachons enfin que Jésus s'est identifié à tous les mendiants de la vie, aux « affamés », aux « assoiffés », aux « étrangers », aux « nus », aux « malades », aux « prisonniers ». Si nous

refusons notre aumône à ces indigences, le divin Mendiant, devenu notre juge, nous dira : « Je vous le déclare, toutes les fois que vous ne l'avez pas faite à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez refusée. Et ils s'en iront à l'éternel châtiment et les autres, les Justes, à la Vie éternelle » (1).

Notre justice se mesurera donc à l'aumône, accordée ou refusée à la détresse du Fils de l'Homme souffrant en ses frères.

(1) MATH. XXV, 45.

LIVRE V

Prêt à intérêt

CHAPITRE PREMIER

Les monnaies
les changeurs et les banquiers chez les Juifs

Sommaire. — Les diverses monnaies au temps de Jésus. — Les changeurs du temple et leurs abus. — Les banquiers : Quels sont leurs clients ? Par eux les Juifs dominèrent.

« Sur les monnaies, nous avons des données talmudiques assez précises. Comme nous ne parlons que de l'époque même de Jésus, nous n'avons rien à dire des monnaies si nombreuses et si curieuses frappées par les Juifs pendant la guerre de 66 à 70. Au commencement du premier siècle, les monnaies proprement hébraïques dataient du temps des Macchabées. En outre on se servait des monnaies grecques et des monnaies romaines (1). Mais l'argent juif pouvait

(1) Nous renvoyons ici le lecteur aux beaux travaux de M. de Saulcy sur la numismatique juive. Voir aussi Schürer, *Neutestamentliche Zeitgeschichte,* p. 364 et suiv. Munk, *la Palestine,* p. 400-403, etc.

seul être employé dans le Temple; de là, la nécessité absolue de changeurs; ceux-ci, au lieu de se tenir hors des portes, s'installaient sans aucun droit dans la première cour.

« Le denier valait quatre-vingt-huit centimes, c'était le prix de la journée de travail comme le prouve la parabole des ouvriers de la onzième heure (1). La drachme (2), monnaie grecque, avait exactement la même valeur. Elle est appelée zouz dans les Talmuds (au pluriel zouzim). Ainsi les mots, zouz, denier, drachme, désignent la même pièce de monnaie; cinquante zouz valaient deux cent trois grammes d'argent (3). Le stater (appelé aussi traphik (4) était de toutes les monnaies la plus répandue, il valait quatre drachmes, c'est-à-dire trois francs cinquante centimes environ, on l'appelait aussi sicle d'argent (5). Deux drachmes formaient la didrachme ou demi-sicle (1 fr. 75) et représentaient l'impôt que tout Israélite payait chaque année au Temple (6). Le sicle d'or avait beaucoup plus de valeur (39 fr. 75). Le denier d'argent (7) montré à Jésus-Christ (8) était

(1) MATH. XX, 2.
(2) MATH. XVII, 24, etc.
(3) WEIL. — *La femme juive*, p. 26.
(4) Il y avait un traphik qui ne valait que quarante centimes et qu'il ne faut pas confondre avec le stater.
(5) *Jos. Ant. Jud.*, III, 8, 2.
(6) MATH. XVII, 24. Jérôme dit aussi (*Comment sur Ezéch.* IV, 10) que le stater vaut quatre drachmes.
(7) Ce terme : « un denier » désignait toujours un denier d'argent. Le dernier d'or valait 25 deniers d'argent, 22 francs.
(8) MARC XII, 16.

une pièce romaine, car le zouz juif ne portait pas l'image de l'empereur.

« Les monnaies divisionnaires du denier étaient très nombreuses. La plus petite était le *lèpte* (1) (prutah en hébreu). Elle ne valait pas même la moitié d'un centime, mais exactement 0 c. 4575. L'Evangile de Marc dit (2) : « Deux lèptes font un quadrant ». Celui-ci représentait donc 0 c. 915, ou presque un centime de notre monnaie.

« Voici comment nous dressons, d'après les indications très exactes des Talmuds (3), la liste de ces petites monnaies au premier siècle : le denier 0,88 cent.; le meah : un sixième de denier ou 14 c. 66; le pondion ou demi-meah : 7 c. 33; l'as ou demi-pondion : 3 c. 66; le semisse ou demi-as : 1 c. 83; le quadrant ou demi-semisse : 0 c. 915; le prutah ou lèpte, demi-quadrant : 0 c. 4575. Huit lèptes valaient donc un as; seize lèptes un pondion; trente-deux lèptes, un meah; et six meahs, un denier qui représentait 192 lèptes ou 96 quadrants.

« Le talent (4) était une monnaie énorme qui pesait trente-neuf kilogrammes et valait 5.280 francs, ou soixante mines (5). La mine, cent drachmes, ou qua-

---

(1) Luc XII, 59.

(2) Marc XII, 42.

(3) *Jésus-Kidduschin*, fol. 58, 4; et Maimon, in tractatu Schekalin, ch. I.

(4) Math. XXV, 14 et suiv. Le talent n'était, bien entendu, qu'une monnaie fictive, comme aujourd'hui la Guinée anglaise.

(5) Luc XIX, 12 et suiv.

tre-vingt-huit francs, et la drachme, six oboles, etc. » (1).

Le denier romain ayant cours forcé dans les versements publics et le zoug tyrien dans le versement des taxes cultuelles au Temple, des changeurs devaient procurer les monnaies aux Juifs qui en avaient d'autres. Par ailleurs, la Palestine étant un pays de transit, ces changeurs facilitaient les relations entre les commerçants indigènes et les autres.

« Le métier de changeur au temple devait rapporter gros : on se rappelle la scène de religieuse colère où Jésus chasse les vendeurs et les acheteurs, bouscule les marchands de victimes; il n'oublie pas non plus de renverser les tables des changeurs. L'argent roulait par terre. Ce n'est pas seulement l'inconvenance du marché dans les abords du sanctuaire que châtiait cette énergique manifestation; Jésus vise tout droit quelque chose de plus grave encore : « Il est écrit : « Ma maison sera nommée le lieu de la prière », et vous en faites une caverne de voleurs ». On supposera sans témérité que cette parole dure s'adressait à propos. Devant l'affluence des pèlerins, le cours du zouz ou la taxe du change devait naturellement s'élever; il n'était pas difficile aux changeurs occupant la place de se liguer dans une sorte de

(1) Edmond STAPFER. — *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, p. 204-206.

trust à la hausse. La foule subissait leurs conditions exorbitantes; car sans cesse de nouveaux venus pressaient les autres, et chacun avait hâte d'accomplir ses dévotions ou les rites obligatoires. Pour Jésus, cette hausse abusive est un vol (1). »

A côté des changeurs, il y avait les banquiers.

« Deux passages du Nouveau Testament nous parlent seuls de banquiers chez les Juifs. Le premier se rencontre dans la parabole des talents. Lorsque le maître blâme le serviteur qui a enfoui le talent confié à ses soins, le reproche se formule ainsi : « Tu aurais dû porter mon argent aux banquiers, et, à mon retour, j'aurais retiré ce qui m'appartient avec un intérêt » (2).

« Ce sont de véritables banquiers que désigne le texte, et non pas des changeurs. D'autres endroits du Nouveau Testament nomment ceux-ci kollabistar; mais dans la parabole des talents, le mot trapézetaï est le nom propre des banquiers (3). »

Les clients du banquier ne semblent pas avoir été l'agriculteur ni l'industriel qui trouvaient aisément chez leurs parents ou leurs voisins, l'ar-

(1) P. Schwalm. — *La Vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ*, p. 379.

(2) Math. XXV, 27.

(3) Math. XXI, 12; Marc XI, 15; Jean II, 15; Wilke Grimm. — *Lexicon gracco-latinum in libros Novi Testamenti.* — P. Schwalm, p. 386.

gent dont ils avaient besoin, mais le commerçant en gros, par exemple le collecteur de blé ou l'armateur et le caravanier qui ont besoin d'avances pour leurs acquisitions de blé, pour la location d'un navire ou l'achat d'une cargaison.

« L'argent des banquiers est fourni soit par l'épargne populaire, soit par le grand commerce.

« Cette épargne dormante convient à des populations naïves, qui se méfient du négoce, sans s'y être jamais risquées. Des arriérés de cette catégorie se rencontraient sans doute encore dans les cantons reculés des montagnes, puisque l'un d'eux figure dans une parabole : celle des talents; et l'autre dans celle des mines. Mais en face de chacun, deux camarades savent au contraire le chemin de la banque et y opèrent de bons placements (1).

« Jésus ne les représenterait pas comme les modèles des bons serviteurs, s'ils ne constituaient un type connu et sympathique à ses auditeurs. Evidemment, il sait que son public aime les dépôts lucratifs et que plus d'un les pratique avec fruit.

« C'est ce que suppose aussi bien l'exigence qu'il attribue au maître, comme tout à fait juste : il souligne intentionnellement qu'elle se prévaut de capacités reconnues dans chacun des dépositaires, soit de talents, soit de mines (2). L'enfouisseur lui-même

(1) MATH. XXV, 16, 17 ; LUC XIX, 16 à 19.
(2) MATH. XXV, 15-28; LUC XIX, 13-25.

est déclaré responsable, comme rétrogradant vers des mœurs qu'il aurait dû perdre au service de son maître, l'homme d'affaires très actif. La classe de ces derniers ne devait-elle pas naturellement agir comme un levain dans la masse qui les avoisinait?

« A plus forte raison, l'art des placements se développait-il parmi ces hommes de grand négoce : en vertu même de leur état, c'est chez eux que devaient se rencontrer le plus de capitaux disponibles et les meilleures aptitudes à leur emploi lucratif.

Ne reconnaît-on pas encore cet assemblage de la fortune et des capacités à s'enrichir dans la disposition du maître qui part en voyage? Selon toute apparence, il appartient lui-même à la catégorie des négociants, puisqu'il voyage; probablement ne s'en va-t-il pas sans une ceinture bien garnie, un autre usage auquel Jésus fait allusion une fois (1).

Le fond de roulement des banquiers est important.

« Ce ne sont pas des deniers, des rouzim ou des drachmes que le maître charge ses dépositaires de confier à la banque, mais des mines ou des talents. De même, au jour de la reddition de comptes, c'est en mines et en talents que les gains sont évalués (2).

---

(1) Marc VI, 8. — P. Schwalm, p. 396-397.
(2) Math. XXV, 15-28 ; Luc XIX, 13-25.

Que signifie l'introduction de ces nouvelles unités? » (1).

Ce fond seulement en mines et en talents, est fourni par de gros et par de petits déposants.

« La parabole des mines, dans saint Luc, nous montre une série de petits déposants, chacun nanti de sa mine, et la faisant valoir chez le banquier. Ne serait-ce pas encore un indice que les gros capitaux des banques se composaient en partie de la petite épargne, attirée de divers côtés? Par l'accumulation, elle participait à la puissance lucrative des grandes affaires où elle entrait; et dès lors une certaine habitude de compter par mines se propageait dans la fraction économe de la classe populaire. Voyez les déposants de notre parabole : « Seigneur, ta mine en a gagné deux autres. — Seigneur ta mine en a produit cinq autres » (2).

Le type du banquier est plus rare, à proportion de sa supériorité dans les affaires.

« Probablement cette rareté de son existence explique-t-elle la rareté de sa mention dans l'enseignement de Jésus : il n'entre pas couramment dans l'imagerie des paraboles comme le berger ou le semeur, aperçus dans tout le pays, au bord de toutes les routes » (3).

(1) P. Schwalm, p. 398.
(2) Luc XIX, 16, 18; P. Schwalm, p. 401-402.
(3) P. Schwalm, p. 406.

C'est par le banquier et ses prêts que les Juifs dominèrent.

« A tous les conquérants ils donnèrent la réplique de l'or vainqueur plus redoutable que le fer. Elle résonnait sans fanfares de guerre, en tintements discrets, dans les Ghettos de la Diaspora, d'autant plus triomphale que le Juif, dépossédé de tout domaine foncier, vivait uniquement du commerce et monopolisait les opérations de banque » (1).

(1) P. SCHWALM, p. 407-408.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU PRET A INTERET

SOMMAIRE. — 1° Le prêt à intérêt dans l'Ancien Testament : la législation interdit le revenu des prêts entre Juifs. — Elle est tournée. — Le prêt à intérêt permis aux étrangers. — Permission de la Société lucrative.

2° Le prêt à intérêt dans le Nouveau Testament : le Christ ne tempère pas la loi de l'usure : les divers textes d'où cela ressort et leur discussion. Constance de l'enseignement ecclésiastique contre l'usure. L'Encyclique *Vix pervenit.* Ce qui reste malgré tout de cette législation est que ceux qui ne travaillent pas « ne doivent pas abuser de leur situation pour profiter de la sueur des travailleurs. » Devoirs du rentier.

I. — *Dans l'Ancien Testament.*

Une législation sévère interdisait tout revenu des prêts. La première phase de cette législation apparaît dans les chapitres de l'*Exode* (1) appelés « *le Code de l'Alliance* ». « Si tu prêtes de l'argent, dit Jahvé, à l'Israélite, à quelqu'un de mon peuple, au pauvre qui est avec toi, ne sois pas une morsure pour lui ». Et pour bien montrer que ce qui est condamné ici est tout

(1) *Exode* XXI à XXIII.

espèce d'intérêts, la fin du texte a ce membre de phrase qui ressemble à une explication : « Vous n'exigerez de celui-là aucun intérêt (1) »; mais la prohibition ne vise que les nationaux. Elle devient ainsi pratiquement une loi spéciale d'assistance aux plus proches et aux plus connus (2) ». Elle fut à la fois aggravée et tempérée dans le *Deutéronome* (3); aggravée, car elle défendit d' « exiger de son frère non seulement aucun intérêt pour argent, mais pour vivres et pour rien de ce qui se prête à intérêt »; tempérée, car elle déclarait expressément qu' « on peut exiger un intérêt de l'étranger, mais rien de son frère ». Le *Lévitique* étendit la prohibition du prêt lucratif à la charge et au bénéfice des étrangers demi judaïsés par le domicile, le Gher (4).

« La gratuité s'observait dans les menus prêts de consommation entre voisins. Jésus représente un homme qui, recevant un hôte inattendu, la nuit frappe à la porte d'un ami pour lui demander quelques provisions : « Ami, prête-moi trois pains » (5). Accidentels, peu onéreux et d'un facile retour, ces menus prêts devaient s'échanger habituellement sans

(1) *Exode* XXII, 25.
(2) P. Schwalm. — *La Vie privée du peuple juif au temps de J.-C.*, p. 415.
(3) XXIII, 19-20.
(4) *Lévitique* XXV, 35-37.
(5) Luc XI, 5.

la moindre difficulté. C'est en effet, une simple raison de paresse et d'égoïsme, que le camarade interpelé oppose à l'emprunteur nocturne : « Ne me fais pas de dérangement : la porte est close, mes enfants dorment auprès de moi, au lit; je ne puis pas me lever pour te donner quelque chose ». Mais le solliciteur insiste : pour s'en débarrasser on lui donne finalement « tous les pains dont il a besoin » (1).

La loi se tournait par les saisies de gages mobiliers ou immobiliers et même de personnes.

« La parabole du réglement de comptes représente un débiteur insolvable dont son roi et son maître ordonne la vente, avec femme, enfants, et biens, pour acquitter ses dettes. Nous apprenons également par cette parabole que la contrainte par corps avait lieu à la requête du créancier; elle durait jusqu'au paiement (2).

« D'impitoyables saisies mettaient aux mains des prêteurs les biens et les personnes des emprunteurs. La loi du prêt gratuit se trouvait là magistralement tournée par la saisie du capital et de son maître. D'autres moins durs ou moins soucieux de se lancer en des poursuites judiciaires trouvaient meilleur de se refuser aux prêts sollicités de leur bienveillance. De là, ce conseil de Jésus : « Donne à qui te demande; ne cherche pas à esquiver l'emprunteur qui te

(1) Luc XI, 7-8. — P. Schwalm, p. 420.
(2) Math. XVIII, 25-30.

sollicite » (1). C'était une élégante façon de ne pas observer la loi du prêt gratuit, sans cependant la violer : on se dérobait. Le procédé devait être fréquent, chez des hommes trop timorés pour exiger des intérêts ou opérer des saisies, mais trop intéressés encore pour se risquer à perdre une créance.

« A l'encontre de cette pratique, Jésus recommande le prêt sans espoir de remboursement; mais c'est au nom de la fraternité nouvelle, supérieure, désintéressée qu'il établit parmi ses disciples : « Aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez sans espoir de retour, et votre récompense sera grande, et vous serez les fils du Très-Haut, lequel est bon aux ingrats et aux méchants. Soyez donc miséricordieux comme votre Père est miséricordieux (2). » Cette morale dépasse les termes de la simple justice, puisqu'elle invoque la commisération et le désintéressement : on ne pouvait demander plus noble geste et moins naturel à une race de commerçants et de spéculateurs. Jésus compte là sur ces latentes générosités que la foi au Père Céleste et l'amour fraternel développeraient chez les siens malgré et contre la nature d'Israël trafiquant. C'est le vieil esprit cordial du Livre de l'Alliance, maintenu mais agrandi au bénéfice de tout homme, fils de Dieu. La notion du prochain malheureux gratuitement assisté, fut étendue par Moïse du clan patriarcal à la nation israélite, et

(1) Luc VI, 35-36.
(2) Math. V, 42.

par Jésus de celle-ci à l'humanité, sans distinction de Juif ou de Samaritain » (1).

Le lucre obstiné trouvait moyen de violer la loi en donnant des cadeaux au prêteur, en trouvant des garants de l'intérêt. Enfin les Rabbins élargirent les libertés données par Moïse, quand il s'agissait d'étrangers. Ils allèrent jusqu'à permettre de « donner l'intérêt à un prosélyte fixé en Palestine et de lui prêter à intérêt ».

« L'argent rapportait donc, aux yeux des Juifs et entre leurs mains; et c'était là une conséquence naturelle de la culture commercialisée, du commerce étendu et de la spéculation sur les cours des marchés. Dans toute société qui pratique le négoce à un pareil degré, le numéraire n'est pas seulement un moyen de paiement, c'est encore un moyen de crédit et d'agrandissement aux mains des commerçants; et c'est pourquoi les commerçants israélites le demandaient aux propriétaires et aux banquiers. Sans fructifier par lui-même, l'argent ainsi avancé fructifiait par les soins de l'emprunteur et grâce au consentement de son prêteur.

« En conséquence, le monde commercial et les Rabbins s'entendirent pour formuler une doctrine du capital argent qui en autorisât le revenu, sans violer en aucune manière l'interdiction du prêt à intérêt. Il y avait là un cas non prévu par les anciennes

(1) P. Schwalm, p. 422-423.

lois, mais qui se posait impérieusement, à mesure que Jahvé bénissait le commerce d'Israël.

« Les moralistes maintinrent donc la défense de prêter de l'argent aux marchands avec stipulation directe d'intérêts. Ils prohibèrent également le simple partage des bénéfices entre le créancier et l'emprunteur, parce que celui-ci était alors considéré comme apportant du travail, là où le prêteur n'apportait que du capital. En conséquence, le prêteur et le négociant étaient censés faire société particulière pour tel négoce avec telle mise de fonds : il y avait donc à rémunérer le faire-valoir du négociant par un salaire hors-part; et puis, ce salaire fixé, les bénéfices se partageaient également entre le bailleur de fonds et le marchand. On évitait ainsi de faire peser sur celui-ci tous les risques de l'entreprise; le capital s'y associait. En même temps, le travail était rémunéré, et les profits éventuels se partageant entre les deux associés.

« Il s'établissait là, par conséquent, un véritable contrat de *Société lucrative,* le capitaliste s'adjoignait au marchand; il retenait la propriété de son argent, mais cet argent subventionnait le négociant et partageait les risques de ses affaires. Ce n'était plus le simple prêt d'usage ou de consommation entre voisins, mais une chance de bénéfices courue à deux entre le prêteur et le commerçant.

« Sous la même forme exactement, les théologiens du Moyen-Age approuvèrent le revenu de l'argent dans leurs traités contre l'intérêt.

« Il est suggestif de rapprocher à cet égard les textes de la Mishna et l'enseignement de saint Thomas d'Aquin (1).

« Le Moyen-Age aussi connut un grand essor commercial au sortir d'une vie presque toute agricole, et il comprit aussitôt que l'interdiction du prêt lucratif ne pouvait se maintenir sans l'autorisation de la société lucrative entre le capitalisme d'une part et d'autre part l'artisan et le marchand » (2).

De ces faits voici la conclusion qui se dégage.

Dans l'Ancien Testament, le prêt lucratif est interdit entre Juifs, mais non entre Juifs et étrangers. Après *le Code de l'Alliance,* le *Deutéronome,* le *Lévitique,* les *Psaumes* et les *Proverbes* confirment cette interdiction. La *Mischna* et le *Talmud* la renforcent d'obligations nouvelles. Mais pour faciliter le commerce, les rabbins conçoivent le *Contrat de Société lucrative* où le capitaliste gardant la propriété de son argent, subventionne une entreprise et en partage les risques.

II. — *Dans le Nouveau Testament.*

Jésus-Christ trouve la législation contre l'usure en vigueur. Il voit que l'on s'acharne de toute

(1) *Summa Theologica* II^{a} II^{ae} q. L XXVIII art. 2 ad 5^{m}.

(2) Schwalm, p. 427-428.

manière à la tourner. Non seulement, il n'y apporte pas de tempérament, mais il l'étend à tous les hommes en vertu de sa doctrine de la fraternité. Plusieurs passages de l'Evangile se rapportent avec plus ou moins de précision à cette doctrine.

En Saint Mathieu, Jésus nous demande de secourir le prochain dans le besoin en lui prêtant ce qu'il demande : « *Ne refusez point à celui qui vous demande d'emprunter* (1) ».

Le même Saint Mathieu nous dit que « Jésus étant allé dans le temple en chassa les marchands et renversa les tables des banquiers en leur reprochant de faire d'une maison de prières une caverne de voleurs (2) ».

D'après Batbie (3) :

« On ne pourrait véritablement rien conclure de ce passage qui met sur la même ligne les banquiers et les marchands à moins d'en tirer l'interdiction du commerce de la même manière que celle du prêt à intérêt. Car les marchands sont traités aussi sévèrement que les banquiers et ce serait diviser arbitrairement le texte que de proscrire le prêt à intérêt tandis que le commerce serait licite ».

(1) MATH. V, 42.
(2) MATH. XXI, 13.
(3) *Du prêt à intérêt. — Mélanges d'économie politique*, p. 31.

Cette objection n'est pas sérieuse car l'on peut très bien croire à la non-licité du commerce tel que le pratiquèrent ces marchands et à celle du prêt lucratif en lui-même mis en honneur par les « *argentarii* ».

Dans la parabole des talents et des mines, il est dit que toucher l'intérêt d'un prêt c'est récolter là où l'on n'a pas semé.

« Celui qui avait pris un talent s'avançant à son tour, dit : Maître je vous connaissais comme un homme dur et sévère, moissonnant sans avoir semé, récoltant où vous n'avez jamais rien jeté.

« Aussi de crainte, ai-je caché votre talent dans la terre. Voilà ce qui vous appartient.

« Le maître répondit : Serviteur mauvais et paresseux, tu dis que je moissonne où je n'ai pas semé et que je récolte où je n'ai rien jeté.

« Il fallait alors porter l'argent chez les banquiers; à mon retour, j'aurais pu retirer mon capital augmenté de l'intérêt (1) ».

On a voulu voir dans ces paroles du Maître au serviteur paresseux, « il te fallait remettre mon argent aux banquiers et, à mon retour, j'aurais retiré ce qui est à moi avec un bénéfice », la justification du prêt à intérêt.

(1) MATH. XXV, 14 et 15.

« Il résulte bien de ce passage, dit Batbie (p. 35), que le travail est mis au-dessus du prêt à intérêt; mais au moins le prêt à intérêt n'est-il pas prohibé puisque le maître reproche au serviteur de n'avoir pas porté l'argent chez les banquiers ».

Le Cardinal de La Luzerne soutient cette opinion. Je l'ai réfutée dans le tome IV de *La loi sociale du Travail*, p. 41.

Enfin le texte le plus net de l'Evangile condamnant le prêt lucratif, est le suivant. Je le donne avec le contexte pour pouvoir mieux répondre à une objection.

« Que si vous aimez ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on? car les pécheurs aiment aussi ceux qui les aiment.

« Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs même le font aussi?

« Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir quelque chose, quel gré vous en saura-t-on? car les pécheurs même prêtent aux pécheurs afin d'en recevoir autant.

« Mais pour vous, aimez vos ennemis, faites du bien, prêtez sans en rien espérer, et votre récompense sera grande et vous serez les enfants du Très-Haut; car il est plein de bonté envers les ingrats et les méchants (1) ».

(1) Luc VI, 32-35.

On a prétendu (1) que « le texte ne condamne pas irrévocablement le prêt à intérêt. Une lecture attentive le prouverait jusqu'à l'évidence ». Voici comment on croit le démontrer.

« En même temps qu'il parle du prêt, le verset recommande d'aimer et de faire le bien. Faut-il seulement aimer ses amis et faire du bien à ceux dont on peut attendre des bienfaits réciproques? Jésus dit que les Gentils aiment leurs amis et font du bien à ceux qui leur en font. La véritable perfection consiste à aimer ses ennemis et à faire du bien à ceux dont on n'attend rien, car je prie de remarquer que le Christ, en ajoutant « *nihil inde sperantes* », n'applique pas ces paroles seulement à *mutuum date,* mais aussi aux impératifs qui précèdent, *diligite inimicos et benefacite;* le passage entier est celui-ci : « Au contraire, aimez vos ennemis, faites le bien et prêtez sans rien attendre ».

« Le sens de ce passage n'est donc point autre que celui qui résulte de la paraphrase suivante : « Aimez vos ennemis, quoique vous n'attendiez pas une affection réciproque; faites le bien même à ceux sur lesquels vous ne pouvez pas compter; prêtez même à ceux dont vous n'avez rien à espérer, si vous aviez à votre tour besoin d'emprunter ».

« Faire signifier à ces mots : *nihil inde sperantes,* une interdiction du prêt à intérêt, c'est méconnaître

---

(1) *Du prêt à intérêt,* par BATBIE, p. 32-33.

tout le mouvement de la phrase qui constitue le verset controversé ».

Cette casuistique est compliquée et nuageuse, loin d'être « évidente ». Il saute aux yeux, au contraire, que chacun de ses préceptes est indépendant l'un de l'autre. Aussi bien « celui qui était venu compléter la loi », ne l'aurait pas modifiée sur un point de cette importance sans prévenir ses auditeurs. Et s'il l'eût fait, plus grand eût été le scandale des pharisiens et les évangélistes nous l'auraient dit.

« Il semble que ces paroles si claires, dit dans un sens opposé Paul Lapeyre, sortant rapprochées de l'esprit général de l'Evangile, ne puissent donner lieu à aucune controverse; et en effet, il n'y en eut pas durant plus de dix-sept cents ans. La doctrine et la discipline de l'Eglise sur le prêt à intérêt n'eut pas fait l'objet d'un doute sérieux jusqu'à la fin du dernier siècle. Les docteurs ont enseigné, les papes ont décrété, les conciles même œcuméniques se sont prononcés. Ils ont été unanimes à prohiber le prêt à intérêt tel qu'il se pratique de nos jours. Les sentences portées à ce sujet sont en tel nombre et de telle nature qu'elles engagent l'infaillibilité de l'Eglise elle-même. Car si le prêt à intérêt tel que le comportent nos mœurs actuelles est réellement légitime, nous sommes alors obligés de recon-

naître que l'Eglise s'est trompée jusqu'à nos jours » (1).

Nous n'acceptons pas davantage ces déductions hâtives et sans mesure. Les lois disciplinaires de l'Eglise faites pour un moment et dans des circonstances données, s'adaptent à ce moment et à ces circonstances se modifiant avec elles. Il n'est nullement prouvé que l'argent aujourd'hui ne soit pas lui-même naturellement et généralement productif.

Cela dit, il serait vain de nier la constance de l'enseignement ecclésiastique contre l'usure. La plupart des documents en appellent d'une manière expresse au texte de saint Luc que nous venons de citer.

Voici ce qu'écrivait le Pape Urbain III (1185-1187) à un prêtre de Brixen (1).

« Votre zèle nous fait vous poser les questions suivantes : si en conscience on doit tenir pour usurier celui qui, d'ailleurs ne voulant pas prêter, prête une somme d'argent avec cette clause que, même toute convention absente, il doit recevoir plus que son capital; s'il faut considérer comme coupable de la même faute, celui qui, comme on dit vulgairement, ne donne sa parole pour prêter un serment, auquel il n'est pas obligé, que s'il reçoit pour cela une rétri-

(1) Paul LAPEYRE. — *Le catholicisme social*, t. II, p. 133.

bution; et s'il commet la même faute le négociant qui livre à un prix beaucoup plus élevé les marchandises dont on retarde considérablement le paiement au lieu de les solder incontinent.

« Mais ce qu'il faut penser de ces cas, nous est clairement indiqué dans l'évangile de saint Luc où il est dit : « Prêtez sans rien attendre ». Ces hommes poursuivant un gain, comme toute usure et tout excès de lucre sont défendus par la loi, on doit les regarder comme ayant mal agi, et ce qu'ils ont reçu dans de telles conditions, il faut les obliger en conscience à le restituer » (1).

« Concluons donc, dit Bossuet, que pour entendre la perfection de la loi évangélique, le *nihil inde sperantes* doit s'étendre premièrement à tous les cas où il s'étend dans la loi mosaïque, c'est-à-dire généralement et en tout, envers les frères, et qu'il se doit encore étendre au delà, en étendant la fraternité à tous les hommes, selon l'esprit de l'Evangile, et c'est ainsi manifestement que l'ont entendu les papes et les conciles, ou en l'expliquant formellement en ce sens, ou en regardant l'usure comme défendue par l'un et par l'autre Testament, n'y ayant que ce seul passage de l'Evangile qui regarde cette matière » (2).

⁂

(1) Denziger. — *Enchiridion Symbolorum*, n° 403.
(2) Bossuet. — *Traité de l'Usure*, quatrième Proposition.

Le 1er novembre 1745, le pape Benoit XIV envoyait une Encyclique aux évêques d'Italie contre *l'Usure*. Il y disait en substance, rappelant l'enseignement de la tradition chrétienne que « ce péché résidait dans le contrat du prêt « mutuum. Il consistait en ce qu'une personne s'autorisant du prêt même qui, par sa nature demande qu'on rende seulement autant qu'on a reçu, exige qu'on lui rende plus qu'on a reçu et soutient conséquemment qu'il lui est dû, en plus du capital, quelque profit, en considération du prêt même ». L'argent ne peut être prêt de location. On ne peut en retirer un profit qu'en vertu de titres extrinsèques au prêt lui-même qui sont d'après les théologiens le *lucrum cessans*, le *damnum emergens*, le *lucrum adveniens*.

En conclusion, le pape insiste sur la gratuité essentielle du contrat de prêt et rappelle l'enseignement exprès de Jésus-Christ.

« Personne ne peut au moins ignorer que dans de nombreux cas, l'homme est tenu de secourir son prochain par le prêt pur et simple, puisque c'est de Jésus-Christ que nous avons reçu cette instruction particulière : Ne refusez point à celui qui vous demande d'emprunter (Math., 5, 42), et qu'aussi dans plusieurs circonstances, il n'y a pas matière à d'autre contrat juste et vrai qu'à celui du prêt ».

Depuis cette encyclique, les circonstances ayant changé, des tempéraments ont été apportés à la loi disciplinaire qu'elle expose. Voici ce qu'on lit dans le nouveau code du *Droit Canon*.

« Si une chose consomptible (1) est donnée à quelqu'un pour qu'elle devienne sienne et qu'il la restitue seulement plus tard dans le même genre, il ne peut en percevoir par le fait du contrat, aucun gain. Mais dans le prêt d'une chose consomptible, il n'est pas de soi illicite de faire un contrat de gain autorisé par la loi si l'on n'est pas sûr qu'il est immodéré, ni même de faire un contrat de gain plus élevé s'il y a un titre juste et proportionné (2) ».

Mais ce serait illusion et erreur de s'imaginer que l'esprit qui inspira la Loi mosaïque et les enseignements du Christ sur l'usure, s'est évanoui. Il guidait Léon XIII quand dans son encyclique *Rerum Novarum* des ouvriers il disait que « le travail est la source unique d'où procède la richesse des nations (3) ». Quand il protestait

---

(1) *Fungibilis*, dit le texte latin, c'est-à-dire qui se consume en s'en servant comme l'argent. Le quasi usufruit donne au bénéficiaire la jouissance des choses léguées.

(2) *Codex Jesus canonici*, Can. 1543.

(3) En parlant ainsi, le Pape, comme il ressort d'autres passages, ne nie pas dans la production le rôle de tout ce qui sert au travail, richesses naturelles, outils, machines, capital-argent, etc...

en cette même encyclique contre l'*usure vorace*.

« L'oubli des doctrines de l'Eglise sur l'argent et surtout la généralisation abusive du contrat de prêt (1) ont permis au capitaliste, actionnaire ou obligataire, d'engager son argent dans une œuvre de production et d'en dégager sa personne, d'être avec l'entreprise dans une simple relation matérielle et économique. Peu à peu s'est accréditée l'idée fausse que des capitalistes pouvaient associer leurs capitaux dans une affaire sans s'associer eux-mêmes, sans associer leurs personnes. L'argent a perdu son visage et sa responsabilité. Or cette erreur a été néfaste, car les capitaux associés, ainsi considérés en dehors des personnes qui les détiennent, sont anonymes, sans âme, plus soucieux d'être forts que justes, plus préoccupés de gains que de responsabilités, souvent sans entrailles et cupides.

« Ainsi s'est établi un régime dur aux humbles et aux pauvres, favorable aux puissants et aux riches,

---

(1) Nous disions « la généralisation abusive du contrat de prêt ». En effet, à notre époque comme au Moyen-Age, il y a des cas où le vrai contrat à passer est un contrat de prêt, pouvant rapporter intérêt à titre extrinsèque dans les contrats d'obligeance par exemple. Mais on veut, à l'heure actuelle, ramener à un contrat de prêt l'acte par lequel un capitaliste remet de l'argent à autrui avec l'intention de participer au profit de cet argent transformé en instrument de travail. C'est ici qu'il y a généralisation abusive, car dans ce cas, le contrat réellement conclu n'est pas un contrat de prêt, mais un contrat de société.

régime douloureusement décrit par Léon XIII : « La violence des bouleversements sociaux a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un véritable abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence, une faction, qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence; une multitude, à l'âme ulcérée toujours prête au désordre » (1).

« Le travail est la source unique de la richesse des nations ». Cet enseignement se dégage de la vieille doctrine sur l'usure. Balmès a mis cette idée en belle lumière.

« Le travail, dit-il excellemment, étant l'origine primitive de la propriété, on voit tout de suite combien de justice, quelle profonde sagesse, quelle prévision, quel sens de l'économie poltique est enfermé dans la loi qui défend les acquisitions sans travail. Ceux qui ont combattu la prohibition de l'usure ont montré qu'ils étaient très superficiels parce que l'usure ne se rapporte pas précisément à l'intérêt de l'argent. Le principe fondamental de la prohibition est celui-ci : on ne peut exiger un fruit de ce qui ne le produit pas. Bien comprise donc, elle est

(1) *Rerum Novarum*, abbé Tiberghien. Encyclique *Vix penemit*, p. 71-72.

une loi pour empêcher que les riches ne vivent aux dépens des pauvres et que ceux qui ne travaillent pas absusent de leur situation pour profiter de la sueur de ceux qui travaillent. De ce point de vue, et en sachant faire les applications requises on peut répondre à toutes les difficultés même à celles qui résultent de la nouvelle organisation industrielle et commerciale où les valeurs monétaires en métal ou en papier ont acquis une importance spéciale » (1).

Qui oserait dire qu'un tel enseignement n'est pas actuel ? Si l'on veut pacifier le monde, il faudra coûte que coûte et partout à la fois, réduire l'argent à son rôle d'humble serviteur et collaborateur du travail et lui enlever sa dictature.

Dans son commentaire de l'Encyclique « *Vix pervenit* » de Benoit XIV, M. le chanoine Tiberghien a bien vu cela. Nous le laissons parler car nous ne dirions pas mieux.

« C'est à des conclusions pratiques et très modernes qu'aboutit le rappel de l'ancienne doctrine de l'Eglise sur l'usure. Il donne une conscience plus nette de certaines responsabilités trop méconnues de nos jours et il oriente les âmes vers l'action pratique pour la restauration de l'ordre social chrétien.

« Ainsi le capitaliste qui vit de ses rentes n'échap-

(1) Balmês. — *Curso de filosofia elemental. Etica*, p. 134.

pe pas, de ce fait, à la grande loi du travail qui s'impose à l'humanité tout entière depuis l'origine comme un devoir, et depuis la faute, comme un châtiment (1). Il n'est pas le *sleeping partner*, l'associé dormant, suivant l'expression par laquelle l'Anglais qualifie l'obligataire.

« La conscience chrétienne est en effet déconcertée en voyant le capitaliste acheter avec son argent le droit de rester oisif. Le Moyen-Age chrétien avait bien compris (et c'était une doctrine assez courante à cette époque), que, pour vivre de ses rentes, il faut exercer une profession utile à la société, être bienfaisant (2). Et voici que cette vieille doctrine trouve une nouvelle application, car le rentier doit non seulement comme citoyen, non seulement comme chrétien, mais comme rentier, se donner aux œuvres, catholiques, œuvres professionnelles, œuvres agricoles, chacun selon ses talents, ses moyens, sa situation, son instruction.

« Le capitaliste peut donc en toute sécurité de conscience vivre de ses rentes à condition qu'il accomplisse *ses devoirs d'état de rentier*. Ces devoirs d'état,

---

(1) Il faut bien se souvenir que dans la Sainte Ecriture, soit à l'Exode ,(Chap. XX), soit au Deutéronome (Chap. VI), le troisième commandement de Dieu n'impose pas seulement le repos du dimanche, mais aussi le travail des six jours de la semaine. « Tu travailleras six jours et tu feras tou stes ouvrages, mais le septième jour est un sabbat consacré à Jéhovah, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage... »

(2) Brants. — *Théories Economiques au* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècle*, p. 79, p. 166.

tout en étant obligatoires ne sont, le plus souvent d'ailleurs, par rapport aux autres hommes, que des devoirs de charité. Sauf dans les cas spéciaux où ils correspondent chez autrui à des droits précis, droits d'un individu déterminé (justice commutative), droit de l'autorité sociale (justice légale), leur omission ne constitue pas une injustice et n'oblige pas à restitution, puisque seule la violation de la justice commutative impose restitution. Le rentier doit sa collaboration aux œuvres au même titre qu'un industriel doit son temps et ses soins à son industrie, à titre de *devoir professionnel* » (1).

Même et surtout en ce siècle du *Stock Exchange*, de la *Wall Street*, ou de la *Bourse*, il faut répéter les paroles libératrices de Jésus : « Prêtez sans en rien espérer ». Seules elles nous arracheront aux servitudes de l'argent.

(1) Chan. TIBERGHIEN. — *Encyclique*, « *Vix Pervenit* », p. 78-79.

Table des Matières

INTRODUCTION

INTRODUCTION 7

SOMMAIRE. — Le vrai chrétien n'est-il pas celui qui ne possède rien en propre et simple mendiant, méprise l'argent? — Telle est la conception vulgaire et vulgarisée par un certain ascétisme. Deux questions :

1) Jésus condamne-t-il la propriété?

2) Jésus condamne-t-il la richesse?

Réponse de Renan et de Rosadi. Mise au point. Jésus n'est ni un économiste ni un juriste, mais « un Sauveur d'hommes ». Dans cette perspective, il a dû admettre une certaine propriété et une certaine richesse. Cet enseignement paraît ressortir de la parabole du gérant peu scrupuleux. Nous sommes gérants des biens de ce monde, nous n'en sommes pas seigneurs pouvant en disposer à notre gré.

Réponse à une objection contre cette parabole.

LIVRE PREMIER

JESUS ET LA PROPRIETE

CHAPITRE PREMIER. — JÉSUS VIT DANS UN MILIEU OU LA PROPRIÉTÉ EST ORGANISÉE 33

SOMMAIRE. — On ne peut négliger le facteur économique dans la formation des idées. Jésus

vit dans un milieu où la propriété existe et est organisée. — Le maître de maison petit ou grand propriétaire. — La Loi mosaïque protège la propriété : « Tu ne déroberas pas ». — La loi de Rémission des dettes : elle ne s'étend pas à l'étranger; la loi Jubilaire qui impose le retour des biens expropriés à leur premier propriétaire tous les cinquante ans.

CHAPITRE II. — JÉSUS NE CONDAMNE PAS LA PROPRIÉTÉ. LE COMMUNISME ET L'EVANGILE 45

SOMMAIRE. — Le communisme des Esséniens. — Jésus ne fut pas Essénien. — En demandant de « distribuer les biens aux pauvres », il ne condamnait pas la propriété individuelle. — Ses idées sur la forme de la propriété. — Tous ceux qui se sont réclamés de son enseignement pour condamner le droit de propriété individuelle, se sont trompés, mais il ne suit nullement de là qu'il rejette la force de propriété communiste. — Erreur du dominicain Grabon qui prétendait que seuls les moines avaient droit à mettre leurs biens en commun.

CHAPITRE III. — « NE VOUS PRÉOCCUPEZ NI DE LA NOURRITURE NI DU VÊTEMENT » (Saint Matth. VI, 25) 61

SOMMAIRE. — Le Christianisme est représenté comme ne se préoccupant que de sauver des âmes ou des corps. — Jésus, sans donner un programme économique, nous indique quel esprit doit nous conduire dans l'usage des Biens de ce monde. Il nous montre le Père de famille plein de sollicitude pour eux parce qu'ils soutiennent nos vies. Donc pas d'inquiétude. Nous avons les biens nécessaires en les exploitant par le travail mais pas à notre seul profit. Nous demandons le pain quotidien pour tous.

Livre II

JESUS ET LA RICHESSE

Jésus et la richesse 73

Sommaire. — Les dangers moraux de la richesse et comment est-elle un obstacle au royaume de Dieu. « Malheur à vous, riches! ». Elle n'est pas cependant un obstacle insurmontable à l'avènement du royaume de Dieu : Jésus vit avec des pauvres et des riches; il recommande l'Aumône, il a une bourse; la richesse lui apparaît une servante du bonheur et de la beauté parmi les hommes. — Condamnation du mauvais riche. — Le service de Mammon, source abondante d'iniquités entre individus, familles et nations. — Jésus n'est pas « un faiseur de partages », mais il chasse du temple vendeurs et acheteurs. — Une société où les idées de Jésus ne règnent pas est serve de l'argent dont le rôle est de servir!

Livre III

JESUS ET LA PAUVRETE

Jésus et la pauvreté 109

Sommaire I. — « Heureux les pauvres en esprit : ils possèdent les cieux. » En quel sens la pauvreté de gré est-elle la condition du bonheur et en quel sens donne-t-elle le royaume des cieux? Le détachement conditionne la solution des problèmes sociaux. « A qui cherche le royaume de Dieu et sa justice, le reste est donné en plus ».

II. — Respect et estime du pauvre dans l'Evangile. Il est plus apte à faire partie de son royaume. Le pauvre plus utile à l'humanité que le riche. Ce qui ne veut pas dire qu'on tienne la pauvreté comme une institution indispensable. En quel sens Jésus dit : « Vous avez toujours des pauvres parmi vous ». L'Etat idéal serait une situation où il n'y aurait ni riches ni pauvres.

LIVRE IV

JESUS ET L'AUMONE

CHAPITRE PREMIER. — LE PAUPÉRISME EN JUDÉE AU TEMPS DU CHRIST 145

SOMMAIRE. — Les mercenaires forment la classe des miséreux. Pour limiter le paupérisme le législateur juif imposa l'aumône sous forme de prélèvement sur la propriété des particuliers. — La mendicité en Judée : les diverses catégories de mendiants.

CHAPITRE II. — LE DEVOIR DE L'AUMONE 157

SOMMAIRE. — L'Aumône est une des multiples manifestations de la charité. On ne pourra jamais la supprimer complètement. Elle ne dispense pas des obligations de la justice sociale. — Jésus renouvelle le précepte de l'aumône : en quel sens il est libre; en quel sens entendre le texte de la Vulgate : *quod superest date elecmosynam*; Jésus veut qu'elle soit faite non pour entretenir la mendicité, mais pour faciliter la vie; il entend qu'elle ne dispense pas des autres devoirs de justice et de charité.

Livre V

PRET A INTERET

CHAPITRE PREMIER. — Les monnaies, les changeurs et les banquiers chez les Juifs 175

Sommaire. — Les diverses monnaies au temps de Jésus. — Les changeurs du temple et leurs abus. — Les banquiers : Quels sont leurs clients? Par eux les Juifs dominèrent.

CHAPITRE II. — La question du prêt a intérêt .. 184

Sommaire. — 1° Le prêt à intérêt dans l'Ancien Testament : la législation interdit le revenu des prêts entre Juifs. — Elle est tournée. Le prêt à intérêt permis aux étrangers. — Permission de la Société lucrative.

2° Le prêt à intérêt dans le Nouveau Testament : le Christ ne tempère pas la loi de l'usure : les divers textes d'où cela ressort et leur discussion. Constance de l'enseignement ecclésiastique contre l'usure. L'Encyclique *Vix pervenit*. Ce qui reste malgré tout de cette législation est que ceux qui ne travaillent pas « ne doivent pas abuser de leur situation pour profiter de la sueur des travailleurs ». Devoirs du rentier.

Table des Matières 205

Imprimerie VULLIEZ
(L. Vulliez & R. Chiot)
JOIGNY (YONNE

23079

261.2
L 968 LUGAN, A.

AUTHOR
L'Evangile et les Biens Terrestres
TITLE

DATE DUE	BORROWER'S NAME
	STORAGE - CBPL

23079